



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_123

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2022

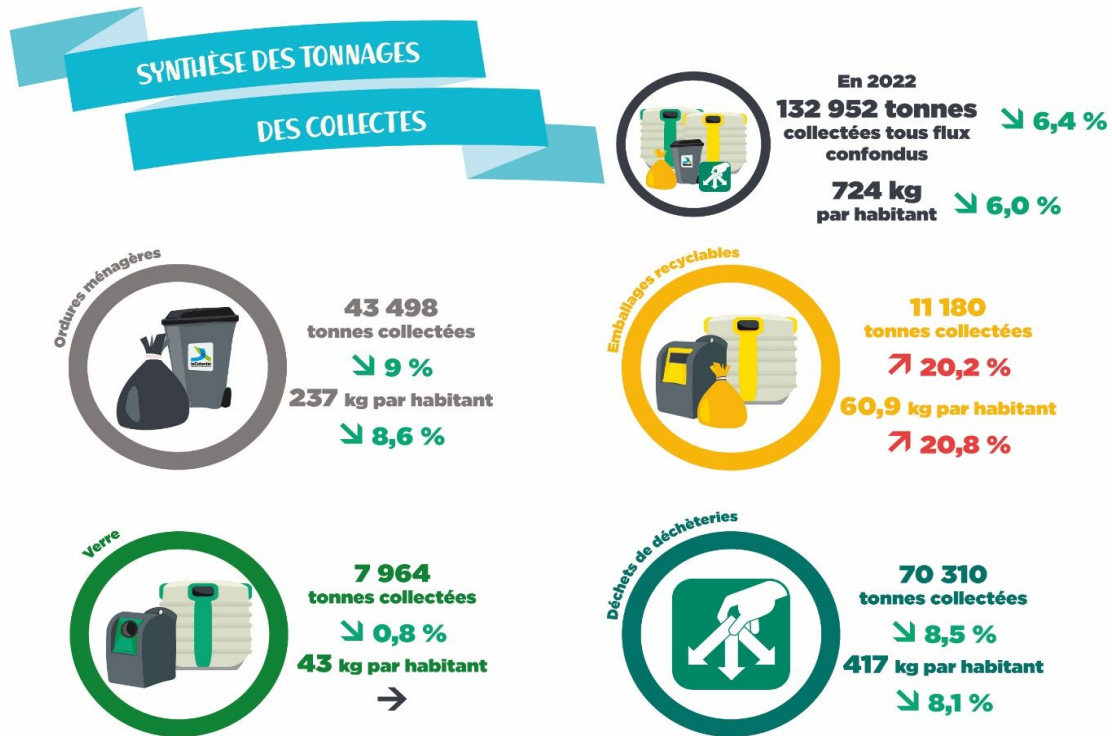
Exposé

D'après le Code général des collectivités territoriales (article D22224-1 et suivants), modifié par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leurs propres rôles dans la gestion locale des déchets.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint le rapport annuel de la Communauté d'Agglomération du Cotentin portant sur l'année 2022. Celui-ci synthétise les détails techniques et financiers de la gestion des déchets de notre territoire.



Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en séance du 18 septembre 2023,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 176 - Contre : 0 - Abstentions : 7) pour :

- **Approuver** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécourse citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :
RA2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

28 SEPTEMBRE 2023

Date d'envoi de la convocation : le 15/09/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 169

Nombre de votants : 183

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 28 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne (A partir de 19h03), AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, LETOUZE Thierry suppléant de BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth (Jusqu'à 19h30), CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LETERRIER Richard, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane

suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie (A partir de 20h00), VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à FAGNEN Sébastien (Jusqu'à 19h03), AMIOT Florence à HULIN Bertrand, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BOUSSELMAME Nouredine, BURNOUF Elisabeth à COLLAS Hubert (A partir de 19h30), BOTTA Francis à LEGOUET David, DE BOURSETTY Olivier à MARTIN Serge, HAMEL Estelle à DUVAL Karine, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, SOLIER Luc à GERVAISE Thierry, TARIN Sandrine à SAGET Eddy, VARENNE Valérie à PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis, VIVIER Nicolas à PECORARO Yvonne.

Absents/Excusés :

AMIOT André, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FIDELIN Benoît, GOSSELIN Bernard, HUREL Karine, JOUANNEAULT Tony, LEMYRE Jean-Pierre, LESEIGNEUR Jacques.



LeCotentin

RAPPORT - ÉDITION 2023

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20231003-DEL2023_123-DE

S²LO

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2022

SOMMAIRE

05

LE TERRITOIRE DESSERVI

-
- 1 . Territoire desservi p05
 - 2 . Répartition de l'exploitation p10

11

LA PREVENTION DES DECHETS

-
- 1 . Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 p11
 - 2 . Actions de prévention et de sensibilisation p13

29

LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

-
- 1 . Pré-collecte p28
 - 2 . Population desservie et taux de variation annuel p29
 - 3 . Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire p29
 - 4 . Organisation de la collecte en porte à porte p29
 - 5 . Fréquence de collecte p32
 - 6 . Les déchèteries p35

39

LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

-
- 1 . Déchets collectés en collecte résiduelle p39
 - 2 . Déchets collectés en collecte séparée p41
 - 3 . Déchets collectés en déchèteries p45
 - 4 . Performance de collecte p47

50

LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

-
- 1 . Origine des déchets p50
 - 2 . Quai de transfert p50
 - 3 . Lieu et nature des traitements dont valorisation p52

54

LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN

-
- 1 . Tonnages traités p54
 - 2 . Refus de tri et performance p58

61

EVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

71

STRUCTURE DES DEPENSES

- 1 . La nature des dépenses de fonctionnement et d'exploitation p71
- 2 . La nature des dépenses d'investissement p75

62

RESSOURCES HUMAINES

77

STRUCTURE DES RECETTES

- 1 . Description de l'organisation de la Direction Déchets Ménagers p62
- 2 . Formation des agents p63
- 3 . Indicateurs liés aux accidents du travail p63
- 4 . Sinistralité p64

- 1 . La nature des recettes de fonctionnement et d'exploitation p78
- 2 . La nature des recettes d'investissement p79

65

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

80

EQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

- 1 . Description des moyens d'informations et de concertation p65
- 2 . Suivi des réclamations et évolutions p67

69

BUDGET ET FINANCEMENT

81

GLOSSAIRE ET ANNEXES

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le



ID : 050-200067205-20231003-DEL2023_123-DE

LE TERRITOIRE DESSERVI

1 TERRITOIRE DESSERVI

PRÉSENTATION DU PERIMETRE

Indéniablement, le Cotentin occupe une place à part dans l'espace géographique normand. Située à la pointe nord-ouest de la Normandie, la presqu'île du Cotentin est à la fois le « Finistère normand » et une porte ouverte sur le monde : en retrait de par son caractère insulaire, la terre du Cotentin est aussi une péninsule qui flirte au plus près des flux maritimes européens et mondiaux. Cette situation spatiale particulière fait du Cotentin une entité géographique visible, dont ses composantes environnementales, économiques et sociales participent à l'identité de notre Région.

Chiffres clés :

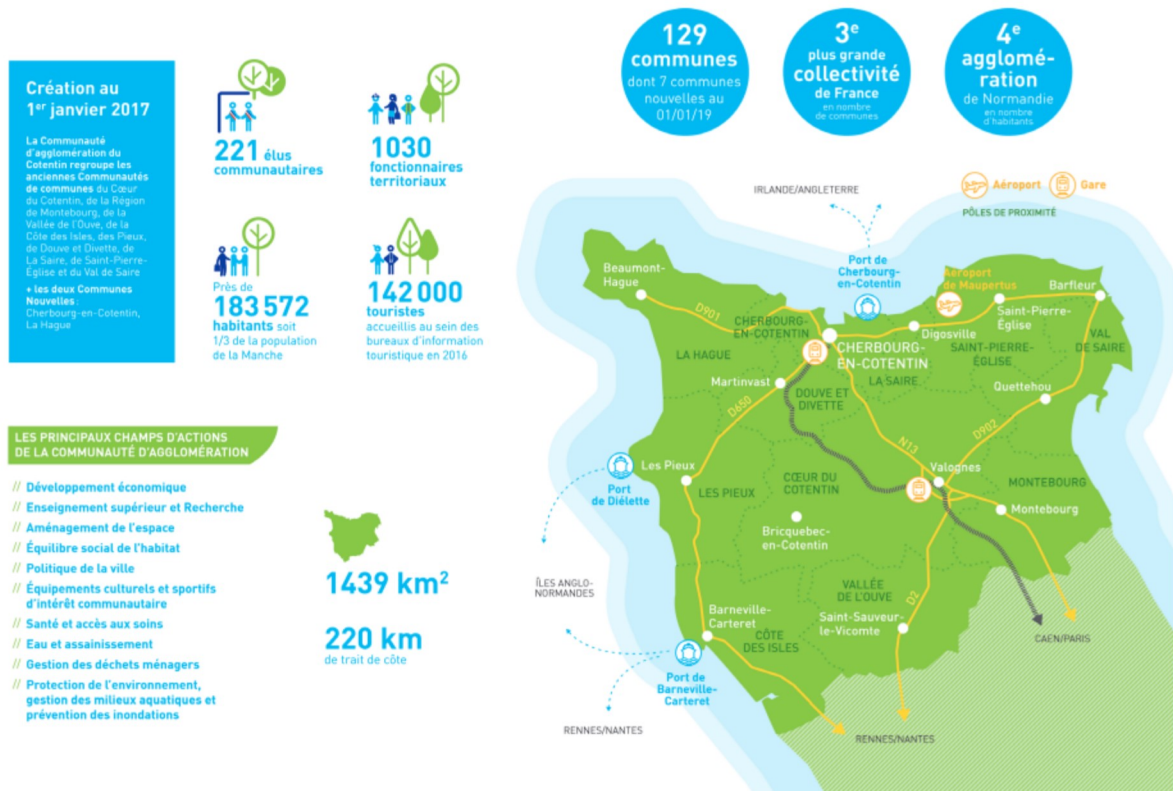
183 572 habitants

129 communes

11 Pôles de Proximité (PP)

1 439,36 km²

128 hab/km²

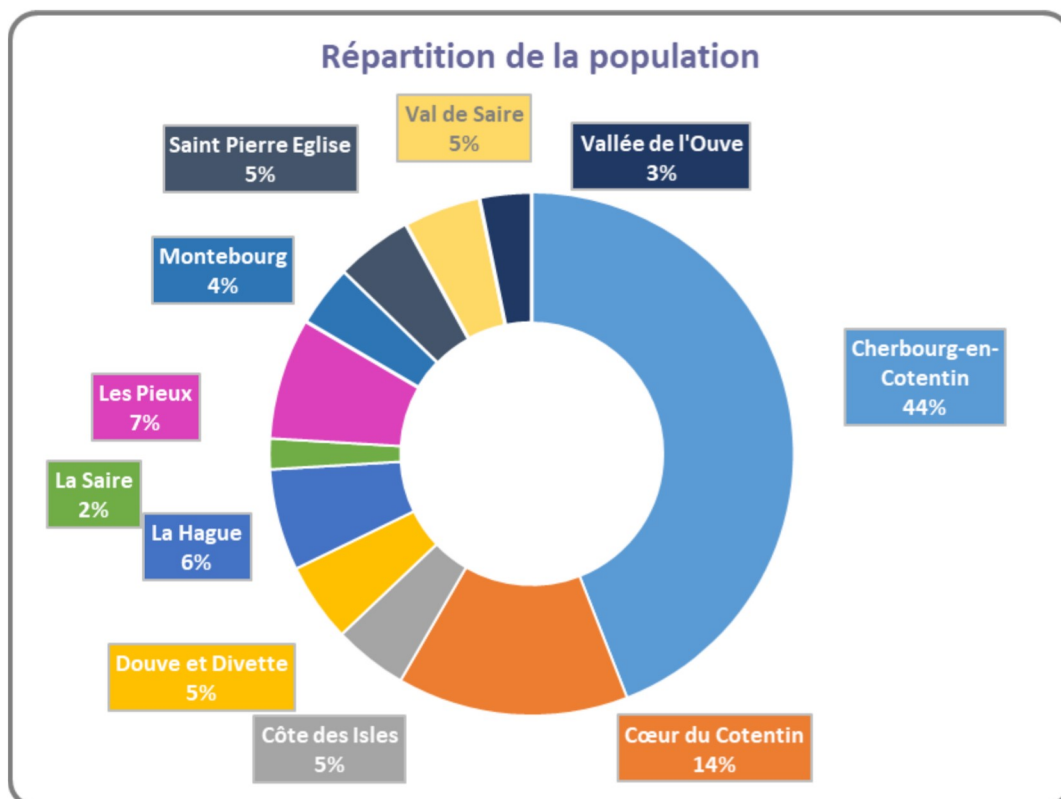


L'identité du Cotentin s'appuie d'abord sur ses habitants, sa ville-centre et ses bourgs ruraux. Le Cotentin est un territoire structuré par un réseau de villes et de bourgs denses qui constituent sa force. Ce maillage du territoire permet aux habitants de bénéficier d'un accès privilégié aux services : accès aux soins, aux équipements sportifs et culturels, aux commerces, à l'éducation sont indispensables dans les bourgs ruraux pour garantir aux habitants une offre de proximité et un cadre de vie préservé.

L'identité du Cotentin s'illustre aussi par ses paysages, dont le bocage prédominant, façonne son image. Derrière ce marqueur fort, le Cotentin rassemble sur un périmètre restreint, une multitude de paysages diversifiés et contrastés (falaises, côtes sableuses, marais...). Le littoral est également un vecteur commun de l'identité géographique Cotentinoise, et représente donc un enjeu territorial fort. Géographiquement bordé par 3 côtes différentes, le Cotentin est marqué par cet effet d'insularité lié à sa position de péninsule qui est un élément identitaire fort.

Le Cotentin dispose d'un maillage de proximité avec ses habitants, établi sur la base des anciens EPCI, autour des « Maisons du Cotentin » qui exercent une mission d'accueil des usagers des services de proximité et une mission administrative et technique.

Le Cotentin est aujourd'hui la 4ème puissance de la Région en nombre d'habitants, et c'est également la 14ème agglomération la plus peuplée de France.



La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce plusieurs compétences définies dans la Charte de gouvernance, afin de répondre au mieux aux différentes problématiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants et œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale.

Parmi les compétences obligatoires, l'Agglomération du Cotentin a la charge de la Collecte et du Traitement des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés depuis le 1er janvier 2017.

Le territoire de l'Agglomération est composé d'une mixité de zone d'habitat sur une superficie très étendue. On y trouve une zone très urbanisée, Cherbourg-en-Cotentin (densité de 1 176 hab/km²) représentant un peu de plus de **44%** de la population du territoire, des zones semi-urbaines, de zones très rurales, et des zones touristiques avec un territoire bordé de 278 km de littoral. Cette mixité de territoire et de pics d'affluence (lié à l'activité touristique) rend la gestion de la collecte et du traitement des déchets plus complexe.

L'agglomération du Cotentin s'était dotée en 2018, d'un projet de territoire qui était le point de départ d'une aventure collective. Avec l'adoption de son nouveau projet territoire 2030 en septembre 2021, le Cotentin marque son basculement dans une nouvelle ère, avec la mise en œuvre de nouvelles stratégies opérationnelles destinées à le faire entrer dans

le cercle très fermé des territoires européens attractifs et qui offrent aux habitants leurs épanouissement professionnel et personnel. Ce projet est structuré en 4 grandes ambitions :

Ambition 1 : Faire du Cotentin un grand d'Europe

Ambition 2 : Préserver la qualité de vie exceptionnelle du Cotentin

Ambition 3 : Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique

Ambition 4 : La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle

Dans le cadre de son ambition 3 concernant l'exemplarité environnementale, le Cotentin s'est engagé dans une politique volontariste de réduction de la production de déchets ménagers, et souhaite voir la poubelle d'ordures ménagères résiduelles de demain répondre aux exigences réglementaires tout en maîtrisant le budget lié à la collecte et aux traitements des déchets ménagers et assimilés.

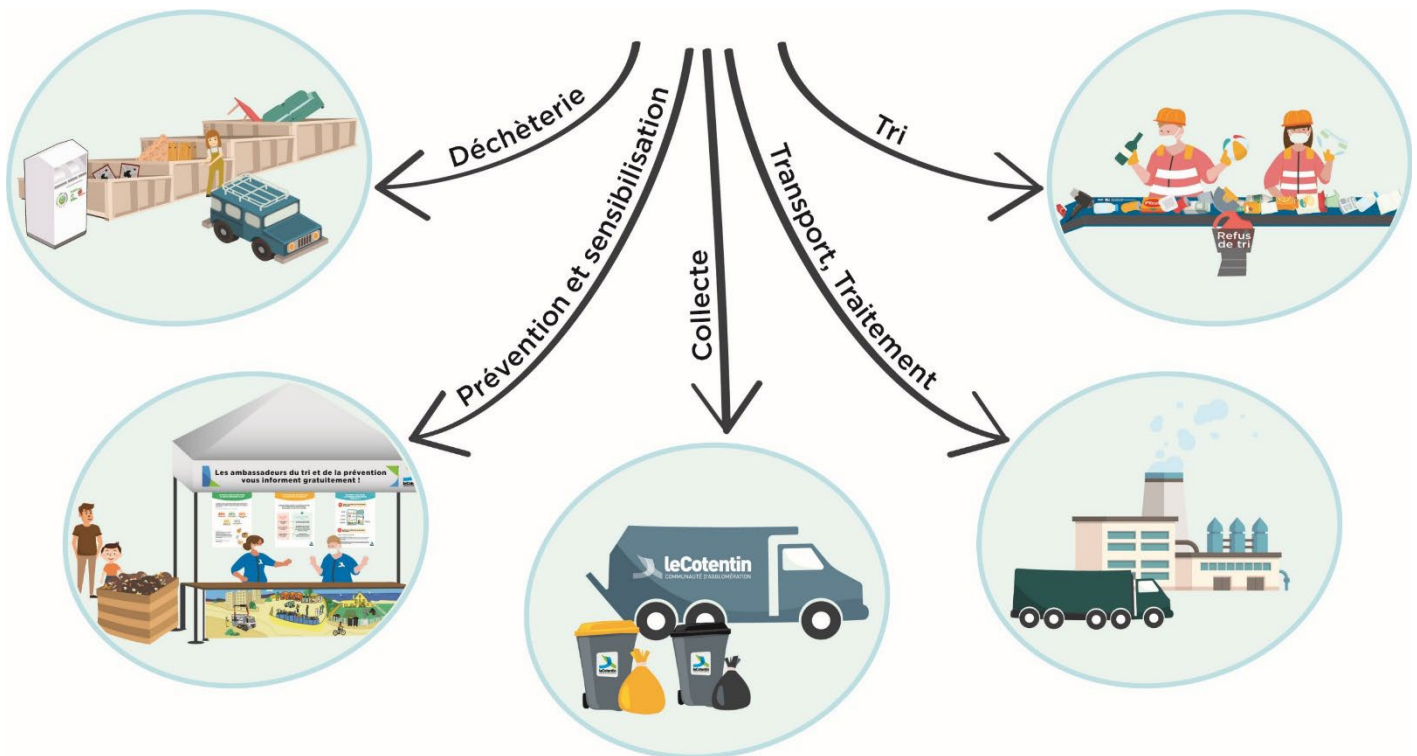
L'année 2022 avait pour objectif de mettre en œuvre les nouvelles politiques en matière de déchets :

- la mise en œuvre de la TEOM au 1^{er} janvier 2022,
- la mise en œuvre des règlements des déchèteries pour les particuliers et les professionnels,
- la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte et l'extension des consignes de tri (ECT) des déchets, avec une volonté politique affichée de réduire la quantité de déchets enfouis,
- le développement de la politique de compostage avec la gratuité des composteurs.

Par ailleurs, l'Agglomération du Cotentin a, conformément à la concertation des élus dans le cadre des ECT, lancé deux études pour le territoire du Cotentin sur le financement incitatif mais également sur le tri à la source des biodéchets dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'ADEME et la Région Normandie pour lequel le dossier du Cotentin a été retenu.

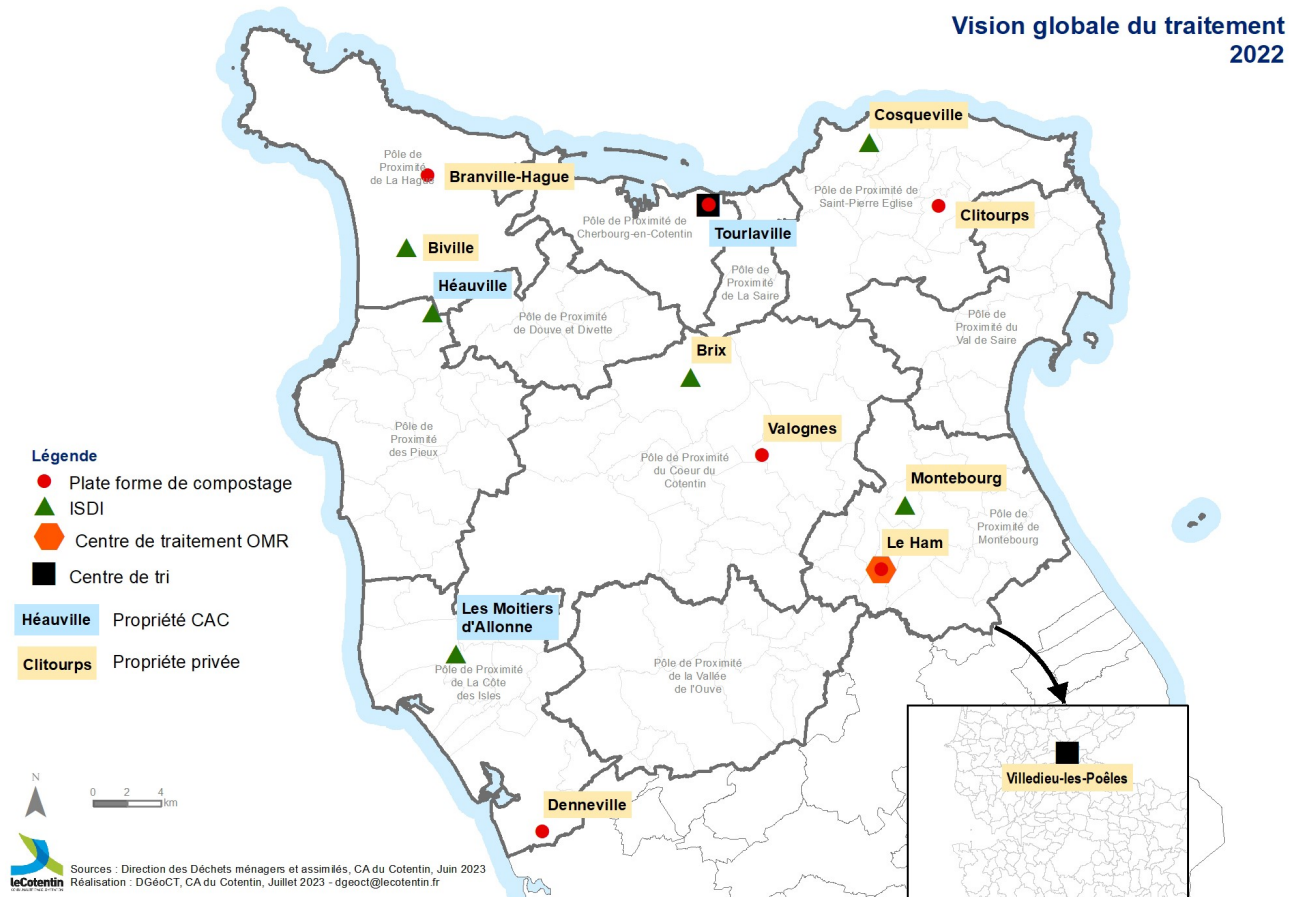
La collaboration avec les collectivités voisines se poursuit également à travers la Société Publique Locale Normandri pour la mise en œuvre d'un centre de tri nouvelle génération mais également du M9 pour travailler sur la gestion des résiduels d'ici 2030.

VISION GLOBALE



Outre les actions de préventions et les prestations spécifiques à la collecte des déchets et à la gestion des déchèteries, l'Agglomération assure également la gestion d'un centre de tri et de 3 sites de traitement en régie :

- 2 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en activité,
- 1 plateforme de compostage.



Pour assurer l'ensemble de la compétence, l'unité administrative vient en soutien de l'ensemble des unités de la direction DMA avec la gestion des actes administratifs (courriers, délibérations, décision, note,...), le suivi du budget principal (préparation du budget, engagement, facturation, mandatement, virement,...) et la gestion des marchés publics (rédaction des pièces administratives, publication, préparation des CAO, notification, carte des achats publics,...).

Éléments clés suivi financier 2022 :

- 1090 bons de commande ;
- 3 220 factures réceptionnées ;
- 3 477 liquidations émises (nombre de lignes mandatées) ;
- 1 344 titres dont environ 700 titres émis par la DDMA pour le dépôt des professionnels en déchetterie ;
- 305 entreprises enregistrées et 1394 vignettes accès véhicules (accès déchèteries professionnelles).

Éléments clés suivi marché publics 2022 :

6 procédures adaptées publiées dont 1 déclarée sans suite, soit 5 nouveaux marchés suite à MAPA :

- Mission pour accompagnement dans la conduite du changement et l'animation de groupes de travail thématiques dans le cadre du projet de réorganisation de l'unité collecte – unité collecte - nouveau marché
- Etude de faisabilité à l'instauration d'une tarification incitative (TI) – unité prévention - nouveau marché

- Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée des biodéchets sur le territoire du Cotentin - unité prévention - nouveau marché
- Broyage des branchages à domicile sur le territoire du Cotentin - unité prévention - 2 publications (suite à déclaration sans suite) - renouvellement
- Levés topographiques sur les communes de Bricquebec-en-Cotentin, Les Moitiers d'Allonne et Héauville (unité déchèterie/transfert/traitement) - nouveau marché

5 procédures appels d'offres ouverts publiés dont 1 déclarée sans suite, soit 4 nouveaux marchés suite à une procédure formalisée

- Transfert, tri et conditionnement des déchets issus de la collecte sélective (unité Tri) : 2 publications (suite à déclaration sans suite) - renouvellement
- Collecte en porte à porte des OMr et des EMr en extension de consignes de tri des PP du Val de Saire, Saint Pierre Eglise et Vallée de l'Ouve - unité collecte - renouvellement
- Collecte des points d'apport volontaire destinés au verre, au OMr et EMr, Transfert et Stockage du verre - unité collecte - renouvellement
- Fourniture de composteurs sur le territoire du Cotentin - unité Prévention - renouvellement
 Lot 1 - Fourniture de composteurs en PEHD recyclé et bioseaux pour du compostage individuel.
 Lot 2 - Fourniture de composteurs en bois pour du compostage partagé.

En termes d'exécution :

- 2 protocoles transactionnels conclus suite au contexte international de flambée des prix des matières premières + 1 nouvelle demande à l'étude arrivée courant 2022.
- 4 avenants passés sur les lots1 et 2 du marché de lutte contre les nuisibles
- 1 avenant sur le marché de fourniture de colonnes de tri aériennes
- 1 avenant sur le marché de traitement des OMR
- 1 avenant sur le marché de broyeur à déchets végétaux

DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

La limite de la compétence déchets (collecte et traitement) correspond aux limites administratives du territoire. Cependant, une convention de partenariat a été signée entre l'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de Baie du Cotentin pour les accompagner techniquement pour l'exécution et le suivi technique des marchés de prestations.

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

	Verres	Emballages recyclables	Journaux revues	Ordures ménagères	Branchages	Pelouses	Gravats inertes	Encombrants	Métaux	Carton	Bois	Huiles de vidange	Amiante ciment	Déchets dangereux	Pneumatiques	Huiles de friture	Lampes	Batteries	Déchets électriques	Mobilier	Textiles	Réutilisation réemploi
PORTE À PORTE	×	✓*	✓*	✓*	×	×	×	✓*	×	✓*	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
POINT D'APPORT VOLONTAIRE	✓	✓*	✓*	✓*	×	×	×	×	×	×	×	✓*	×	×	×	×	×	×	×	×	✓*	×
DÉCHÈTERIE	×	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓	✓*

* pour une partie du territoire ou sur certaines déchèteries

La direction déchets ménagers et assimilés prend en charge de nombreux déchets (collecte et/ou traitement), la liste de ces déchets est reprise dans le tableau ci-dessous avec le mode de collecte correspondant.

2 RÉPARTITION DE L'EXPLOITATION

Dans le cadre de l'exploitation, la direction déchets ménagers et assimilés travaille sous différents type de fonctionnement et d'organisation en fonction des modes définis historiquement ou de la volonté politique. Comme le précise le tableau ci-dessous, les missions du service peuvent être assurées soit en régie, soit par des prestataires, soit via des associations,...

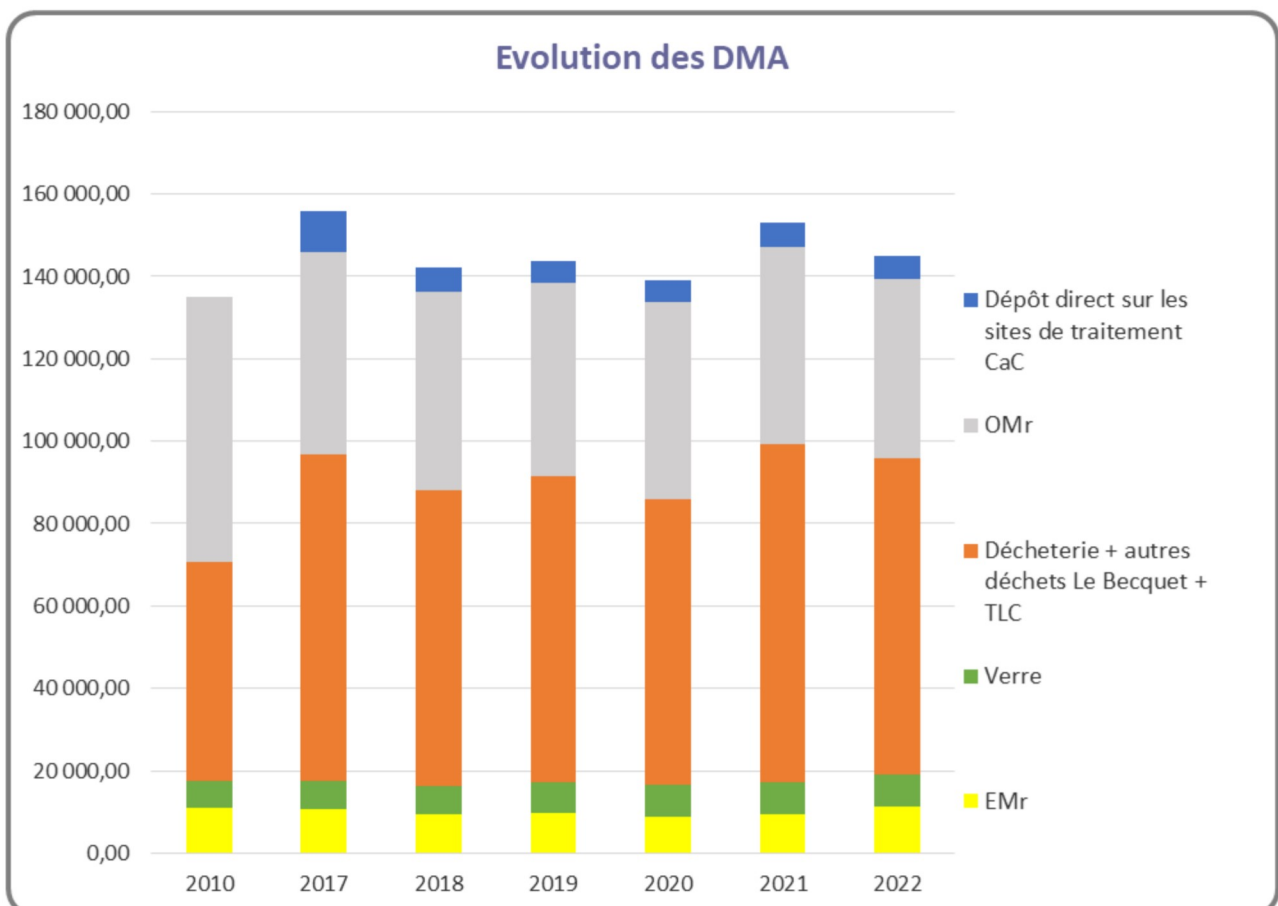
	Collecte	Transfert	Transport	Traitement
Communauté d'agglomération du Cotentin (régie)	✓	✓	✓	✓
Prestataires (marché)	✓	✓	✓	✓
Associations (convention)	✓	×	×	✓

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT A 2010

On estime que le tonnage de DMA traité de 2010 était de 135 157 tonnes pour une population de 183 889 habitants (734,99 kg/an/hab).

Le tonnage de DMA traité de 2022 est de 145 050 tonnes (population de 183 572 hab – soit 790,15 kg/an/hab).



Si on analyse ces tonnages, on note :

- Une baisse de plus de 32% des OMr,
- Le tonnage de verre est en hausse, environ 18%, qui s'explique par un meilleur tri et une augmentation de la communication à ce sujet (partenariat Cœur et Cancer).
- Une hausse des tonnages de déchèteries de plus de 44%. Cette forte évolution entraîne globalement une hausse des tonnages de DMA. Les tonnages de rebuts (plateforme de compostage, centre de tri,...), les apports des services de nettoyage de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,...

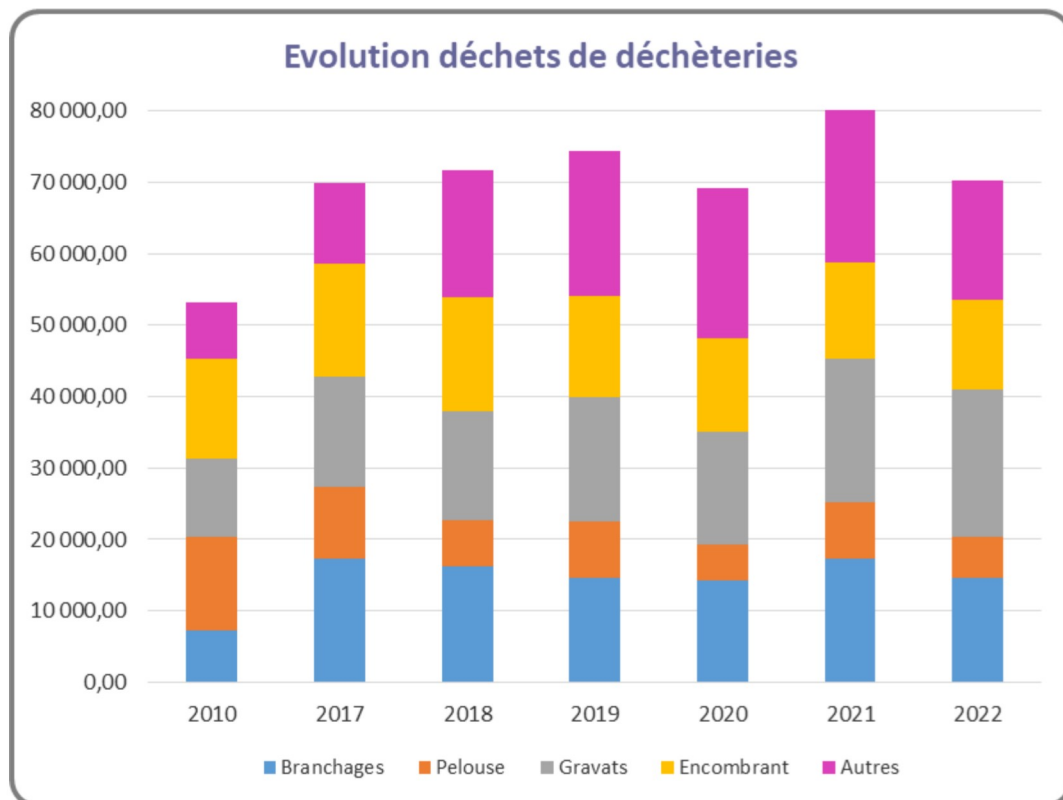
Chiffres clés :

+ 9 893 tonnes de DMA entre 2010 et 2022,

+ 23 465 tonnes de déchets de déchèterie et autres déchets entre 2010 et 2022

Evolution de tonnage des DMA entre 2010 et 2022 : **+7 %**

(Pour rappel, évolution 2010-2021 = +13 %)



Dans « Autres » on retrouve : les cartons, la ferraille, le bois, les souches, les DEA, les DEEE, les déchets dangereux, l'amiante, les pneus, les TLC,

L'évolution des tonnages de déchèterie a plusieurs causes :

- Communication réussie par les collectivités pour sensibiliser les usagers à l'utilisation des déchèteries,
- Interdiction de brûlage des déchets verts qui explique l'explosion des apports de branchages,
- Lutte des collectivités contre les dépôts sauvages et obligation du tri pour les professionnels du BTP (augmentation des gravats et encombrants),

2 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

ÉQUIPE DEDIEE A LA MISSION

L'Agglomération du Cotentin, dès sa création s'est positionnée sur une volonté de réduction de déchets, en intégrant au sein de la direction déchets ménagers et assimilés une unité prévention des déchets et développement du recyclage. L'équipe s'est ainsi organisée et est constituée d'une responsable d'unité, d'un conseiller technique, d'une responsable de service et de 7 ambassadeurs de tri et de la prévention.

L'année 2022 a été une année très riche avec le déploiement du nouveau schéma de collecte, de la mise en œuvre des extensions de consignes de tri, du développement du compostage individuel... Dans ce cadre, le Cotentin a fait le choix de renforcer ponctuellement l'équipe d'avril à décembre de 5,1 ETP. Par ailleurs, l'équipe a également évolué avec le départ de deux agents titulaires ainsi qu'un départ en retraite.

Cette équipe dédiée sillonne quotidiennement le Cotentin, dans les écoles, les foires, les marchés, les associations, ... prêts à prouver qu'avec quelques astuces et bonnes habitudes on peut réduire sa production de déchets et améliorer le tri des déchets.



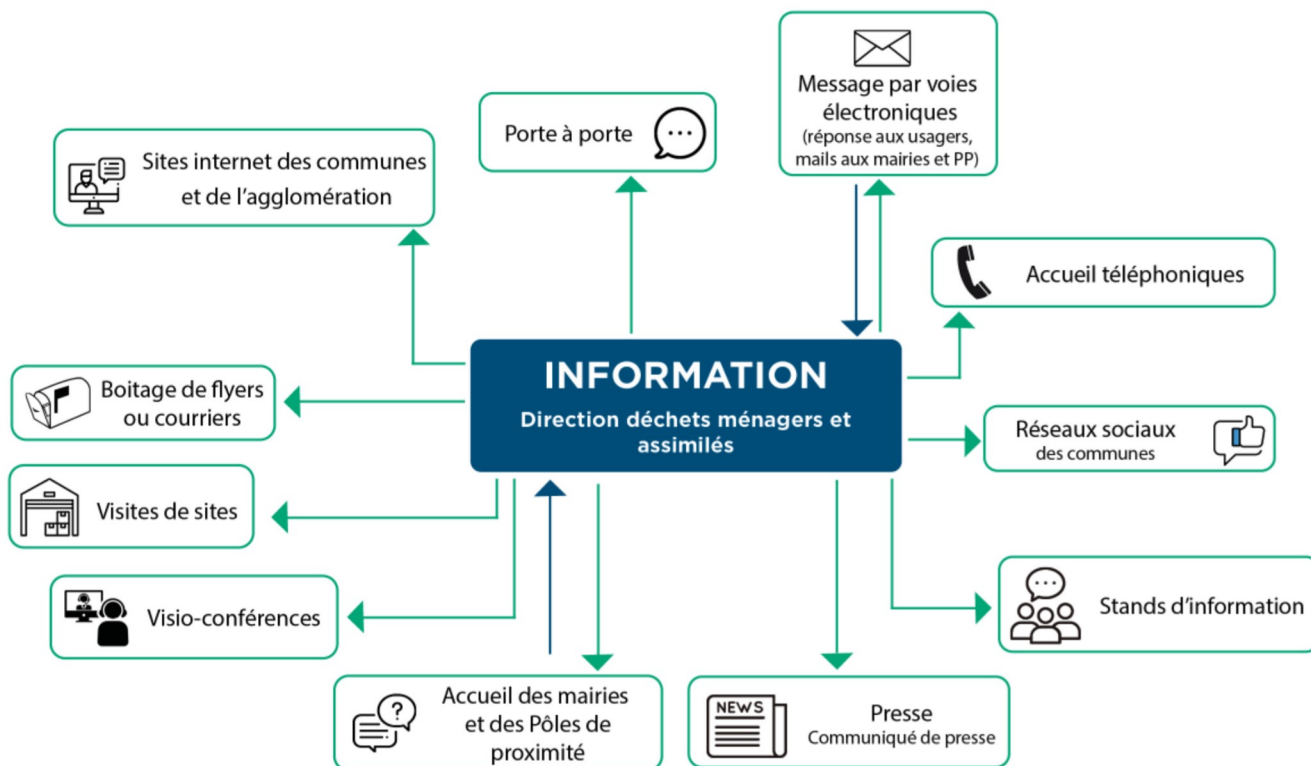
Une partie de l'équipe

SENSIBILISATION DES USAGERS

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées à destination du grand public du territoire afin de conseiller et d'informer les usagers sur la gestion des déchets et principalement sur la dotation en bacs, sur les consignes de tri mais également sur le compostage.

• Organisation des circuits d'information

La Communauté d'agglomération du Cotentin utilise différents canaux pour informer les habitants sur le fonctionnement du service (collecte, déchèterie...) et sensibiliser à la prévention et au tri des déchets.



• Sensibilisation du grand public

>Animation en déchèteries

Les ambassadeurs du tri et de la prévention peuvent venir apporter un soutien aux gardiens de déchèteries pour rappeler des consignes de tri, informer d'une modification de consigne ou d'une nouveauté. Cette année l'accent a été mis sur les nouvelles consignes de tri et sur le compostage.

Chiffres clés :

Plus de 236 animations

Plus de 8500 personnes sensibilisées



Les ambassadeurs du tri en déchèteries

> Événementiels

Chaque année, les ambassadeurs du tri et de la prévention sont sollicités par diverses associations, mairies pour animer des stands/animations au cours desquels plusieurs thématiques peuvent être abordées. Cette année l'accent a été mis sur la dotation en bacs, sur les consignes de tri mais également sur le compostage.

Chiffres clés :

203 animations sur le territoire (hors interventions scolaires et événements nationaux)

Plus de 10 000 personnes sensibilisées

- **41 événementiels réalisés** : Fête de la Bio (au Theil), Festival de la Mi-Année, 20 ans cité de la mer, phare de Carteret, Dream Cup, Fête de la Mer, Plantes et saveurs d'Automne...
- **94 animations sur les extensions de consignes de tri et le nouveau schéma de collecte** : animations avec les bibliothèques, mairies...
- **68 animations sur les marchés du territoire**



Stands d'information sur les nouvelles consignes de tri et jours de collecte



Foire St Denis à Brix et Quartier d'été à Octeville

> Actions de sensibilisation à la collecte sélective et à la dotation en bac

Sur le terrain, les équipes de collecte effectuent un contrôle qualité du tri qui peut donner lieu à des actions correctives (porte-à-porte, sensibilisation au pied de colonne de tri...). Les mairies sont également des partenaires privilégiés pour ce type d'action. En 2022, les ambassadeurs sont notamment intervenus pour la dotation en bac des particuliers et professionnels. Des sensibilisations suite à des remontées par les équipes de collecte ont également été réalisées sur une partie du territoire.



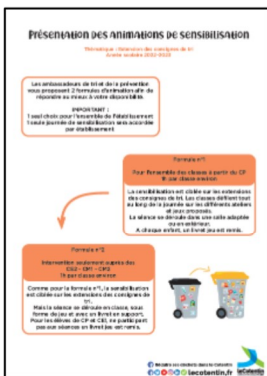
Flyers utilisés lors des sensibilisations

Chiffres clés :

Plus de 2500 foyers sensibilisés en porte à porte

>Sensibilisation des scolaires

Les ambassadeurs du tri et de la prévention proposent des animations gratuites aux établissements scolaires du Cotentin. A partir d'avril 2022, le programme des animations a été revu afin d'intégrer les extensions de consignes de tri.



Programme des animations scolaires « extension des consignes de tri »

Chiffres clés :

300 animations, 2000 élèves sensibilisés de janvier à mars 2022

58 animations, 4200 élèves sensibilisés aux extensions de consignes de tri à partir d'avril 2022

ACTION DE PRÉVENTION

• Promotion du compostage et du broyage

> Compostage

Le développement de la pratique du compostage de proximité permet la valorisation des déchets fermentescibles et des résidus de jardins considérés jusque-là comme des déchets. L'action de compostage permet selon l'ADEME un potentiel de réduction des déchets d'environ 40kg/hab/an soit environ 92kg/foyer/an. Cette action de promotion du compostage est harmonisée sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1er janvier 2019.

Au cours de la concertation concernant le nouveau schéma de collecte, la problématique de la baisse de fréquence des OMr a été évoquée notamment en lien aux nuisances olfactives et à la décomposition des biodéchets.

Pour pallier à cette crainte le Cotentin a choisi de doter gratuitement les foyers du territoire d'un composteur. En effet, seuls les déchets compostables peuvent apporter une gêne olfactive lorsqu'ils sont mis dans le bac gris. Dans le composteur, ces biodéchets permettent de réduire la production de déchets tout en produisant un engrais naturel. .

La politique de gratuité des composteurs a été mise en œuvre le 1^{er} mars 2022 provoquant une vague de sollicitation des usagers. L'unité prévention a dû s'organiser pour pouvoir assurer l'enregistrement des demandes, l'approvisionnement des composteurs et la distribution dans des conditions par toujours évidentes et avec des délais d'attente parfois un peu long.

C'est ainsi plus de 207 permanences de distributions qui ont été réalisées par les ambassadeurs du tri et de la prévention sur cette année et ainsi 8 355 composteurs distribués en 2022 soit un total de 19 287 foyers équipés sur le territoire. Il est important de noter que jusqu'au 1^{er} mars la distribution était assurée par un prestataire privé.



Les résidus de jardins : l'or vert du jardinier

Habitant la Côte des Isles et amoureux du Cotentin, le jardinier Stéphane MARIE est aussi un fervent adepte du compost. Et si c'était le secret de la beauté de son jardin ? Visite guidée et explications.

Extrait du mag Le Cotentin n°12



Salon de l'Habitat 2022

>Mission civique les Léopards du Tri

Le compostage se développe également dans le milieu scolaire et notamment dans les restaurants collectifs mais également en ville et notamment à Cherbourg-en-Cotentin avec du compostage partagé. Cependant, pour réellement se développer, il faudra que la collectivité s'appuie sur un réseau plus fort de « guide-composteurs ».

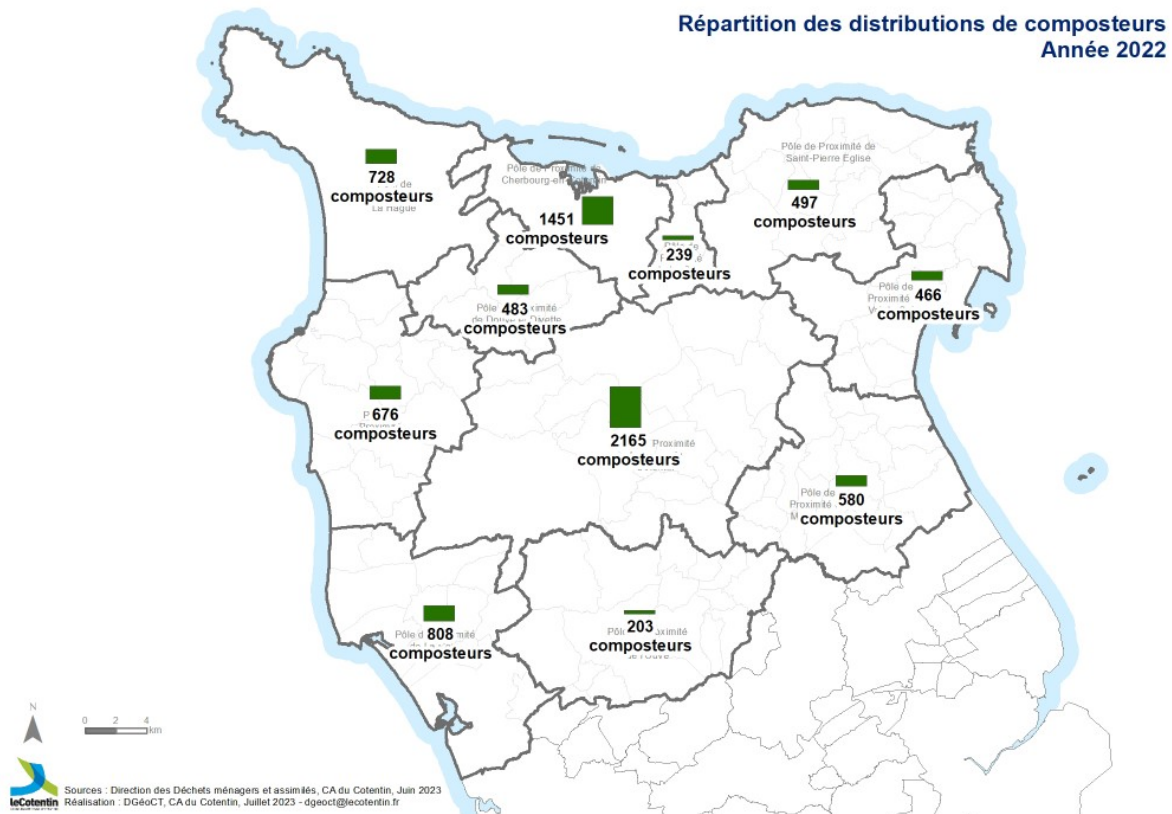
C'est dans ce cadre que notre collectivité à tout de suite adhéré au projet initié par la Région Normandie des Léopards du Tri qui nous permettait ainsi d'accueillir deux missions civiques dont le rôle était de promouvoir et développer le compostage de proximité sur le territoire.



Composteurs partagés Valognes

Les missions civiques gérées maintenant directement par l'Agglomération du Cotentin sont arrivées en fin d'année 2022 et ont été orientées sur le compostage individuel pour cette année particulière. En effet le rythme imposée par la gratuité et la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte n'a pas permis de développer le compostage de proximité.

Par ailleurs, l'unité accompagne des écoles, collèges, lycées... sur la mise en œuvre de composteurs, en 2022, l'équipe a ainsi accompagné la cantine scolaire de Saussemesnil, la gendarmerie de la Glacerie, le centre de loisirs d'Omonville la Rogue, l'école d'Hardinvast.



> Broyage des branchages

Les branchages restent un gisement très important en déchèteries, il apparaissait donc important de proposer un service permettant de limiter ses apports mais également de redonner à ses résidus de jardins leurs notions de matières organiques. Dans ce cadre, un marché réservé de broyage à domicile a été relancé en 2021. Le nombre de broyage a légèrement chuté par rapport à 2021, soit 123 interventions



Broyats

Chiffres clés :

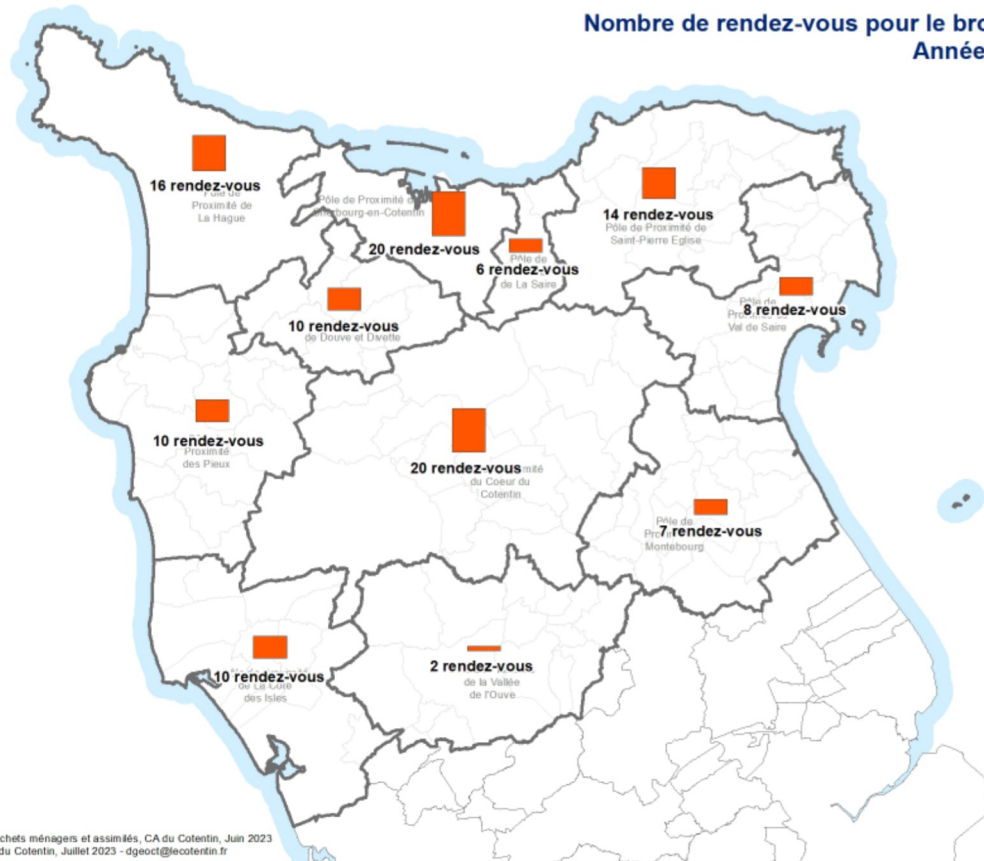
123 interventions de broyage à domicile

8 355 composteurs distribués soit un total de 10 932 composteurs

34 sites de compostage de proximité dont 20 en restauration collective



Nombre de rendez-vous pour le broyage Année 2022



>Semaine du compostage

Pour la semaine du compostage nous avons organisé des stands en déchèterie pour apporter aux usagers un maximum d'informations sur cette technique permettant de réduire la production de déchets.

Nous avons prévu sur ces stands des distributions directes de composteurs qui ont rencontré un grand succès (676 composteurs distribués)

Chiffres clés :

18 stands

876 personnes sensibilisées



• Caissons de réemploi

- Dans le cadre de la prévention des déchets, et en partenariat avec Fil&Terre, certaines déchèteries sont équipées de caissons de réemploi.

Cette pratique est mise en place sur sept déchèteries équipées (cf. cartographie article 3-6).

Fil&Terre assure la collecte de l'ensemble des objets déposés, le tri et met en vente une majorité des objets, le reste étant renvoyé vers les filières de traitement adaptées (cassé, non vendable,...). Cependant le nombre de vidage de ces caissons a tendance à diminuer laissant apparaître un manque de communication ou d'efficacité de ce service. L'unité prévention en partenariat avec l'unité déchèterie devra trouver des solutions pour améliorer les ratios de « détournement » des filières de traitement habituelles.



- Collecte des Textiles – Linges – Chaussures (TLC)



La collecte de textile est mise en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire du Cotentin. L'Agglomération a signé une convention de partenariat avec Fil et Terre et la Croix Rouge (déchèterie de Montebourg).

La collecte concerne les textiles, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie (sacs, cartables,...). 519 tonnes de textiles, linges de maisons et chaussures ont été collectées sur les colonnes mises en œuvre sur les déchèteries ou sur les communes adhérentes à la Communauté d'agglomération (dans le cadre des conventions). Avec les collectes en boutiques ce chiffre s'élève à 662 tonnes.



Centre de Tri Fil&Terre – Tourlaville – Cherbourg-en-Cotentin

Cependant, sur le territoire du Cotentin d'autres systèmes de collectes existent (dépôt en magasin, bornes le relais,..) et c'est ainsi un total de 866,80 tonnes de textiles qui ont été déposés pour être triées et recyclées sur l'ensemble du territoire (chiffres Refashion 2022).

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis juin 2013, la France dispose d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Le Gouvernement y a fixé un objectif ambitieux : diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025.

- **Sensibilisation des scolaires**



Logo gagnant

Des animations sur la thématique « lutte contre le gaspillage alimentaire » ont été menées auprès de 3 établissements scolaires.

Le concours, initié en 2022, auprès des lycées du territoire, s'est terminé en mai 2022. Un logo a été élu par vote sur la page Facebook « réduire ses déchets dans le cotentin ». Chaque élève, de la classe gagnante, s'est vu remettre un kit 0 déchet.

- **Journée de lutte contre le Gaspillage Alimentaire**

Dans la continuité des actions menées en 2021, les ambassadeurs sont intervenus auprès des restaurateurs du territoire afin de leur proposer une affiche sur « ma boîte anti-gaspi ».

Chiffres clés :

100 affiches distribuées

- **Accompagnement des établissements scolaires, structures d'accueils, maisons de quartiers, ...**

Comme chaque année les ambassadeurs du tri accompagnent les établissements volontaires pour mettre en place une démarche « anti-gaspi » au sein de leurs restaurants.

LA COMMUNICATION

- **Réalisation d'outils de communication**

De nombreux outils de communications ont été créés à l'occasion des diverses interventions et animations (affiche, flyer, jeux, ateliers, frise,...) avec une nouvelle charte pour accompagner la politique de prévention et de réduction des déchets souhaitée par le Cotentin.

Les supports écrits ont également été accompagné de plusieurs vidéos sur la politique de « prévention déchets », le nouveau schéma de collecte, le compostage et le broyage.





Quelques exemples de création 2022

• **Accueil téléphonique**

A partir d'avril 2022, un standard téléphonique a été créé afin de répondre aux nombreuses questions des usagers sur le déploiement du nouveau schéma de collecte, de la mise en œuvre des extensions de consignes de tri, du développement du compostage individuel et ainsi soulager un maximum les accueils des Pôles de Proximité et l'accueil central (cf. page 67).

Chiffres clés :

Plus de 7000 appels recensés (uniquement sur le standard hors accueils des Maisons du Cotentin)

• **Site internet « lecotentin.fr »**

En juillet 2019, l'Agglomération a lancé son site internet www.lecotentin.fr. Ce site permet aux usagers de trouver facilement les informations en lien avec la gestion de leurs déchets mais également avec la prévention des déchets. Le site permet également de faire ses demandes en lignes de composteurs, de broyage à domicile, de cartes déchèteries, de bacs, de rendez-vous amiante,...

Dans le cadre des évolutions des services, des règlements, le site est régulièrement mis à jour. Avec la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte, la direction communication en partenariat avec le SIG et la direction déchets a mis en place un outil pour connaître ses jours de collecte en fonction de sa commune et de sa rue.

Commune : Voie, hameau, lieu-dit :

Jours de collecte

FLAMANVILLE



Ordures ménagères
Le lundi semaines impaires

Déchets à présenter la veille au soir à partir de 19h00 (Collecte à partir de 6h00)

[Les consignes de tri](#)



Déchets recyclables
Le lundi semaines paires

Déchets à présenter la veille au soir à partir de 19h00 (Collecte à partir de 6h00)

[Les consignes de tri](#)

Le site internet permet également de faire des demandes en lignes, pour 2022, nous avons eu :

- 7 033 pour obtenir un composteur (649 en 2021),
- 87 pour des rendez-vous amiante (60 en 2021),
- 61 pour le broyage à domicile (122 en 2021),
- 2194 demandes de bacs (nouveau 2022),
- 110 demandes de cartes déchèterie pro (nouveau 2022).

Pour l'année 2022, le site internet enregistre 832 585 pages vues, contre 506 901 en 2021, les pages les plus consultées sur le site internet pour la partie DMA sont :

- La collecte : 38 211 vues (24 263 en 2021)
- Les déchèteries : 9 857 vues (7 257 en 2021)
- Le compostage : 6 645 vues (2 180 en 2021)
- La page animation : 1 187 vues (820 en 2021)
- Le broyage : 1 222 vues (1 177 en 2021)
- Outil web jours de collecte : 48 876 vues (nouveau 2022)

• Page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »

Dans le cadre de son activité et en collaboration avec la direction communication, l'unité prévention des déchets et développement du recyclage a mis en place une page Facebook pour être au plus proche des usagers et ainsi pouvoir partager les événements, des rappels de consignes mais aussi des astuces pour réduire sa production de déchets. Cette page a été mise en service en mai 2018. Cette page permet aux usagers de s'approprier les nouveaux services en matière de déchets, mais aussi d'échanger, de poser des questions...

Chiffres clés :

3 399 abonnés (+12 % / 2021)

Plus de 325 publications

Des communications spécifiques ont été développées pour ce canal d'information.

Le Cotentin a également une page Facebook « Agglomération du Cotentin », un compte Twitter et Instagram et une chaîne YouTube qui permettent également d'amplifier la communication.



On comptabilise 10 posts et 45 stories « déchets » sur Instagram et 22 posts et 45 stories « déchets » sur Facebook (page officielle de l'Agglomération).



• Presses, radio, reportages télévisés...

En partenariat avec la direction communication, de nombreux points presse ont été réalisés et ont ainsi permis de mettre en lumière les actions et nouveaux services de la direction Déchets Ménagers et Assimilés.

Chiffres clés :

Près de **200** articles dans la presse locale (La Presse de la Manche, Ouest France, La Manche libre)

13 points presses spécifique déchets

En 2022,
TRIEZ vos
DÉCHETS
plus facilement
dans le Cotentin

SOYONS
REDDOUTABLES
AVEC NOS DÉCHETS !



CHAQUE GESTE COMPTE, MAITRISONS NOS DÉCHETS

Plus d'infos sur
lecotentin.fr

CITEO

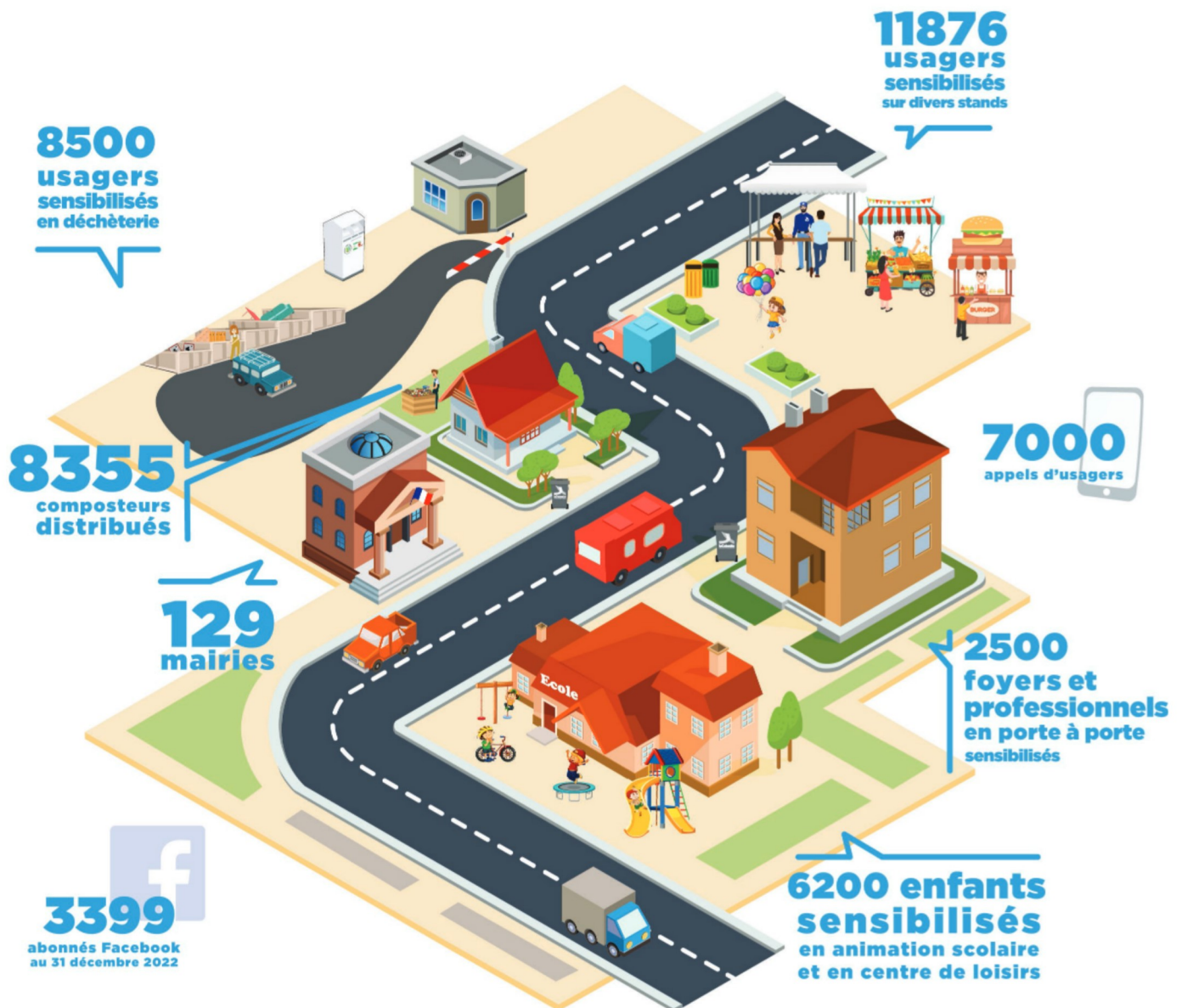
leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

lecotenti

Presse de la Manche - Samedi 23 avril 2022

BILAN 2022

SCHEMA DES SENSIBILISATIONS 2022



Chiffres clés :

Plus de 22 000 personnes rencontrées

6200 élèves sensibilisés

8 355 composteurs distribués

7000 appels reçus

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

1 PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement tel que la mise à disposition ou la maintenance des bacs individuels.

Le 13 juin 2023 a marqué le lancement de la réorganisation des collectes, avec une mise en application échelonnée. L'Agglomération du Cotentin dans le cadre de la simplification du geste de tri a décidé de mettre en place une collecte en porte-à-porte des emballages recyclables (contenant jaune) mais également de doter chaque foyer de bac à ordures ménagère résiduelles (bac gris). Cette dotation permettra à chaque foyer de pouvoir stocker ses déchets ou emballages recyclables, de limiter les risques de perçages de sacs, par exemple liés aux goélands, mais également de prévenir les risques pour les agents de collecte (les bacs sont vidés par le lève-conteneur à l'arrière du camion). Le Cotentin a également choisi de remettre un composteur gratuitement.

La majorité des bacs ont été livrés par un prestataire à 90%, les 10% restant ont été livrés par les agents du Cotentin.

La majorité des colonnes de tri d'emballages recyclables « jaune » ont été supprimées. Pour les habitats collectifs concernés par une collecte en apport volontaire, les équipements seront maintenus.

Par ailleurs, les colonnes pour le verre seront maintenues et augmentées pour améliorer et faciliter le tri des emballages en verre. Pour connaître leur emplacement rdv sur lecotentin.fr.

Pour 2022, les bacs OMr et EMr de Cherbourg-en-Cotentin ont été distribués et entretenus par un prestataire tout comme les colonnes de tri. Cependant l'organisation évoluera en 2023 avec la création d'une équipe maintenance en régie.



Chiffres clés :

Au 31 décembre 2023 :

63 953 bacs OMr

76 695 bacs EMr

2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

La population du Cotentin est de 183 572 habitants. On note qu'une partie du territoire est soumis à une variation saisonnière induite par l'activité touristique. Pour information, la population DGF 2022 est de 197 757 habitants. La population est en légère baisse par rapport à l'année dernière.

3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

10 territoires étaient jusqu'ici pourvus de colonne de tri pour les EMr. Cependant l'évolution du schéma de collecte va voir le nombre de colonnes EMr diminuer de façon importante en 2022 et 2023.

Tout le territoire du Cotentin est doté de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verre valorisée, la Communauté d'Agglomération reverse 1 € à l'association Cœur et Cancer.

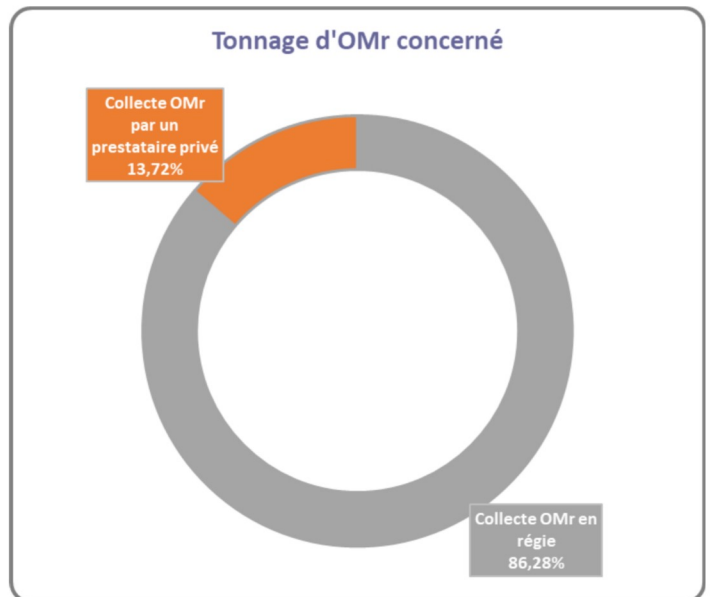
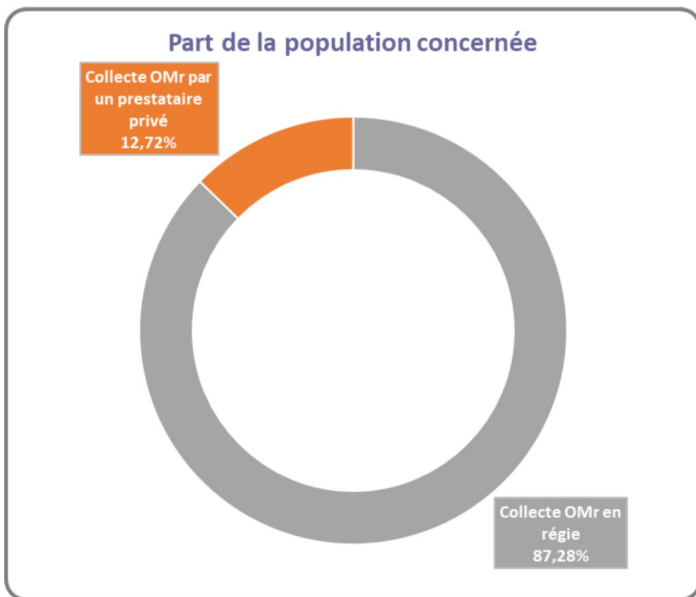
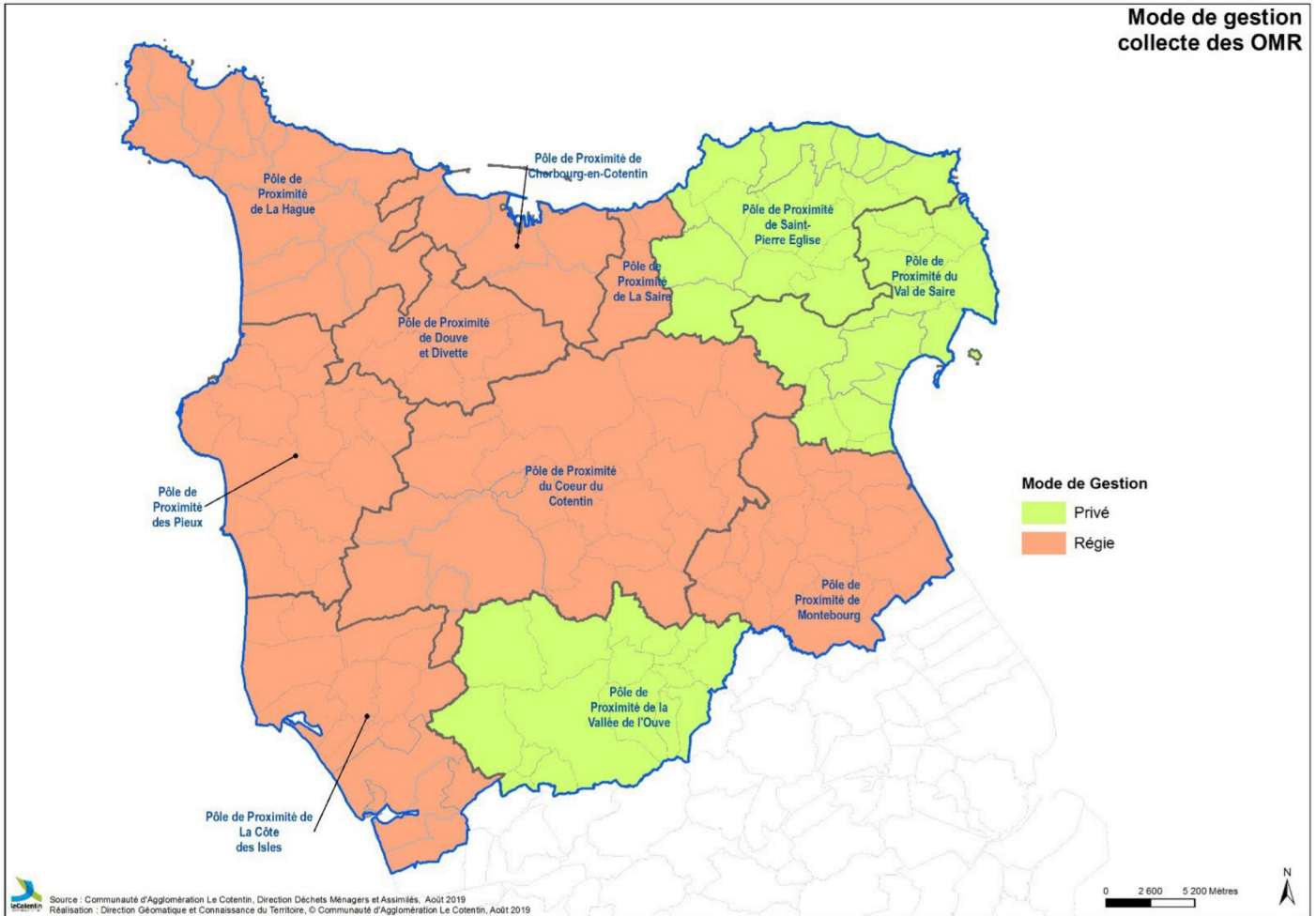
Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre l'Agglomération et les associations Fil et Terre (anciennement Relais Enfant) et Croix Rouge (territoire du PP de Montebourg).

Deux territoires proposent des équipements de collecte en apport volontaire pour les OMr : Cherbourg-en-Cotentin et la Hague. L'expérimentation de 2020 lancée sur le secteur Ouest avec la mise en place de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles sur des secteurs touristiques a été poursuivie.

4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

La collecte des OMr est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Elle est assurée en régie sur 8 territoires, **ce qui représente 87 % de la population et 86 % des tonnages**. Le reste du territoire est collecté par deux prestataires privés VEOLIA et SPHERE. Ces deux marchés ont pris fin au 31 décembre 2022. Pour autant une procédure de consultation a été lancée pour un nouveau marché de collecte OMr et EMr pour un démarrage au 1^{er} janvier 2023.

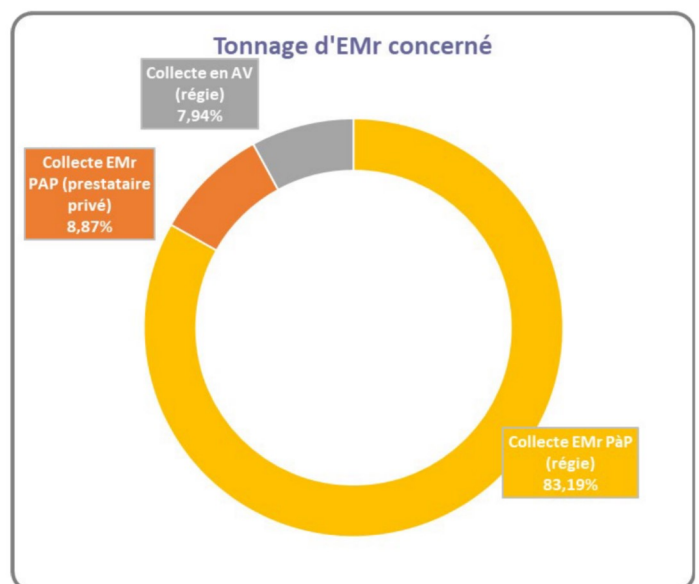
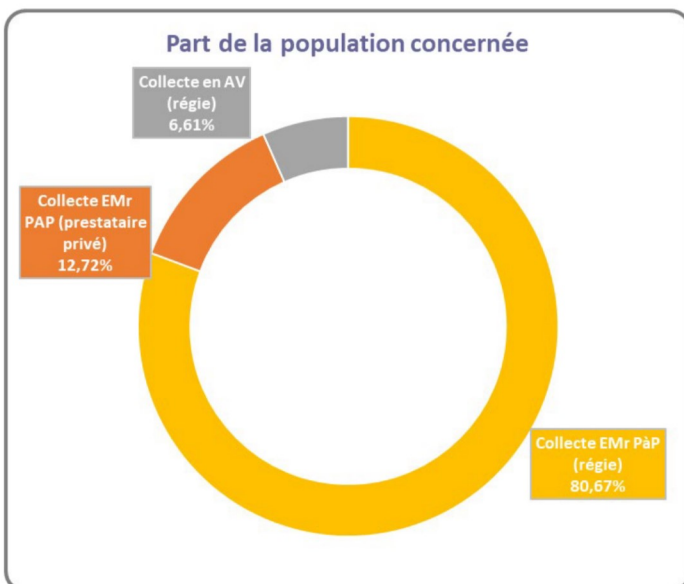




Collecte Cherbourg-en-Cotentin - ©Thierry Houyel

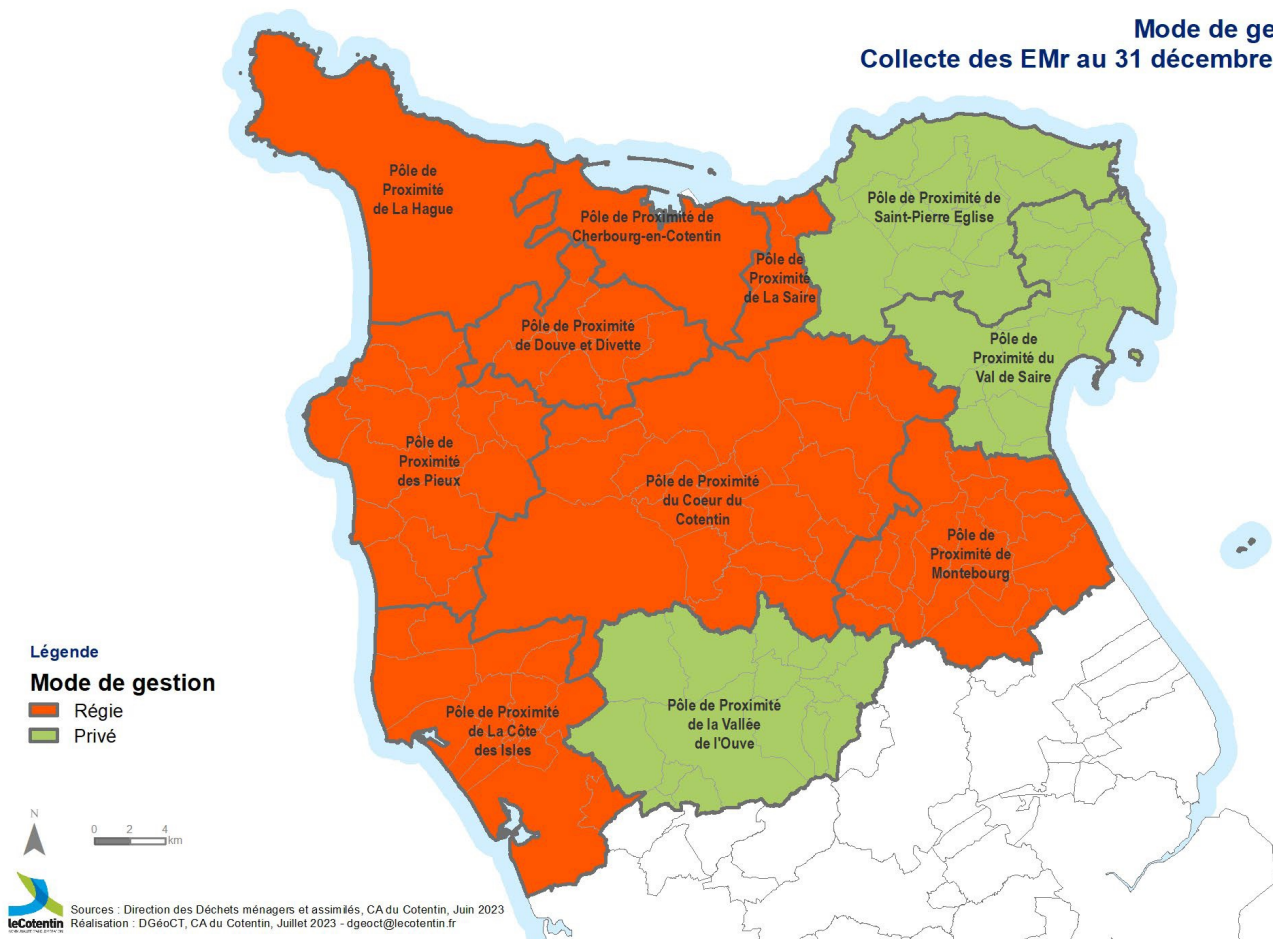
La collecte des EMr était initialement réalisée **en porte à porte** sur seulement 4 territoires, auxquels s'ajoutait la commune de Barneville-Carteret, **ce qui représentait environ 54% de la population et 58 % des tonnages**. Le reste du territoire bénéficiait de colonnes d'apports volontaires.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble du territoire, est couvert par une collecte en porte à porte à l'exception de quelques secteurs sur Cherbourg-en-Cotentin et quelques colonnes laissées sur le reste du territoire (déchèteries,...), ce qui représente maintenant environ **93 % de la population et 92 % des tonnages**



Au 31 décembre, la collecte des EMr est assurée en régie sur 8 territoires, **ce qui représente 87 % de la population et 91 % des tonnages**. Les 3 autres territoires sont collectés par un prestataire privé.

Mode de gestion Collecte des EMr au 31 décembre 2022



Enfin, une collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur 6 territoires (Les Pieux, La Hague, Côte des Isles, Cœur du Cotentin, Montebourg, et CeC). C'est un service non généralisé, souvent réalisé sur inscription. Il est à 100% réalisé en régie. Cherbourg-en-Cotentin a également une collecte d'encombrants spécifiques pour les habitats collectifs. Ce service, mis en sommeil depuis 2021, doit être revu dans le cadre du projet de règlement collecte des DMA.

SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

A ce jour aucun seuil n'a été défini, cependant la collectivité peut se réserver le droit de refuser tous déchets d'activité économique qu'elle ne considérerait pas comme assimilable aux ordures ménagères. **Il sera obligatoire de fixer ce seuil dans le cadre de la refonte du règlement de collecte des DMA.**

5 FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence est adaptée et harmonisée sur tout le Cotentin en fonction de la typologie d'habitat. C'est uniquement sur la base de cette règle que la fréquence de la collecte est établie. Il n'est pas possible de déroger à cette règle.

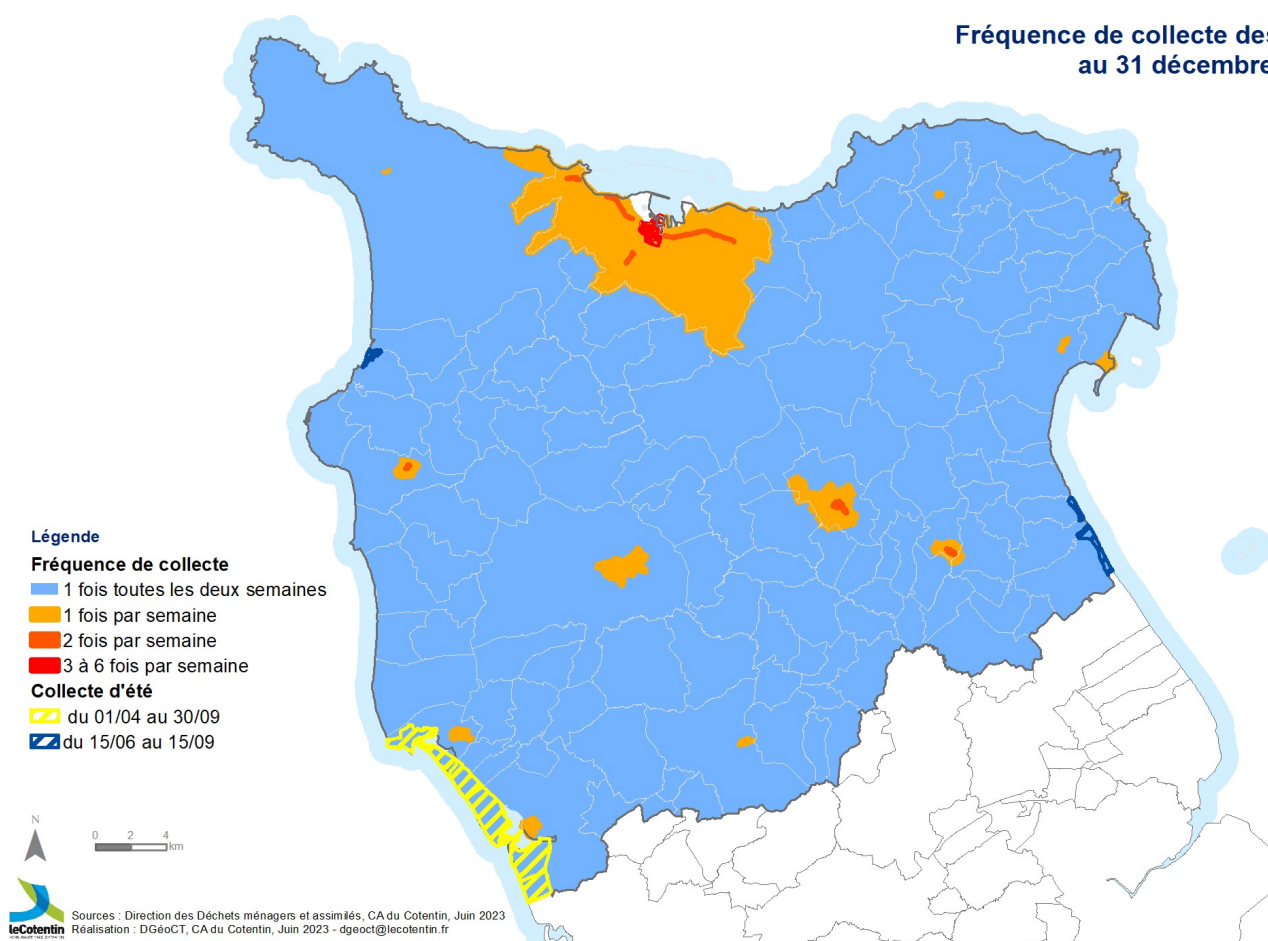
Habitat	Emballages ménagers recyclables (bac jaune)	Ordures ménagères résiduelles (bac gris)
Rural (46% de la population)	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois toutes les 2 semaines
Urbain résidentiel (Densité supérieure à 2500 hab/km ² sur un quadrillage de 200m de côté)	1 fois / semaine	1 fois / semaine
Urbain dense (Zones urbaines où l'on trouve une forte concentration de commerces de proximité ou des établissements de santé.)	1 fois / semaine	2 fois / semaine
Hyper centre urbain (Plateau piétonnier de Cherbourg-en-Cotentin et rues périphériques.)	3 à 6 fois / semaine	3 à 6 fois / semaine

On note, ainsi, que la majorité du territoire est collecté en OMr une fois tous les 15 jours (C0,5), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 50% des habitants du Cotentin.

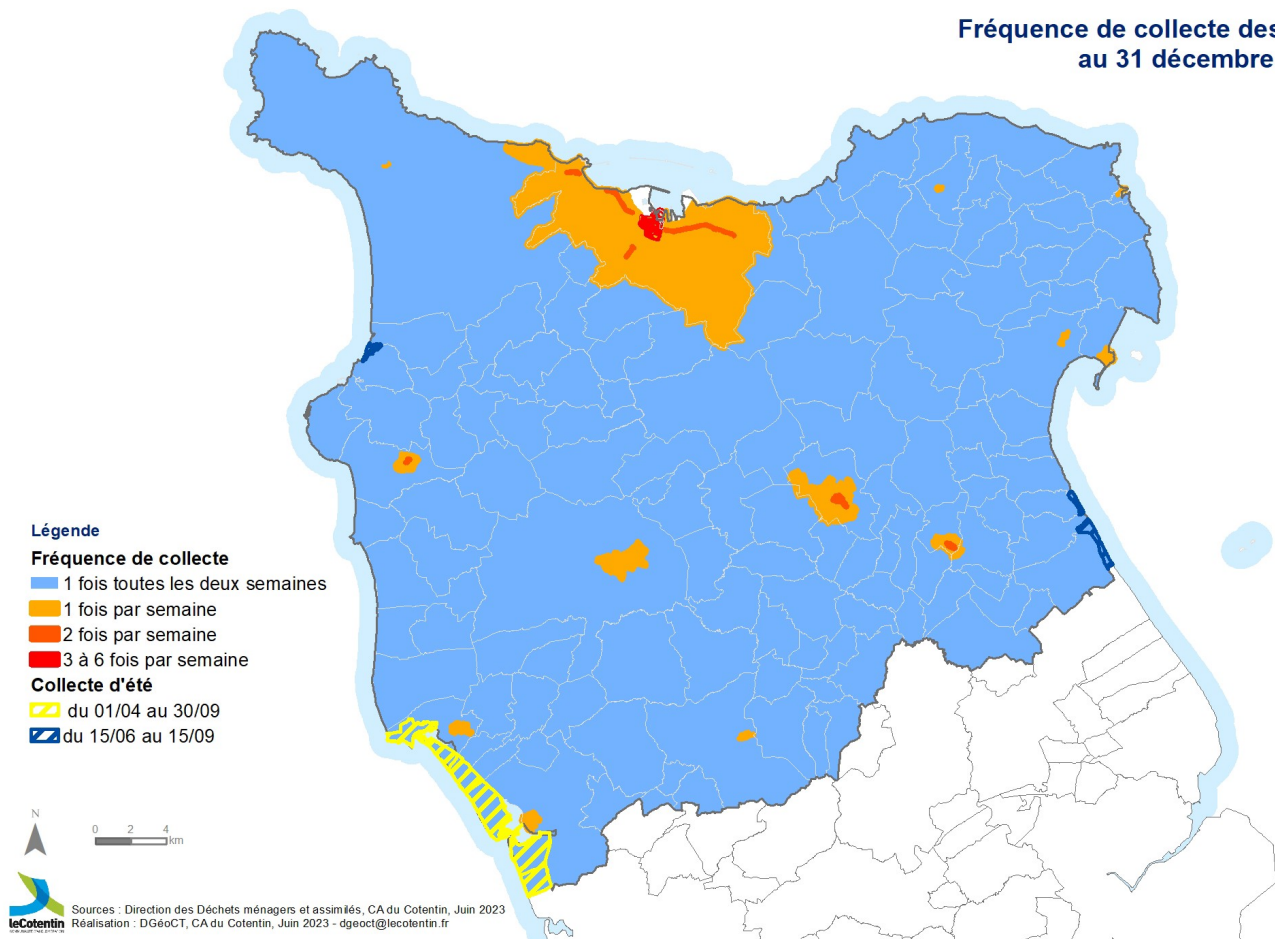
Le reste du territoire est majoritairement en C1 (1 collectes/semaine), à l'exception de l'hyper centre de Valognes ou de Montebourg en C2 ou celui de Cherbourg-en-Cotentin qui bénéficient de 3 passages ou plus.

Concernant la collecte des EMr, on est sur les mêmes proportions la majorité du territoire est en C0,5 mais cela ne représente que 50% des habitants du territoire.

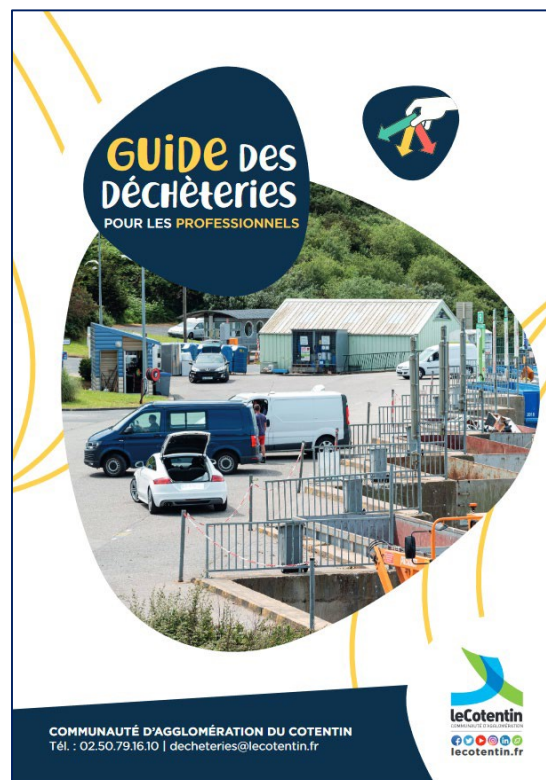
Fréquence de collecte des OMr au 31 décembre 2022



Fréquence de collecte des EMr au 31 décembre 2022



6 LES DÉCHÈTERIES



Guides déchèteries particuliers et professionnels

La Communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie.

Le maillage de déchèteries actuel correspond à celui qui avait été réfléchi à l'échelle des anciens EPCI. Celui-ci a fait l'objet d'un travail d'harmonisation permettant d'aboutir sur un règlement unique pour les particuliers validé au dernier trimestre 2021 avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022. Le règlement spécifique aux professionnels a quant à lui, était validé début 2022 et mis en œuvre au 1^{er} mai 2022 avec une tarification adaptée.

Depuis janvier 2022 :

- Les particuliers et professionnels bénéficient d'une déchèterie à moins de 20 min de chez eux ou de leurs chantiers,
- Le Cotentin encourage l'interconnexion des déchèteries entre-elles
- Les horaires d'ouvertures sont harmonisés en fonction de leurs fréquentations et de leurs tonnages, en intégrant un critère de saisonnalité,
- Le Cotentin autorise les apports professionnels suivant des conditions fixées par la collectivité,
- L'ensemble des sites sont fermés jours fériés,
- L'accès à l'ensemble des déchèteries est permis à tous les particuliers, quelques soient leurs lieux de résidence

>>> LES DÉCHÈTERIES <<< DU COTENTIN



- Caisson de réemploi
- Accueil des pneumatiques
- Accueil amiante (sur RDV)
- Accueil des DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublements)

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Tout en intégrant une saisonnalité, le nouveau projet de service a permis une harmonisation des jours et horaires d'ouverture en fonction :

- Des tonnages collectés,
- Des services proposés,

		LES DÉCHÈTERIES DU COTENTIN • À PARTIR DU 3 JANVIER 2022, LES HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE CHANGENT •					
HIVER (01/10 > 31/03) : 9h - 12h 13h30 - 17h30 ÉTÉ (01/04 > 30/09) : 9h - 12h 13h30 - 18h30		LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
ANNEVILLE-EN-SAIRE	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✗	✓	✓
GREVILLE-HAGUE	HIVER	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
HÉAUVILLE	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓	✗
	ÉTÉ	✓	✓	✗	✓	✓	✗
LE HAM	HIVER	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✗	✓	✓
LES MOITIERS D'ALLONNE	HIVER	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✓	✓	✓
LES PIEUX	HIVER	✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MARTINVAST	HIVER	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✓	✓	✓
PORT-BAIL	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
QUERQUEVILLE	HIVER	✓	✓	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
RAUVILLE-LA-PLACE	HIVER	✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✗	✓	✗	✓	✓
VALOGNES	HIVER	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VAROUVILLE	HIVER	✓	✗	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CHERBOURG-OCTEVILLE	OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE Du lundi au samedi en journée continue : 9h - 18h30 Dimanche : 9h - 12h30						
TOURLAVILLE							

Ne pas jeter sur la voie publique

Les déchèteries sont fermées le dimanche à l'exception de 2 sites ouverts uniquement le matin. Elles sont également fermées les jours fériés.

Des jours et horaires spécifiques aux professionnels ont également été définis avec notamment la fermeture le samedi.

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

Aucun suivi des fréquentations n'est réalisé sur les déchèteries.



Légende photo : Déchèterie de Gréville-Hague - ©Thierry Houyel

COLLECTE SPECIFIQUE

Dans le cadre d'une convention avec Cotentin Réseau Rural, **des collectes de pneumatiques agricoles** peuvent être réalisées. Aucune collecte n'a eu lieu en 2022.

LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

1 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE RÉSIDUELLE

Les Ordures Ménagères résiduelles appelées plus communément OMr sont les déchets non valorisables actuellement, restant après la collecte sélective voir après retrait des bio-déchets (compostage individuel).



Quai de transfert de Gréville-Hague

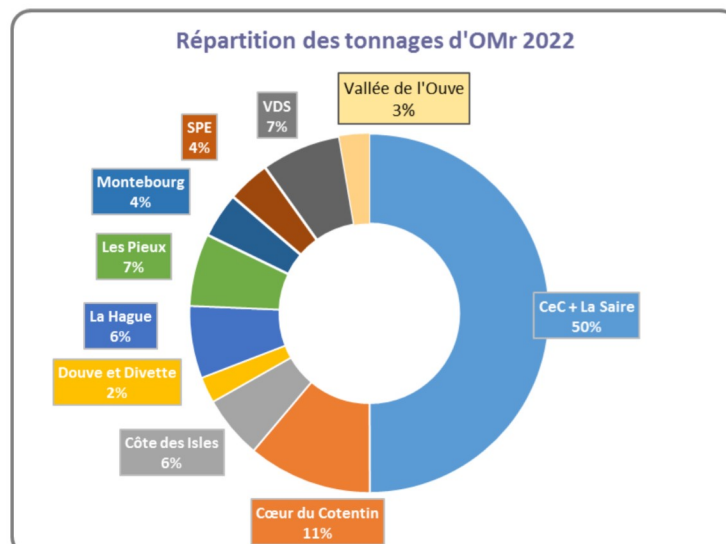
Chiffres clés :

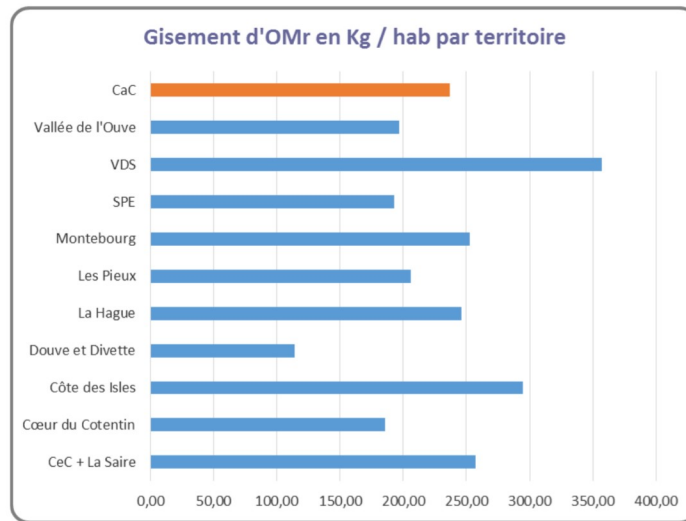
43 498 tonnes d'OMr (- 4 332 t par rapport à 2021)

Gisement moyen de **236,95 kg/an/hab** pour le Cotentin (- 22,33 kg/hab par rapport à 2021)

Performance de **241,7 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2020)

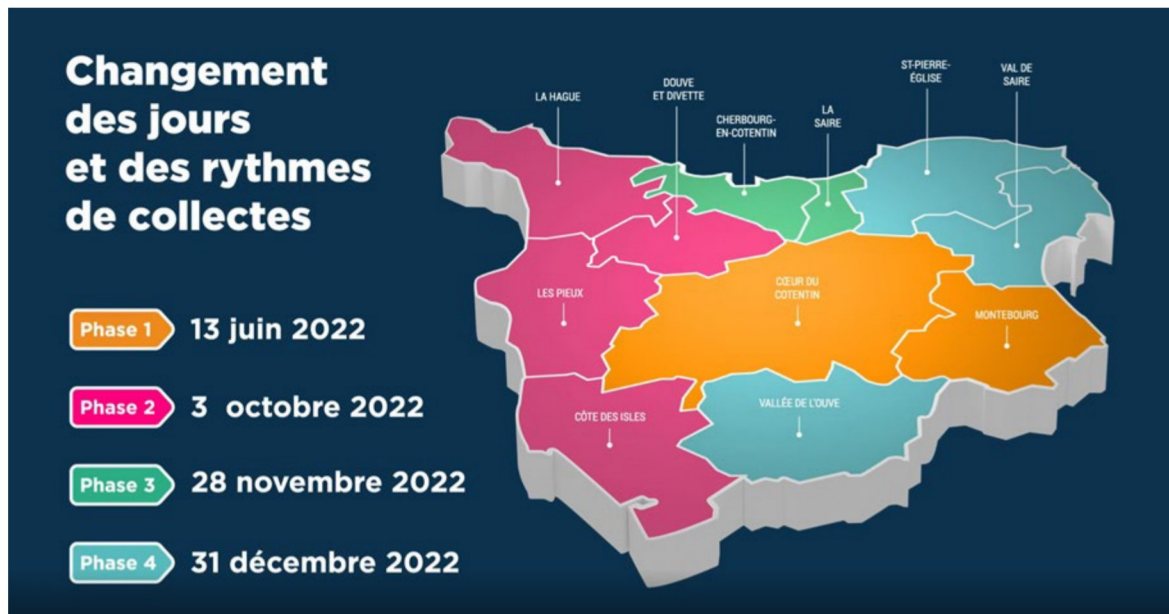
Performance nationale de **248,9 kg/an/hab** (bilan régional – Biomasse - 2020)





Après une légère augmentation des OMr depuis 2020, on note en 2022 une vraie baisse significative des tonnages **(-9% par rapport à 2021)**. La production d'OMr par habitant baisse de plus de 22 kg par habitant sur cette première année de mise en œuvre échelonnée des extensions de consignes de tri et de réduction de la collecte des OMr.

Le développement du nombre de composteurs doit également entrer en compte dans cette baisse ainsi que les effets de l'inflation.

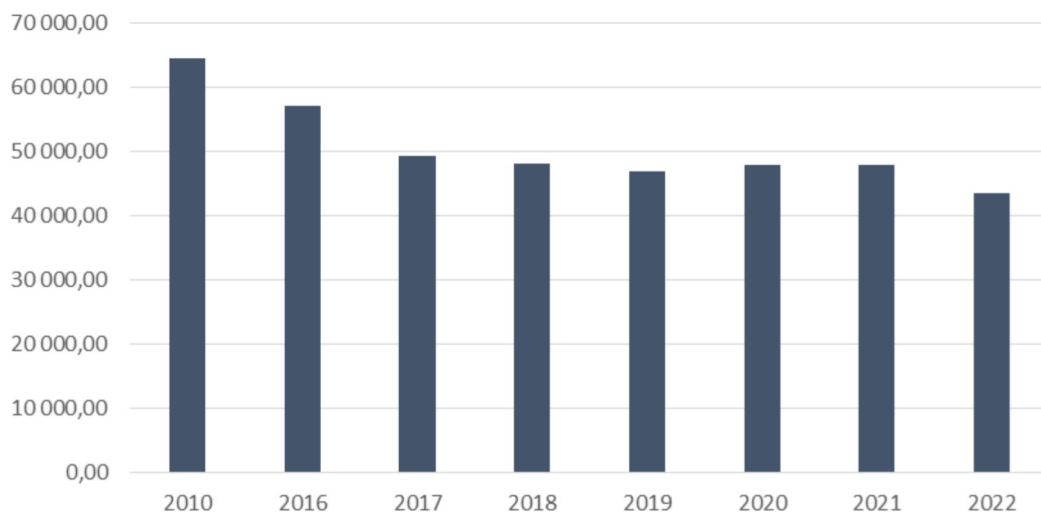


Calculé sur la base de la population DGF, le gisement s'élève cette fois-ci à 220 kg/an/hab.

Nous n'avons plus qu'un seul territoire qui a un gisement supérieur à 300 kg/an/hab s'expliquant en majorité par une activité touristique et un passage aux extensions de consignes de tri au 31 décembre, c'est le territoire du Val de Saire (357 kg/an/hab). Si ce gisement est rapporté à la population DGF, il descend à 286 kg/an/hab.

Cependant, la répartition par territoire est à nuancer avec la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte qui ne tient plus compte des limites administratives des communes ou Pôles de proximité.

Evolution OMr



Au vu de la caractérisation du gisement d'OMr réalisée au 1er trimestre 2020, et du passage aux ECT de plusieurs territoires en fin d'année, le gisement 2023 devrait encore diminuer.

2 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE SEPARÉE

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES EMR :



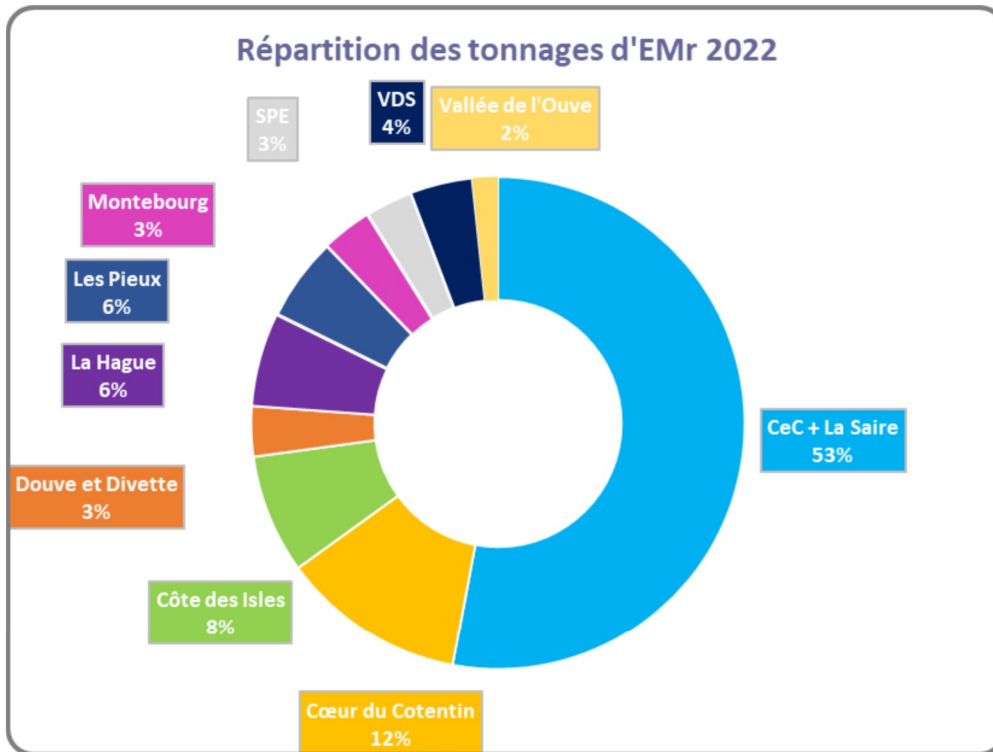
Chiffres clés :

11 180 tonnes d'EMr (+1 878 tonnes par à 2021 rapport)

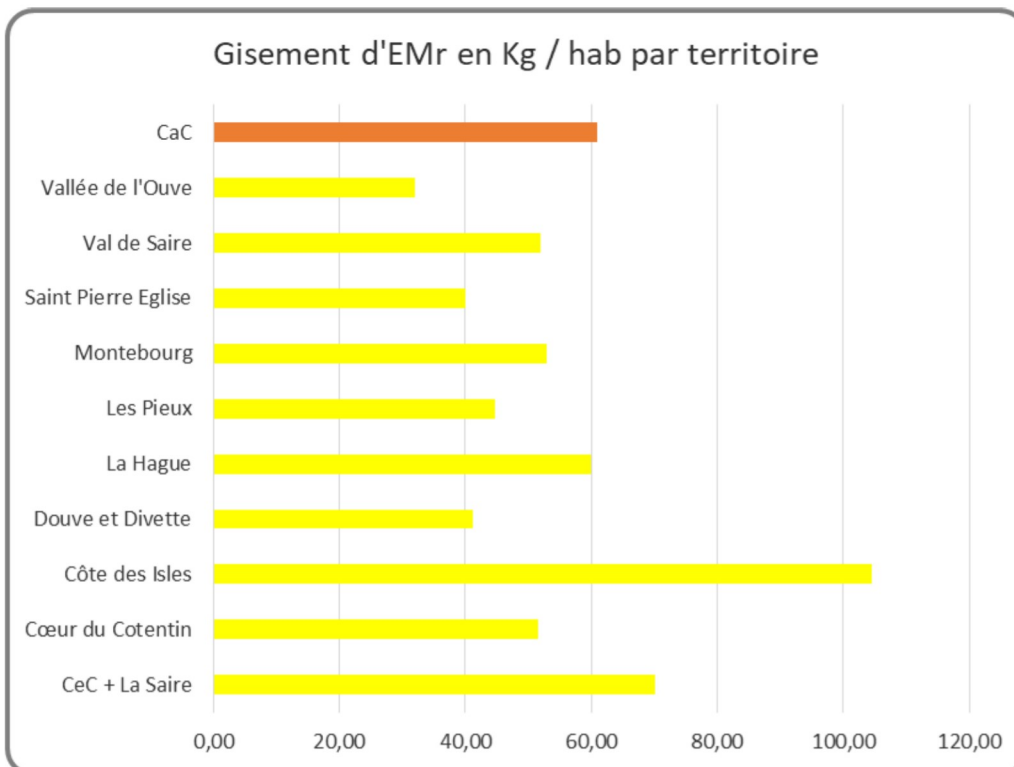
Performance de **60,90 kg/an/hab** pour le Cotentin (+10,48 kg/hab par rapport à 2021)

Performance de **40,9 kg/an/hab** pour la Manche (bilan CITEO - année 2021)

Performance de **34,9 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan CITEO - année 2021)

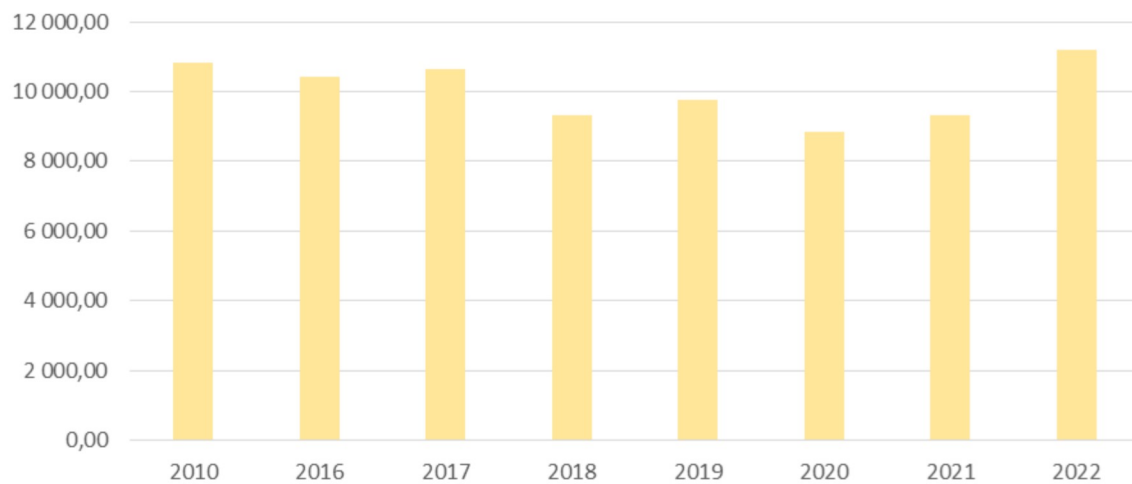


On observe une hausse de 20,2 % par rapport à 2021. Le gisement d'EMr par habitant augmente de plus de 10 kg soit 60,90 kg contre 50,42 kg/hab en 2021 (47,49 kg/hab en 2020).



Au vu des résultats de la caractérisation une partie du gisement est encore déposé dans les OMr. Ce gisement à l'habitant devrait encore évoluer courant 2023, les derniers territoires étant passés aux extensions de consignes de tri au 31 décembre 2023.

Evolution EMr



LE VERRE :



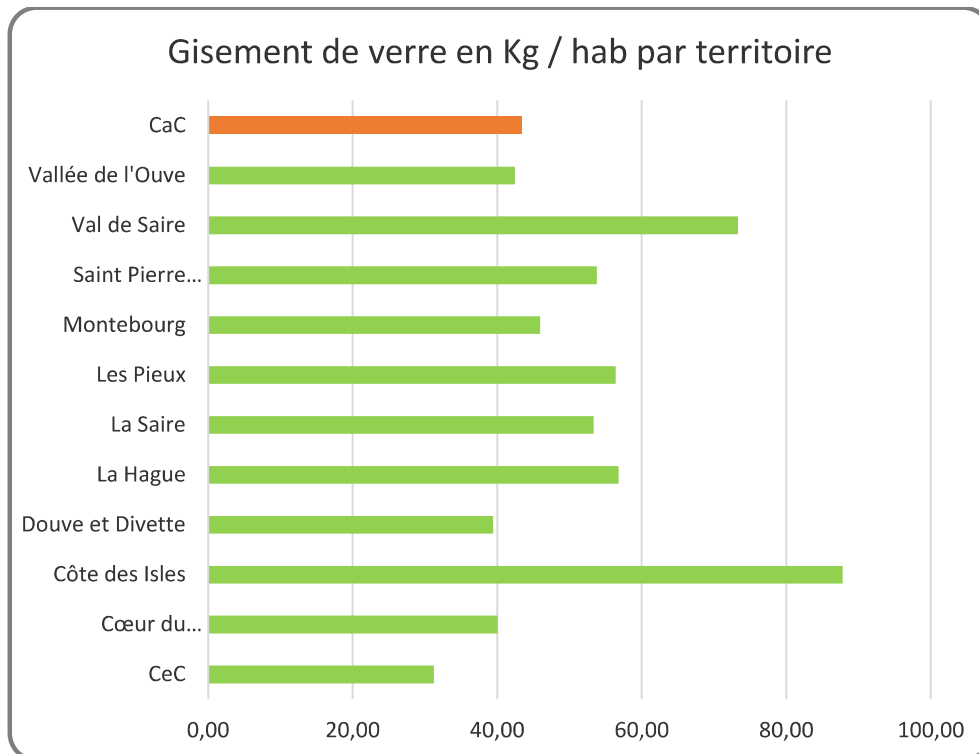
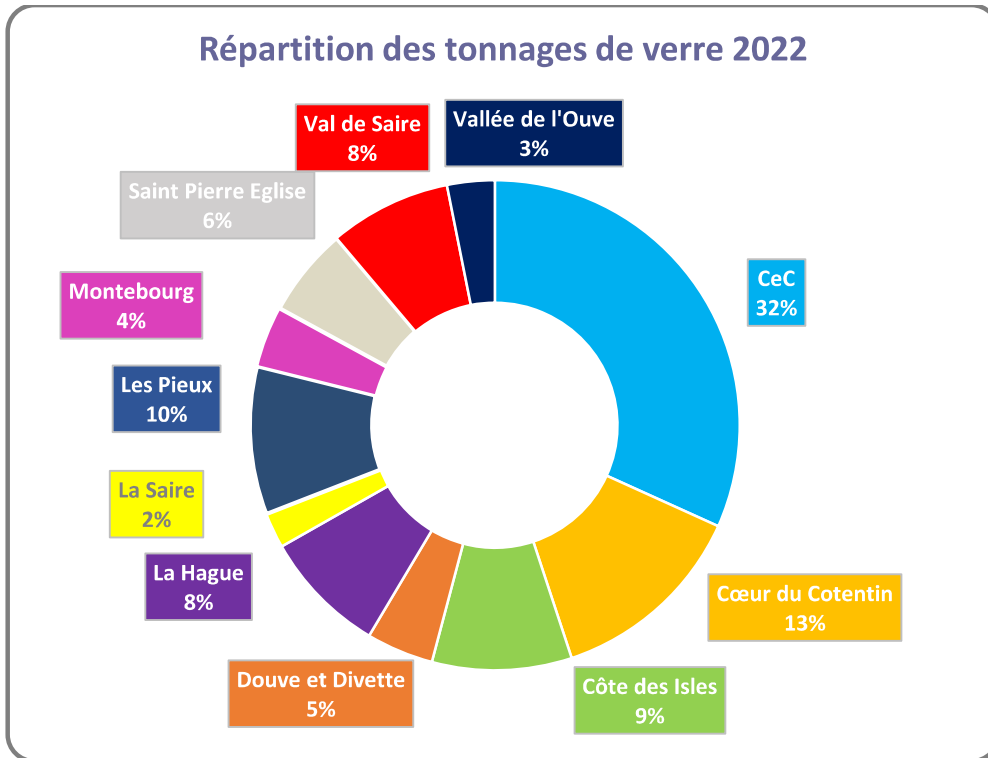
Chiffres clés :

7 964 tonnes de verres (- 65 t par rapport à 2021)

Performance de **43,38 kg/an/hab** pour le Cotentin (-0,15 kg/hab par rapport à 2021)

Performance de **47,9 kg/an/hab** pour la Manche (bilan CITEO - année 2021)

Performance de **35,80 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan CITEO - année 2021)

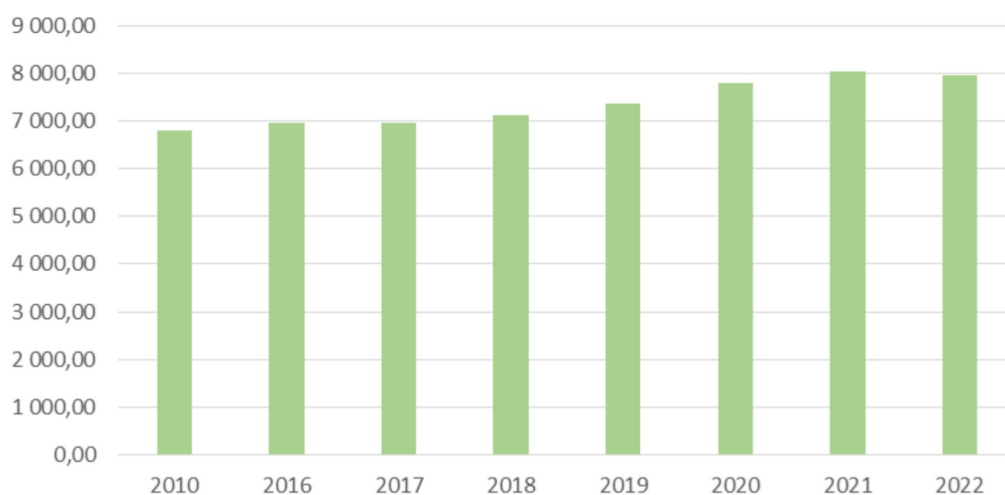


On observe une stagnation du gisement par rapport à 2021 avec une très légère diminution de 0,8%.

Le gisement de verre par habitant diminue à peine de 15 g par habitant.

Le gisement verre de Cherbourg-en-Cotentin reste toujours faible par rapport au reste du territoire. Pour information, la performance pour le département de la Manche (données bilan CITEO 2021) est de 47,9 kg/an/hab, sans Cherbourg-en-Cotentin, notre gisement serait supérieur à ce chiffre (53kg/an/hab).

Evolution Verre



3 DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETERIES

Les déchets collectés en déchèteries représentent une forte partie du gisement de déchets collectés et traités par la collectivité.



Chiffres clés :

70 310 tonnes de déchets (- 6 534 t par rapport à 2021)

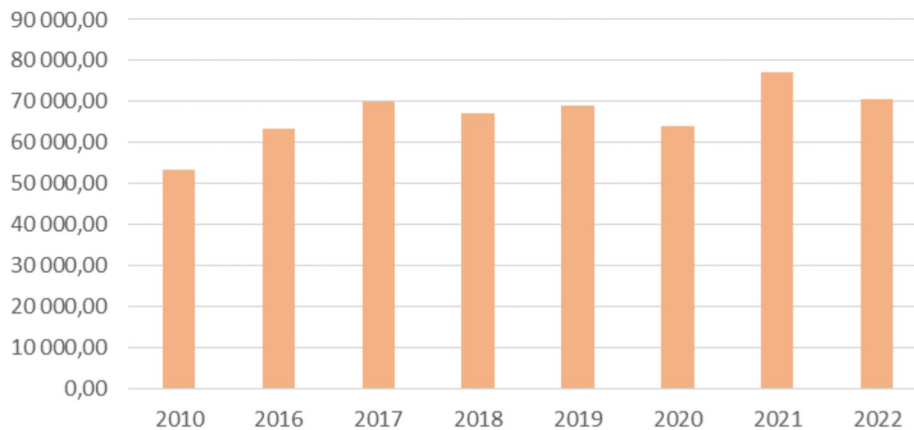
Gisement moyen de **383,01 kg/an/hab** pour le Cotentin (+33,54 kg/an/hab par rapport à 2021)

Performance de **332 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2016)

Gisement national **221 kg/an/hab** (Base donnée Ademe – données 2019)

On observe une baisse de 8,50 % par rapport à 2021 soit 6 534 tonnes en moins. Le gisement par habitant diminue de 34 kg soit 383 kg/an/hab contre 417 kg/an/hab en 2021.

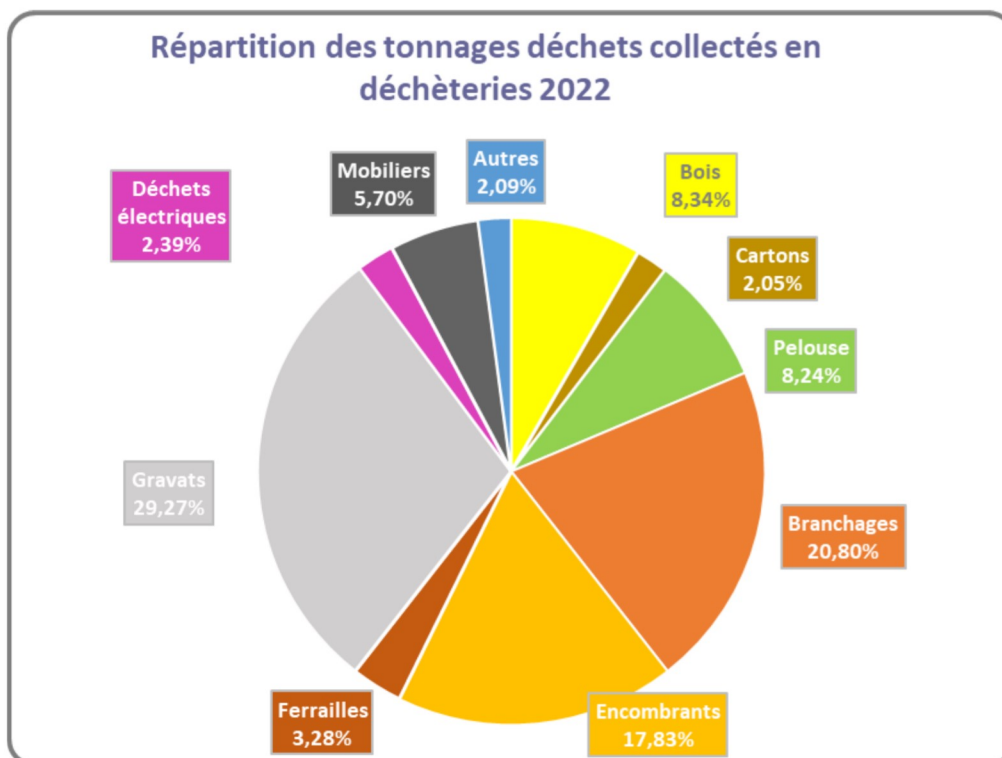
Evolution déchets de déchèterie



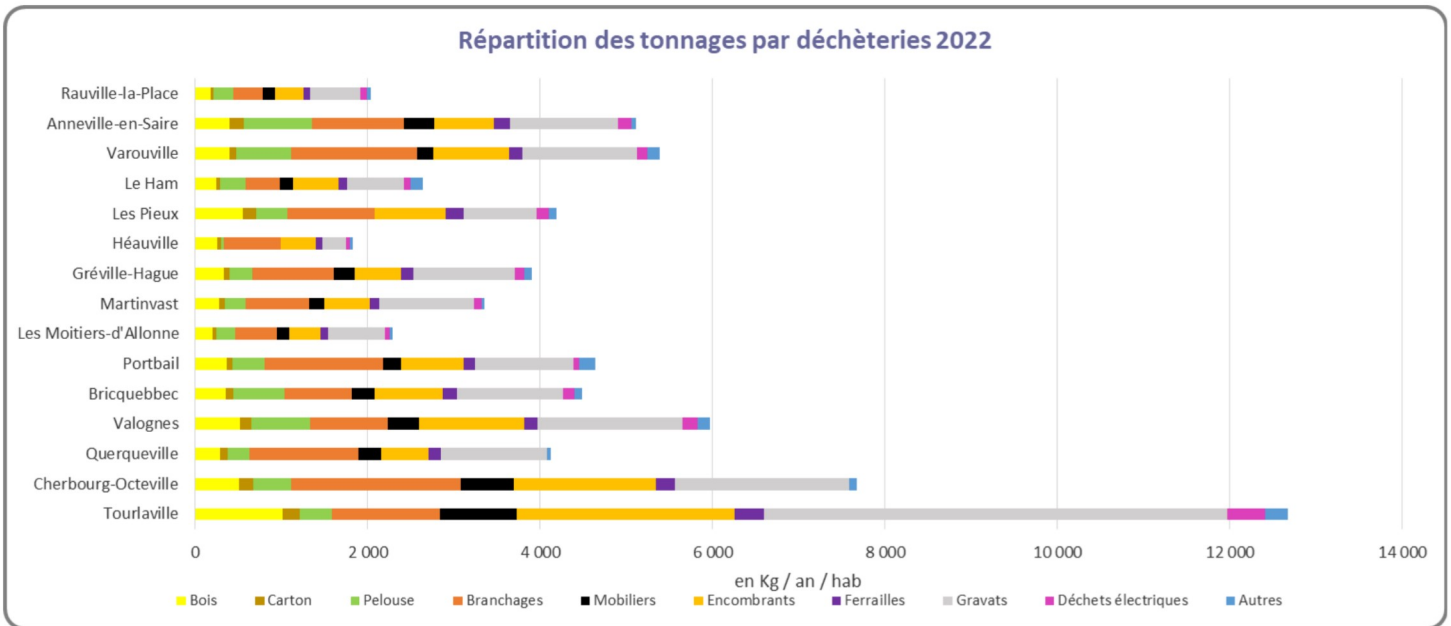
On observe une baisse généralisée sur l'ensemble des flux, à l'exception des gravats (+2%) qui reste les déchets le gisement le plus important (29,3%) et des pneumatiques. Cependant la baisse la plus importante concerne les résidus de jardins (-16% sur les branchages et -25 % sur les pelouses), qui s'explique par la météo. Pour autant, les résidus de jardins représentent toujours un gisement important à traiter soit près de 20 500 t de déchets (29,04% des déchets de déchèteries).

Le tonnage d'encombrants baisse de nouveau sans pour autant voir le gisement de mobiliers ou de déchets électriques augmenter.

Cette chute de gisement peut s'expliquer par l'application, depuis le 1^{er} mai 2022, du nouveau règlement pour professionnels ainsi que la nouvelle grille tarifaire.



Dans le tonnage « autres » sont comptabilisés (l'amiante, les déchets dangereux, les piles, les huiles de vidange, les pneus et les souches). Le détail des tonnages par déchèterie est en annexe 5.



Pour rappel, les déchèteries sont accessibles à l'ensemble de la population depuis fin avril 2020 sans limite géographique.

4 PERFORMANCE DE COLLECTE

Entre 2022 et 2021, on observe une baisse importante du tonnage collecté. Celle-ci dépasse les 9 000 tonnes soit 6,4%. Le gisement par habitant baisse quant à lui de 46Kg par habitant soit 724 kg/hab contre 770 kg/hab en 2021. Ce gisement est supérieur à la moyenne normande et nationale, cependant ramené à la population DGF, il s'approche du gisement moyen normand soit 672 kg/hab. Cette différence peut s'expliquer par :

- Le fait que les données CITEO 2021 normandes ne prennent pas en compte les gisements ECT (la majorité des territoires normands sont passés aux ECT en 2022).
- Par ailleurs, on note que notre gisement est fortement impacté par les gisements issus des déchèteries et notamment les gisements de déchets verts liés aux effets climatiques sur la région ouest.
- La part des déchets professionnels est importante sur notre territoire (pas de seuil de collecte cf. 3-4-2) et l'organisation, les modes de collecte et l'absence de pesée spécifique ne permet pas encore de sortir la part des professionnels de la part des ménages.

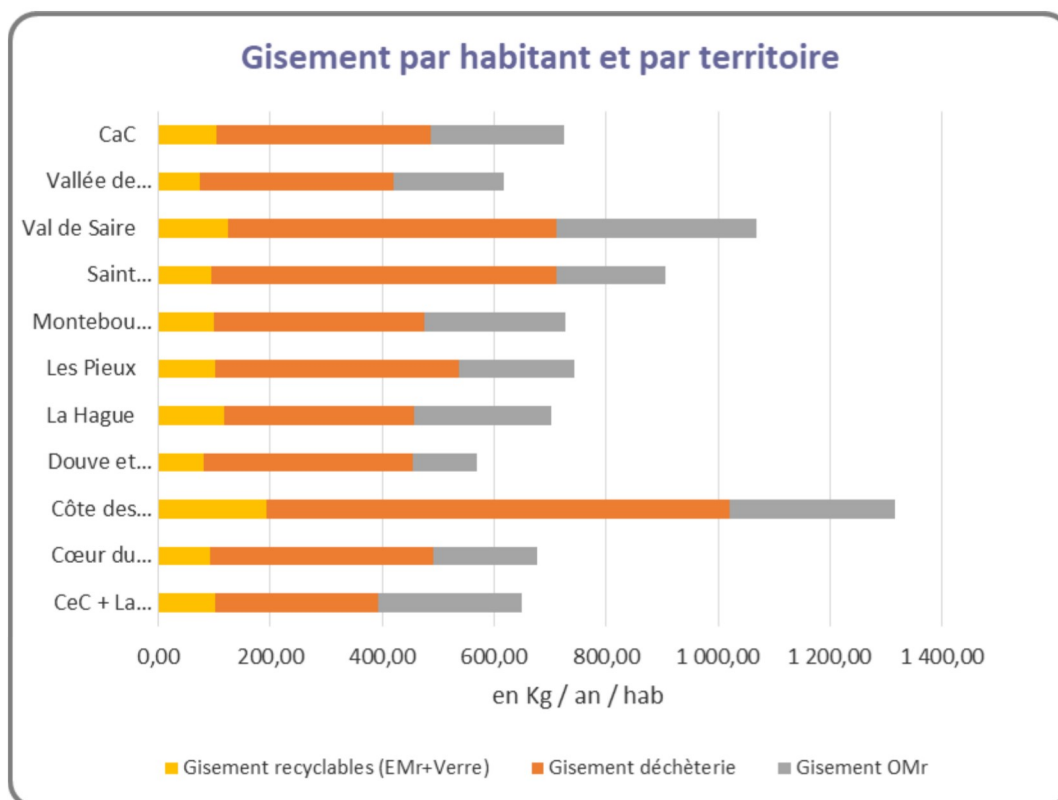
Chiffres clés :

132 952 tonnes de déchets collectés (128 102 t en 2020 et 142 006 t en 2021)

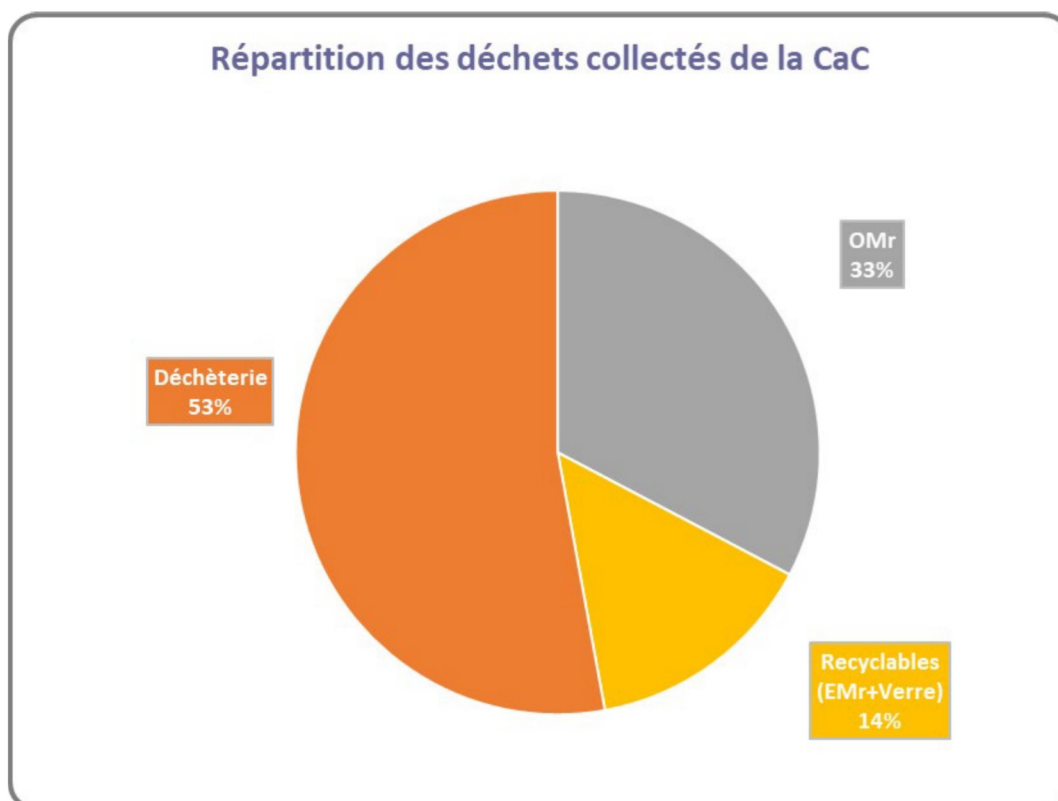
Gisement moyen pour le Cotentin de DMA collectés : **724 kg/an/hab** (770 kg/an/hab en 2021 et 693 kg/an/hab en 2020)

Gisement moyen pour la Normandie de DMA : **645 kg/an/hab** (bilan régional – Biomasse – 2016 + CiTEO 2021)

Performance nationale de DMA : **582 kg/an/hab**



Globalement, on note que 53 % des tonnages collectés sont issus des déchèteries (54% en 2021) et que les OMr représentent 33 % des tonnages (34% en 2021).



SYNTHÈSE DES TONNAGES

DES COLLECTES



En 2022
132 952 tonnes collectées tous flux confondus **↘ 6,4 %**

724 kg par habitant **↘ 6,0 %**

Ordures ménagères



43 498 tonnes collectées **↘ 9 %**
237 kg par habitant **↘ 8,6 %**

Emballages recyclables



11 180 tonnes collectées **↗ 20,2 %**
60,9 kg par habitant **↗ 20,8 %**

Verre



7 964 tonnes collectées **↘ 0,8 %**
43 kg par habitant **→**

Déchets de déchèteries



70 310 tonnes collectées **↘ 8,5 %**
417 kg par habitant **↘ 8,1 %**

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

1 ORIGINE DES DÉCHETS

L'ensemble des déchets traités sur les sites de traitement appartenant à l'Agglomération sont issus de notre territoire apport public (régie, déchèterie,...) et/ou apports privés (professionnels, ...).

Cependant, tous les déchets du territoire n'ont pas le même exutoire y compris pour les déchets d'une même catégorie. Pour exemple, les déchets verts du Cotentin sont traités dans 5 sites différents.

Cette quantité d'exutoires est liée notamment à deux facteurs :

- Une répartition géographique des lieux de traitement pour limiter le transport ou les coûts de traitement,
 - Le découpage par secteur pour favoriser la concurrence et laisser la possibilité à des petites structures de répondre à nos marchés.
-

2 QUAI DE TRANSFERT

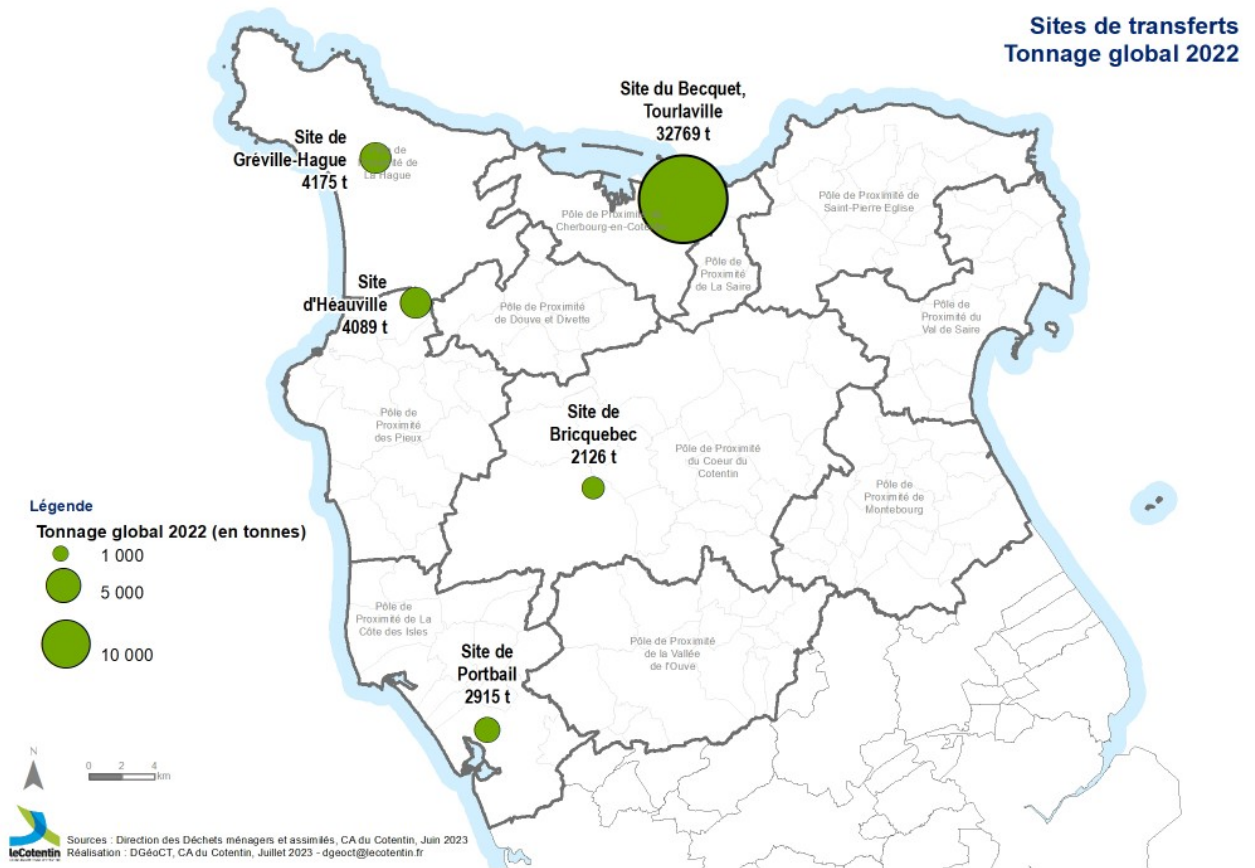
Une partie du territoire est également équipée de quais de transfert permettant notamment pour la collecte des OMr et des EMr de limiter les allers-retours vers les sites de traitement.



Déchargement quai de transfert de Gréville -Hague - ©Thierry Houyel

A ce jour les territoires équipés sont :

- Le PP de Côtes des Isles : Le quai de transfert de Portbail accueille les OMr et les EMr collectés en régie du territoire soit **2 915 tonnes**.
- Le PP des Pieux : Le quai de transfert d'Héauville accueille les OMr et EMr (depuis octobre 2022) collectées en régie des pôles de proximité des Pieux et de Douve et Divette soit **4 089 tonnes**.
- La commune de Cherbourg-en-Cotentin : le quai de transfert du Becquet à Tourlaville accueille les OMr de CeC, la Saire, Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire, des déchets d'autres collectivités et les DIB déposés par les communes et professionnels soit **32 769 tonnes**. Attention sur les DIB déposés du 1^{er} janvier au 30 avril 2022 n'ont fait que transiter par le site de transfert, ils n'apparaissent pas ni dans la collecte (dépôt en direct) ni dans le traitement (prestation non facturée à la collectivité mais directement aux professionnels par VEOLIA). Cependant, avec la mise en œuvre du nouveau règlement pour les professionnels, ceux déposés à partir du 1^{er} mai 2022, apparaissent dans les tonnages traités.
- Le PP de Cœur du Cotentin : Le quai de transfert de Bricquebec-en-Cotentin accueille les OMr collectés en régie du territoire l'ancienne Communauté de Communes de Bricquebec-en-Cotentin (avant fusion de 2014) soit **2 126 tonnes**.
- La Commune de la Hague : Le quai de transfert de Gréville-Hague accueille les OMr, les EMr et le verre collectés en régie sur le territoire soit **4 175 tonnes**.



3 LIEU ET NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)

Le tableau suivant récapitule pour chaque territoire le type d'exutoire et le mode de traitement ou valorisation ainsi que les tonnages de traités.

Type de déchets	Destination / Propriétaire / Nature de traitements	CeC	Cœur du Cotentin	Côte des Isles	Douve et Divette	La Hague	La Saire	Les Pieux	Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	TOTAL
OMr	ISDND / SPEN / Enfouissement	21 731	4 859	2 464	1 025	2 832	*	2 843	1 775	1 683	3 125	1 162	43 498
Autres déchet quai de transfert Le Becquet	Centre de tri Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Tri	4 959											4959
EMR	Centre de tri de Cherbourg / Le Cotentin / Tri	5 919											5919
	Centre de tri de Villedieu les Poeles / SPHERE / Tri		1 352	873	368	689		616	371	349	454	188	5261
VERRE	Valorisation matière	2 529	1 049	734	353	654	185	777	323	469	641	250	7964
ENCOMBRANTS	ISDND / SPEN / Enfouissement	4 721	2 005	1 085	530	534		1 227	527	881	699	331	12539
DECHETS VERTS	Plateforme de compostage de Branville-Hague / SARL Les Delles / Compostage					1 205		692					1897
	Plateforme de compostage de Denneville / GAEC du Boullier / Compostage			2 449				1 379					3828
	Plateforme de compostage de Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Compostage	5 445			975								6420
	Plateforme de compostage de Valognes / Valnor / Compostage	4 220	2 949						693		1 861	564	10287
	Plateforme de Clitourps / EARL la Grimonnerie / Compostage									2 092			2092
SOUCHES	Plateforme de compostage du Ham / SPEN / Compostage	0	37	102	0	0		0	0	79	6	0	224
INERTES	ISDI d'Héauville / CaC / Stockage							2 095					2095
	ISDI des Moitiers-d'Allonne / CaC / Stockage			2 071				408					2479
	ISDI de Biville / Carrière TPC / Stockage	8 641			1 101	1 179							10922
	ISDI de Cosqueville / Carrière TPC / Stockage									1 330	1 251		2582
	ISDI de Brix / Carrière Leroux / Stockage		2 918										2918
	ISDI de Montebourg / carrière Leroux / Stockage								663			585	1248
BOIS	Site du Ham / SPEN / Valorisation énergétique	1 810	878	564	274	332		802	241	393	393	177	5863
FERRAILLES	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	708											708
	Site d'Yvetot Bocage / GDE / Valorisation matière		318	215	112	146		292	96	158	184	77	1598
CARTONS	Site du Ham / SPEN / Valorisation matière		216	114	71	67		200	44	84	166	39	1001
	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	440											440
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Site de Donville -les-Bains / SPHERE - Ecomobilier / Valorisation matière	1 765	641	350	173	245			155	189	347	144	4009
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	VEOLIA / Valorisation matière		301	135	87	109		190	79	113	156	78	1248
	Site d'Equeurdreville / Emmaus / Valorisation matière	431											431
DDS	Plateforme de Drakkar / Chimirec / Valorisation énergétique	183	88	52	30	33		60	21	35	43	34	580
HUILES NOIRES	Plateforme de Javené / Chimirec / Régénérée	3	10	5	3	7		8	2	5	6	2	52
PNEUS de véhicules légers	Aliapur ou SPHERE / Valorisation matière	89	35	33		32		21	117	23			349
AMIANTE	ISDD Le Ham / SPEN / Stockage	117	58	19		11		37					241
PILES	COREPILE / Valorisation matière	6	4	2	1	2		2	2	2	2	1	25
TLC	Magasins Fil et Tette et Centre de tri COBANOR TRITEX / Ré-utilisation en magasin ou Valorisation matière						662						662
Objets domestiques réutilisables	Centre de tri et magasins / Fil et Terre / Ré-utilisation			√	√	√		√	√	√	√		

* Les Emballages Ménagers Recyclables et les Ordures ménagères résiduelles de la Saire et Cherbourg-en-Cotentin sont collectés ensemble et apparaissent dans la colonne Cherbourg-en-Cotentin.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

1 TONNAGES TRAITÉS

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le taux de valorisation de l'Agglomération du Cotentin est de **47,52 %** (tous déchets compris). Ce résultat est obtenu en prenant les tonnages valorisés (énergie/matière) dont entre autre les EMr, le verre, les déchets verts... que l'on divise par le tonnage total de DMA (y compris gravats). Le chiffre est en hausse par rapport à 2021 (44,62%) grâce à l'augmentation des tonnages valorisés.

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

Les déchets déposés en installation de stockage sont : les OMr, les encombrants, les gravats et l'amiante. Cependant seuls les deux premiers sont enfouis.

En 2010, ces quatre catégories représentaient 89 253 tonnes (dont 78 192 tonnes enfouies), ce chiffre s'élève en 2022 à 82 529 tonnes (61 708 tonnes d'enfouis). **On observe un indice de réduction de 7,53 % qui augmente à 21,08 % pour les seuls déchets enfouis.**

ZOOM SUR LES SITES DE TRAITEMENT GERÉS EN RÉGIE PAR L'AGGLOMERATION DU COTENTIN

• ISDI d'Héauville

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) d'Héauville est gérée en régie par l'Agglomération. Pour rappel, un ISDI est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site.

Le site d'Héauville accueille les gravats des déchèteries des Pieux et d'Héauville ainsi que les tonnages des régies du pôle de proximité des Pieux et ceux des professionnels du territoire (dépôts payants).

En 2022, les tonnages stockés sur ce site sont de **2 095 tonnes** réparties de la façon suivante :

- 557 tonnes apportées par les régies du PP des Pieux
- 839 tonnes déposées et facturées à des professionnels
- 267 tonnes issues de la déchèterie d'Héauville

- 432 tonnes issues de la déchèterie des Pieux

• ISDI des Moitiers-d'Allonne

L'ISDI des Moitiers-d'Allonne est gérée en régie par l'Agglomération. Il accueille les gravats des déchèteries de Portbail et des Moitiers-d'Allonne ainsi que les tonnages des collectivités et des professionnels du territoire.

En 2022, les tonnages stockés sur ce site sont de **2 479 tonnes** réparties de la façon suivante :

- 267 tonnes déposées par des collectivités ou des professionnels,
- 1 143 tonnes déposées par les usagers sur la déchèterie de Portbail,
- 661 tonnes déposées par les usagers de la déchèterie des Moitiers-d'Allonne
- 408 tonnes apportées par les régies du PP des Pieux

• Centre de compostage du Becquet

Le centre de compostage du Becquet est géré en régie en régie par l'Agglomération. En 2022, 10 712 tonnes (-10%) de branchages et de pelouses ont été apportées sur ce site dont :

- 6 539 t de résidus de jardins issues des déchèteries de Cherbourg en Cotentin et de Martinvast (+13%)
- 633 tonnes d'apports payants (-16%)
- 3 540 tonnes issues des régies, des communes et autres apports (non payants)... (+55%)

Le tonnage traité sur le centre de compostage en 2022 est de 6 420 tonnes (-12% par rapport à 2021), le restant a été pour 72 tonnes mis au rebut, et pour 4 220 tonnes envoyées sur la plateforme de compostage de VALNOR à Valognes.

La vente de compost 2022 est de 3 581 tonnes réparties de la façon suivante :

- 1 294 tonnes pour le SILEBAN
- 53 tonnes pour les collectivités
- 2 234 tonnes en vente directe (tarifs définis par délibération avec un minimum de 10 tonnes par commande)



Centre de compostage de Tourlaville - ©Thierry Houyel

• Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin

Le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin est géré en régie par l'Agglomération. Pour rappel, un centre de tri est une usine qui réceptionne les emballages préalablement collectés dans les contenants de tri (poubelles, sacs ou colonnes jaunes) et qui procède ensuite à la séparation des emballages en fonction de leur matériau : carton, aluminium (canette), acier (boîtes de conserve), et les différents types de plastique (PEHD, PET, PP).

Afin d'effectuer cette séparation, on utilise plusieurs types de technologies : tri manuel réalisé par des opérateurs, et/ou tri automatisé avec des trommels, des cribles balistiques, un aimant,... Ces déchets, une fois classés par catégories, sont mis en balles pour être transportés vers des usines de recyclage (valorisation matière).



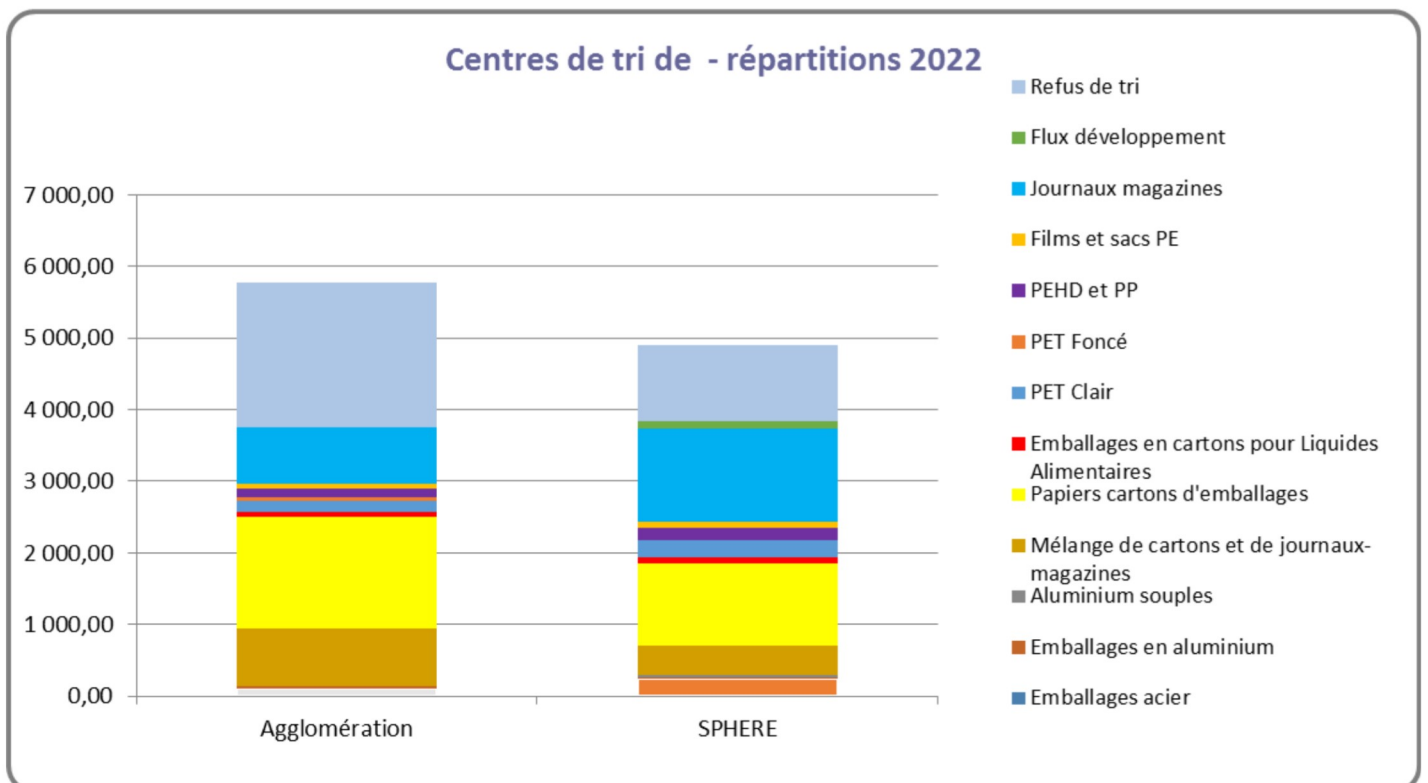
Centre de tri de Tourlaville - ©Thierry Houyel

En 2022, **près de 5 800 tonnes** de recyclables ont été triés sur ce site. L'ensemble des tonnages triés provenaient de Cherbourg-en-Cotentin et de la Saire mais également du reste du territoire.

Le centre de tri a fermé définitivement au 31 décembre 2022. Pour information, les dernières tonnes d'EMr collectées en décembre 2022 ont été envoyées au centre de tri de SPHERE et triées début 2023 (280 t).

Le différentiel entre les tonnes collectées s'expliquent à la fois par ce transfert de tonnes à trier début 2022, mais également par les stocks de recyclables triés non expédiés vers les filières de recyclage.

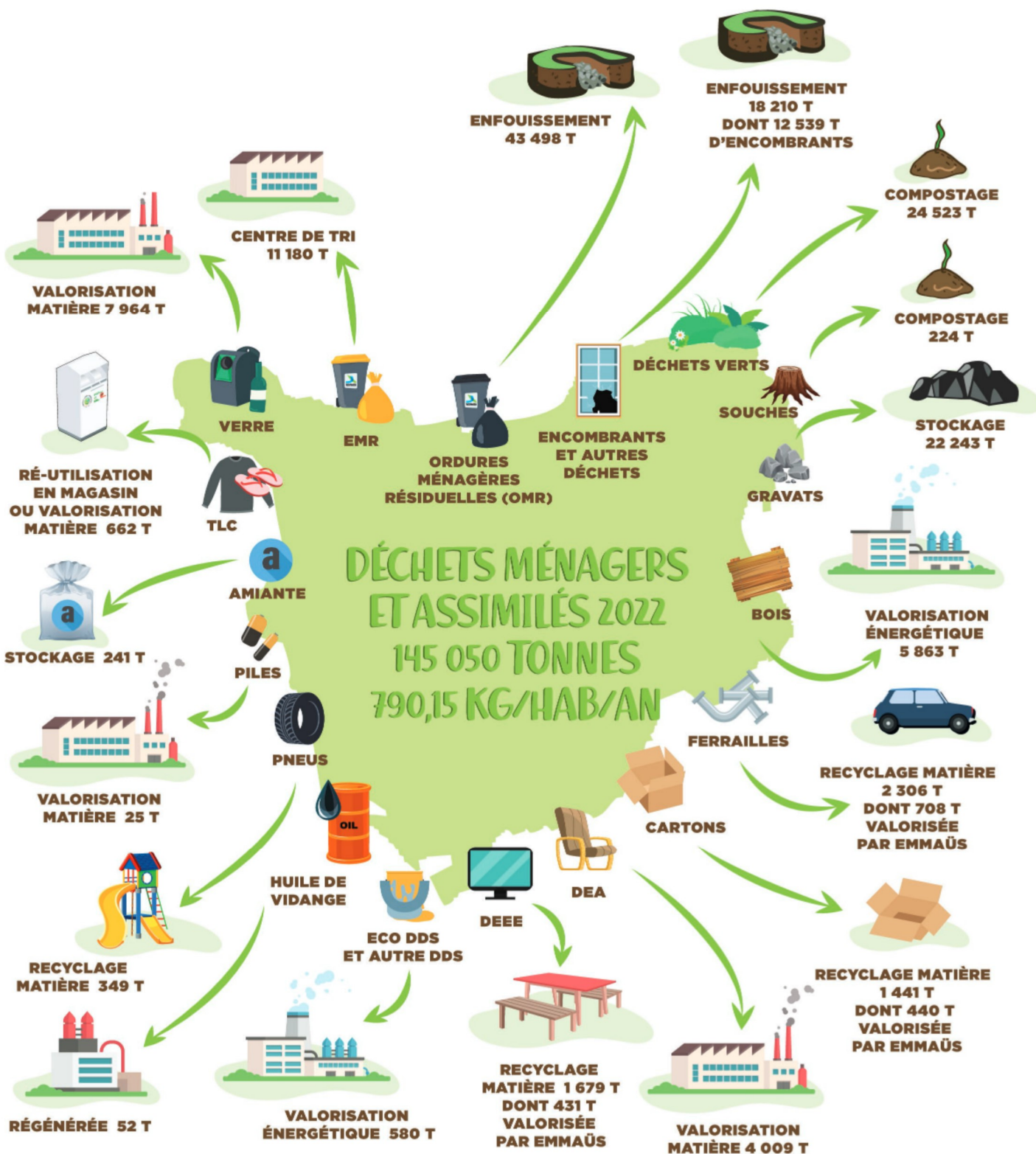
Les productions réalisées en 2022 pour les deux centres de tri (SPHERE et Agglomération) sont les suivantes (hors tonnes non triées et stock) :



TONNAGE GLOBAL TRAITÉ

Chiffres clés :

145 050 tonnes de DMA
(790,15 kg/an/hab) contre 153 016 t en 2021



2 REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri ou par le process utilisé. Ces déchets doivent être retirés car ils rendraient impropre la valorisation du flux restant, il peut s'agir entre autre :

- De plastiques autres que les flacons et les bouteilles (l'extension de tri n'étant pas mise en œuvre sur notre territoire)
- De verre, le centre de tri étant réservé aux EMr
- D'encombrants, DEEE,
- D'ordures ménagères résiduelles

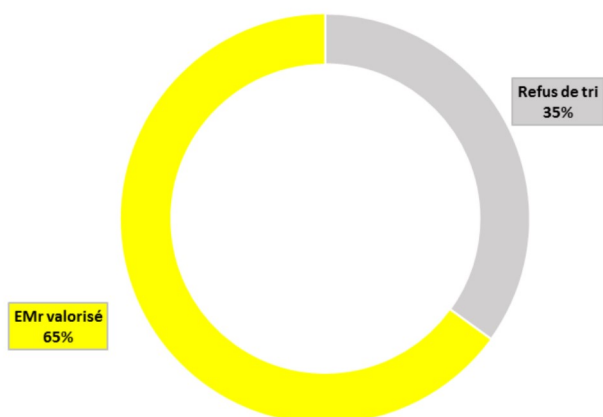


Caractérisation – préparation des échantillons

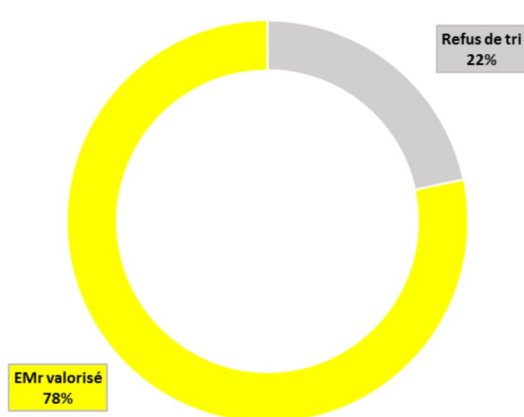
Les refus de tri 2022 représentent :

- 2 020 t pour le centre de tri de CeC
- 1 062 t pour le centre de tri de Villedieu les Poêles.

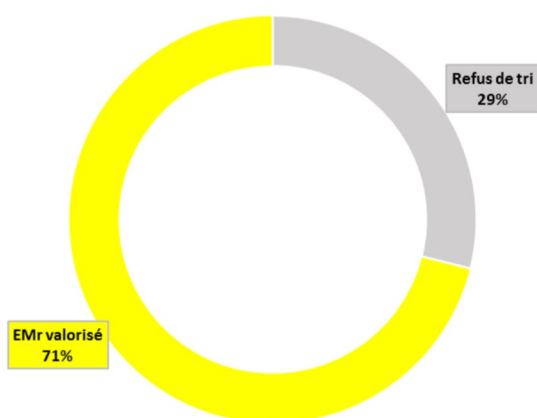
Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin



Centre de tri de SPHERE



Performance moyenne - Le Cotentin



Chiffres clés :

Refus de tri pour le Cotentin : **3 082 tonnes** soit 16,80 kg/an /hab

Refus de tri = **28 %** des EMr collectés

Dans le cadre de l'amélioration du tri et de la baisse des refus de tri, des caractérisations sont réalisées régulièrement sur les centres de tri. Ces caractérisations ont pour but de repérer les secteurs où le tri est de moins bonne qualité mais également d'essayer de mettre en lumière les erreurs de tri les plus courantes. Les ambassadeurs du tri ont la gestion de ces caractérisations.

Pour rappel, une caractérisation a pour but de connaître la composition du gisement de déchets. Elle est réalisée sur un échantillon pris au hasard, que l'on trie suivant des catégories définies. Chaque catégorie est ensuite pesée permettant de définir des pourcentages de composition.

PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS

Les OMr, encombrant et autres déchets du territoire enfouis à l'ISDND du Ham, soit 61 708 t, permettent de produire :

- 4 278 580 kWh d'électricité
- 4 144 450 kWh d'énergie thermique

BILAN

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

DU TRAITEMENT



Au total, en 2022
145 050 tonnes
de déchets ont été
traités tous flux
confondus

↘ **5,2 %**
par rapport à
2021

48 %
de déchets
valorisés

**Taux global de
valorisation**

52 %
de déchets
non valorisés

Valorisation matière



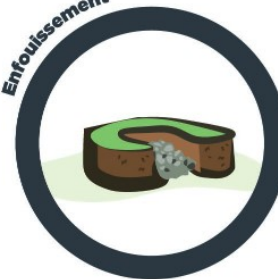
38 %

Valorisation énergétique



9 %

Enfouissement



37 %

ÉVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

Au cours de l'année 2022, de nombreuses évolutions de services ont été mise en œuvre au sein de la direction.

- Suite à la création de la SPL Normantri en décembre 2019, les 13 collectivités continuent de faire avancer le projet avec notamment le lancement de la procédure de Marché Public Global de Performance, pour sélectionner le constructeur et l'exploitant du centre NORMANTRI.
- L'harmonisation du financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers avec la mise en œuvre de la TEOM.
- La mise en œuvre du nouveau schéma de collecte déployé sur toute l'année 2022.
- Le déploiement de l'extension des consignes de tri sur toute l'année 2022.
- Le déploiement de la communication sur le nouveau schéma de collecte et sur l'extension de consigne de tri.
- Le déploiement de la politique de compostage individuel.
- La mise en œuvre des nouveaux règlements de déchèteries particuliers et professionnels avec l'application d'une tarification harmonisée pour les dépôts professionnels.
- L'arrivée d'une directrice adjointe en charge de l'exploitation (collecte, déchèterie et traitement).
- Le lancement des études sur le tri à la source des biodéchets et sur la tarification incitative.
- La création d'une équipe maintenance et la fermeture du centre de tri de Tourlaville.



Prospective 2023 :

La mise en œuvre d'une planification du déploiement du tri à la source des biodéchets et la poursuite du déploiement des composteurs individuels.

En parallèle, de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte, la direction, accompagnée par la Direction infrastructure et bâtiment, travaille sur le projet de transfert des déchets avec notamment la réhabilitation du site de Bricquebec.

Dans le cadre du M9, le Cotentin participe également à l'étude portant sur le traitement des résiduels après 2030.

La poursuite de l'étude de tarification incitative.

La mise en œuvre du règlement de collecte.

RESSOURCES HUMAINES

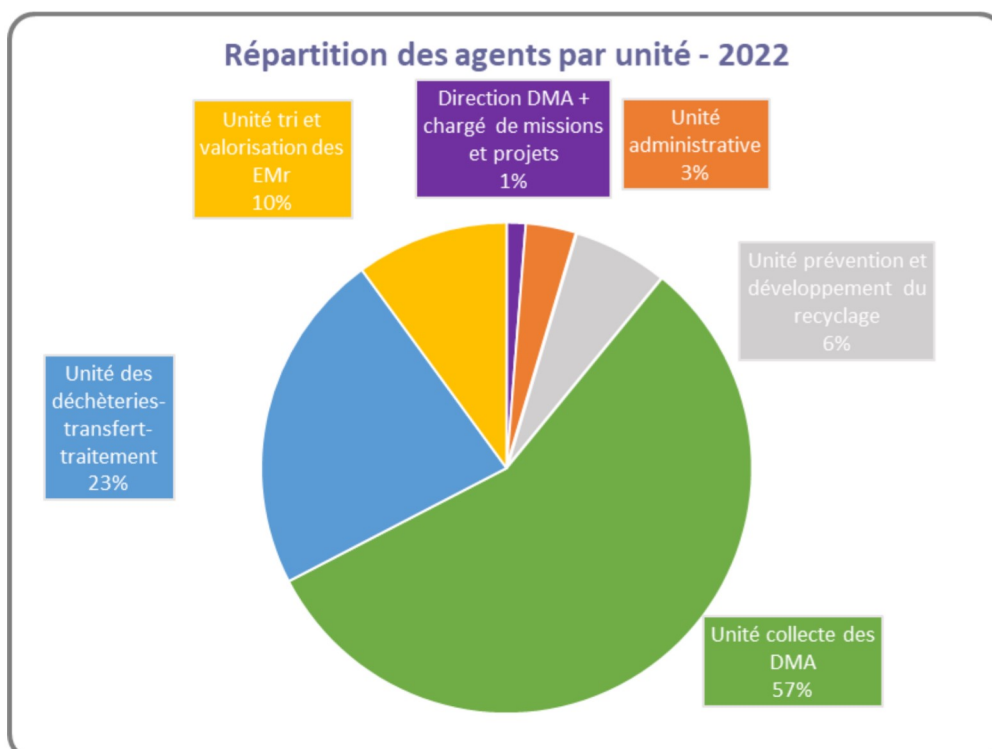
1 DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS

L'organigramme de la direction déchets ménagers assimilés a été approuvé au Comité Technique du 1^{er} octobre 2021. Celui-ci est composé de 5 unités :

- Ressources administratives
- Prévention des déchets et développement du recyclage
- Tri et valorisation des emballages ménagers recyclables
- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Déchèteries, Transfert, Traitement

Le directeur de la direction déchets ménagers assimilés est sous l'autorité du Directeur du Pôle services Techniques.

Suite au nouvel organigramme, la direction a été complétée à partir du 1^{er} avril 2022 d'une directrice déléguée à l'exploitation et d'un chargé de projets structurants.



Pour information, la direction compte 236 postes en 2022, dans lesquels étaient comptabilisés les renforts de l'unité prévention et les agents du centre de tri.

Dans le cadre de la fermeture du site et du travail de reclassement qui a été mené avec la direction Ressources Humaines on note que :

- 12 agents titulaires ont été reclassés :
 - 4 au service logistique et maintenance
 - 6 dans différents services de l'Agglomération
 - 2 dans d'autres collectivités
- 5 agents ont été radiés pour inaptitudes ou sont décédés
- 2 agents sont partis en retraite
- 5 agents titulaires restent à reclasser début 2023.

2 FORMATION DES AGENTS

En 2022, de nombreuses formations ont été réalisées, formations métiers pour améliorer la connaissance et la technicité des agents, mais également des formations hygiène/sécurité pour réduire les risques aux travaux.

95 agents de la direction déchets ménagers et assimilés ont été formés représentant un cumul de 508 jours de formation. Parmi ces 97 agents, on trouve 18 femmes et 77 hommes.

78 % des jours de formation sont consacrés aux agents de catégorie C, 12 % pour la catégorie B et 10% pour la catégorie A.

3 INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL

En 2022, la direction technique dont dépend la DDMA comptabilise 37 accidents de travail (58 en 2021 dont 37 avec arrêts) auxquels s'ajoutent 7 AT antérieurs à 2022 qui se sont prolongés en 2022. Le nombre de jours d'arrêts est de 1 314 jours pour les AT 2022 auxquels s'ajoutent 1364 jours pour les 7 antérieurs à 2022 soit un total de 2 678 jours (1 978 jours en 2021).

On note également un accident de trajet pour le pôle technique provoquant deux jours d'arrêt de travail.

24 accidents avec arrêts, contre 30 en 2021, relèvent de la direction déchets ménagers et assimilés pour un total de 1670 jours d'arrêt (1 670 jours en 2021) **soit une baisse de 20% des accidents et une stabilisation des jours d'arrêts pour la DDMA**. Cependant, 88 % de ces accidents se rattachent à l'unité collecte, ces AT sont liés essentiellement à un effort de soulèvement ou une manipulation de charge ou une chute/glissade de plain-pied ou avec dénivellation.

Au sein de la direction technique (regroupe les directions cycle de l'eau, infrastructure et bâtiment, géomatique et déchets ménagers et assimilés) :

- Le taux de gravité est de 2,9 (2,3 en 2021)

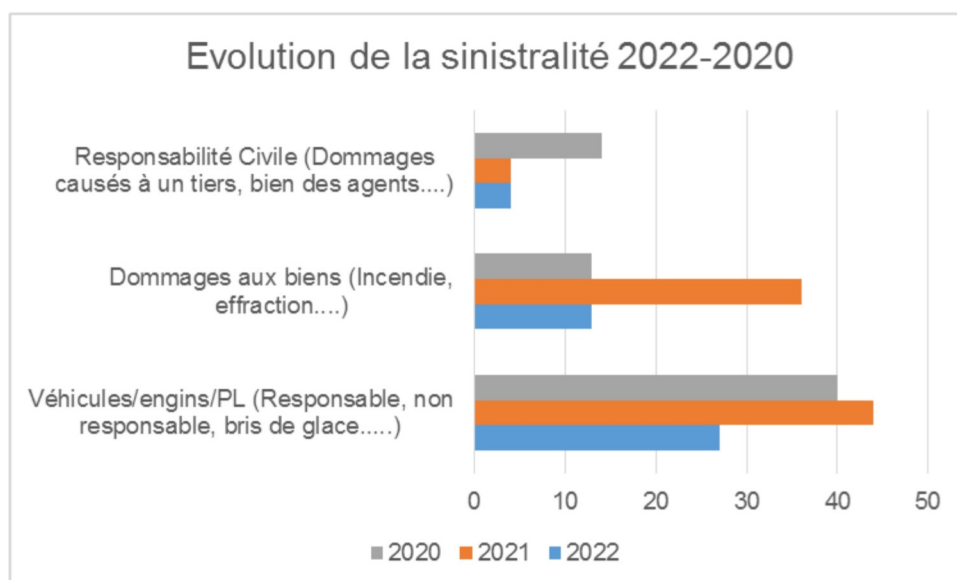
- Le taux de fréquence est de 41 (43,8 en 2021)

4 SINISTRALITÉS

En 2022, on observe 27 sinistres sur les véhicules ou engins dont 52% sont attribués à la collecte (44 en 2021). Les dommages aux biens et les sinistres liés à la responsabilité civile sont essentiellement dus aux déchèteries et à la collecte.

UNITE	Véhicules/engins/PL (Responsable, non responsable, bris de glace.....)	Dommages aux biens (Incendie, effraction.....)	Responsabilité Civile (Dommages causés à un tiers, bien des agents.....)
Collecte	14	4	4
Déchèterie	1	8	
Transfert	1		
Tri-valorisation	7	1	
Prévention	4		
Total	27	13	4

Globalement, c'est **44 sinistres** pour la direction (84 en 2021) dont 50 % rattachés à l'unité collecte, l'unité déchèteries – transfert – traitement est à 22 %.



LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

1 DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

L'agglomération du Cotentin s'était dotée en 2018, d'un projet de territoire qui était le point de départ d'une aventure collective. Avec l'adoption de son nouveau projet territoire 2030 en septembre 2021, le Cotentin marque son basculement dans une nouvelle ère, avec la mise en œuvre de nouvelles stratégies opérationnelles destinées à le faire entrer dans le cercle très fermé des territoires européens attractifs et qui offrent aux habitants leurs épanouissement professionnel et personnel. Ce projet est structuré en 4 grandes ambitions :

- Ambition 1 : Faire du Cotentin un grand d'Europe
- Ambition 2 : Préserver la qualité de vie exceptionnelle du Cotentin
- Ambition 3 : Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique
- Ambition 4 : La communauté d'agglomération, une administration du 21^{ème} siècle



Dans le cadre de son ambition 3 concernant l'exemplarité environnementale, le Cotentin s'est engagé dans une politique volontariste de réduction de la production de déchets ménagers, et souhaite voir la poubelle d'ordures ménagères résiduelles de demain répondre aux exigences réglementaires tout en maîtrisant le budget lié à la collecte et aux traitements des déchets ménagers et assimilés.

Réfléchir à la problématique de l'élimination finale de nos déchets ménagers à l'horizon 2030

Actuellement, les déchets du Cotentin sont principalement éliminés au centre d'enfouissement de la SPEN à Le Ham (pôle de Montebourg). Ce centre d'enfouissement a des capacités de stockages limitées dans le temps, et devrait être saturé vers 2030.

Il est nécessaire d'étudier les solutions alternatives à l'enfouissement des déchets. Cette réflexion devra se faire en associant les autres structures du département.

Massifier le broyage et le compostage à domicile

30% des ordures ménagères peuvent être recyclées grâce au compostage. L'Agglomération du Cotentin a mis en place un dispositif permettant d'acquies à un tarif préférentiel un composteur individuel. A ce jour, 10% des foyers sont équipés de composteurs.

L'Agglomération a également déployé un service de broyage à domicile permettant aux particuliers de transformer directement chez eux les branchages en paillage, réduisant ainsi les apports en déchèteries.

Adapter la collecte des déchets aux justes besoins des habitants

La collecte des déchets devra être adaptée à l'évolution du contenu de la poubelle. Une réflexion sera engagée en ce sens avec les Maires au second semestre 2021.



Construire une déchèterie nouvelle génération

L'Agglomération engagera dans les années à venir un programme de rénovation de ses déchèteries pour améliorer ses prestations auprès des habitants. Par ailleurs, une réflexion va être menée pour construire une déchèterie nouvelle génération (déchèterie à plat) permettant une meilleure optimisation du tri et une meilleure sécurité du site pour les usagers et les agents de la collectivité.

Les engagements de l'Agglomération

- La création d'un centre de tri à Colombelles (Calvados) ;
- Des actions d'animations et de sensibilisation sur la réduction des déchets ;
- Une étude sur la reconversion du centre de tri du Becquet (Tourlaville) ;
- La construction d'une déchèterie nouvelle génération ;
- La sensibilisation et la pédagogie sur la question des déchets auprès des habitants.

271 kg de déchets ménagers par an par habitant

9 500 composteurs distribués aux habitants au 1^{er} janvier 2021

15 déchèteries

1 centre de tri

10 ambassadeurs de tri qui sillonnent le territoire

35

Afin de favoriser la transparence et la concertation sur la thématique des déchets, la collectivité a mis en œuvre des commissions prospectives dont une spécifique aux compétences « environnement/déchets ». Cette commission se réunit régulièrement et permet de débattre sur les projets du mandat mais également de réfléchir aux grands enjeux du Cotentin.

Elle a également initié la création du conseil de développement par délibération du 21 septembre 2017. Ce conseil, organe autonome de démocratie participative, a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin qui a été sollicité le 1^{er} avril 2022 dans le cadre du projet du nouveau schéma de collecte.

Véritable espace d'expression libre et de participation citoyenne, il sert à débattre, s'informer et à apporter son point de vue sur les défis à relever et les projets à conduire pour développer durablement le territoire et améliorer la vie quotidienne des habitants. Il permet de construire collectivement des avis et être force de proposition pour venir éclairer les élus communautaires dans leurs choix d'actions sur le territoire. Le Conseil de développement est amené à rendre un avis ou une contribution sur les sujets dont il a été saisi par l'agglomération du Cotentin, ou dont il s'est autosaisi. Son rôle est consultatif.

Depuis 2019, la commission consultative d'élaboration et de suivi de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mise en œuvre. Elle regroupe des élus, des techniciens, des partenaires institutionnels tels que l'ADEME, conseil régional, conseil départemental, chambres de commerces et d'industries, la chambre des métiers et de l'artisanat, la chambre d'agriculture, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Normandie, de membres du conseil de développement, de représentant du Collectif Zéro Déchets en Cotentin, de bailleurs sociaux, du service communication du Cotentin entre autre. Aucune réunion n'a été programmée en 2022.

Dans le cadre du projet du nouveau schéma de collecte et de la mise en œuvre des extensions de consignes de tri, la direction déchets ménagers, à travers son unité prévention à multiplier les canaux d'informations des élus et des usagers en participant :

- Aux deux réunions de l'année 2022 des secrétaires de mairie du 19 mai et du 17 novembre.
- Aux deux réunions de l'année 2022 du réseau d'accueil du 25 février et du 10 novembre, ainsi qu'à celle du réseau accueil de Cherbourg-en-Cotentin le 20 novembre
- En réalisant de nombreuses visio-conférences pour préparer le changement, suivre le suivi et gérer aux mieux la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte (plus d'une trentaine de visio sur l'année).

2 SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

Afin d'améliorer le suivi des réclamations, la direction déchets ménagers et assimilés en partenariat avec le cycle de l'eau et la direction des systèmes informatiques a travaillé sur la mise en œuvre d'un logiciel de réclamations. Ce logiciel a été testé à partir de début juillet sur la collecte de Cherbourg-en-Cotentin et au vu de sa praticité et efficacité sera développé à toutes les unités de la DMA et à tout le territoire dès le 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, l'ensemble des encadrants et du personnel d'accueil de la DMA ont été formés ainsi que les agents des accueils des maisons du Cotentin, les agents du Cabinet et de la direction communication.



Au 31 décembre 2022, c'est ainsi 7 581 réclamations qui ont été enregistrées. Ce chiffre important est lié à la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte et plus particulièrement au retard sur la distribution des bacs. Sur cette première année complète de fonctionnement

- 98 % des réclamations concernent la collecte,
- 66 % sont liés au problème de dotation en bacs,
- 24% des réclamations sont liées à la collecte en porte à porte.

Par ailleurs, un logiciel courrier a été mis en place courant 2019. Celui-ci permet d'assurer un meilleur suivi du cheminement du courrier et de pouvoir avoir des rappels en cas de délais trop importants pour répondre.

Pour 2022, on enregistre 444 courriers enregistrés pour la DMA.

Des suivis (appels téléphoniques et accueils physiques) ont été mis en œuvre courant 2022 sur les maisons du Cotentin, on comptabilise :

- 752 accueils physiques pour la DMA (chiffres à partir du 1^{er} septembre)
- 4 562 appels téléphoniques pour la DMA (dont 2 308 dans les maisons du Cotentin à partir du 1^{er} septembre) auxquels s'ajoutent les 7 061 appels téléphoniques gérés en direct par les ambassadeurs du tri et de la prévention (ADTP)

Les appels gérés directement par les ADTP se décomposent à 36 % sur la dotation en bacs, à 29% sur le nouveau schéma de collecte et notamment le jour de collecte, à 25% sur les composteurs.

BUDGET ET FINANCEMENT

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers n'a pas été harmonisé à la création de la Communauté d'agglomération du Cotentin, la collectivité devra donc mener ce projet dans les 5 années à venir, soit au plus tard pour le 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Cotentin disposait jusqu'au 31 décembre 2021 de trois modes de financement sur son territoire avec le budget général (fiscalité « 4 taxes » et attribution de compensation) sur la commune de La Hague, la TEOM sur la majorité des pôles de proximité : Saint Pierre Eglise, Vallée de l'Ouve, Cœur du Cotentin, Les Pieux, La Saire, Val de Saire, Région de Montebourg et la commune de Cherbourg-en-Cotentin, et la REOM sur les pôles Douve et Divette et Côte des Isles. Ces modes de financement ont continué de s'appliquer depuis 2017, tel qu'ils avaient été décidés par les établissements antérieurs.

Dans un contexte particulièrement évolutif (augmentation des coûts de traitement (taxe générale sur les activités polluantes), refonte des procédures de collecte, évolution des règles de tri, etc...), la Communauté d'Agglomération a souhaité opter pour un régime unifié sur l'ensemble de son territoire, pour une application au 1er janvier 2022. Suite à l'analyse des différentes possibilités, il a été proposé d'opter pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire.

Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers assimilés, le financement était jusqu'en 31 décembre 2021 basé sur deux budgets :

- Le budget 01 (TEOM)
- Le budget 16 (REOM)

Avec la mise en œuvre du financement harmonisé, celui-ci est depuis le 1^{er} janvier 2022 uniquement basé sur le budget 01 (TEOM)

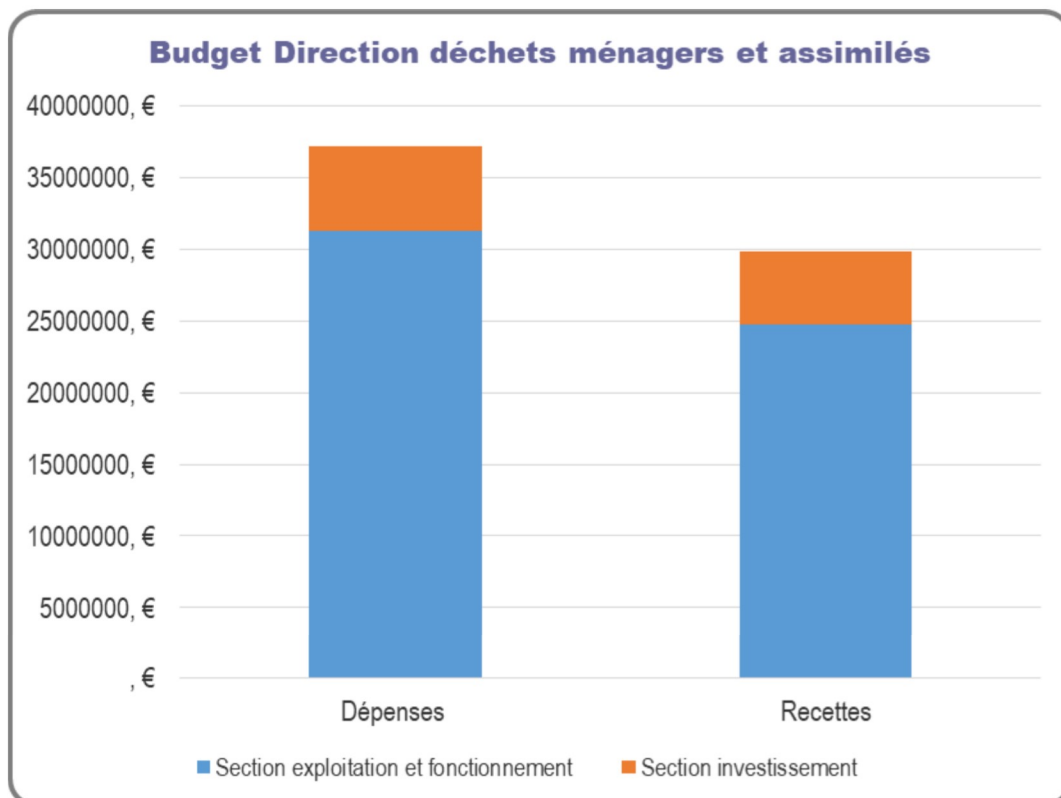
Le budget global représente 37 210 580 € de dépenses +15 % par rapport à 2021, ramené à l'habitant, cela représente un coût brut de 203 € pour la gestion des DMA (+16% par rapport à 2021). On note également une légère hausse des recettes (+7 %). Cependant, les recettes ne couvrent pas les dépenses.

Chiffres clés :

37 210 580 € de dépenses

29 877 704 € de recettes

Coût brut de la gestion des DMA= **203€**
/ habitant



STRUCTURE DES DÉPENSES

Le budget de la direction présente des dépenses de fonctionnement ainsi que des dépenses d'investissement qui seront détaillées ci-après.

Chiffres clés :

31 257 043 € de dépenses de fonctionnement (+6,7 % par rapport à 2021)

10 456 448 € de dépenses d'investissement (+241 % par rapport à 2021)

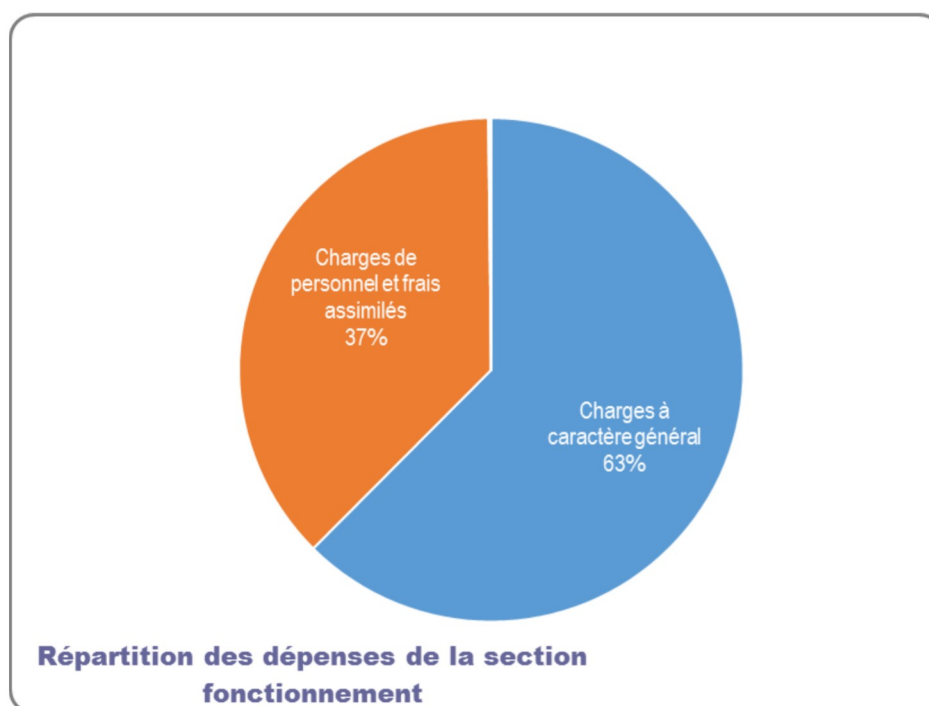
Dépenses		2022	2021
Budget 16 REOM	Section d'exploitation		1 993 822,25 €
	Section d'investissement		108 831,17 €
Budget principal TEOM	Section de fonctionnement	31 257 042,63 €	27 299 390,30 €
	Section d'investissement	10 456 448,03 €	2 954 985,07 €

1 LA NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

NB : Les dépenses de fonctionnement sont liées au budget 01 et les dépenses d'exploitation étaient liées au budget 16 (budget annexe qui n'existe plus en 2022).

Ces dépenses se composent de la façon suivante :

Année	2022			2021		
Budget	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA
Charges à caractère général		19 524 229,03 €		958 416,26 €	16 214 234,02 €	17 172 650,28 €
Charges de personnel et frais assimilés		11 674 925,24 €		706 798,48 €	11 071 965,93 €	11 778 764,41 €
Autres charges de gestion courante		37 096,27 €		13 362,95 €	8 127,22 €	21 490,17 €
Charges financières		3 486,29 €		0,00 €	3 700,81 €	3 700,81 €
Charges exceptionnelles		17 305,80 €		11 042,26 €	1 362,32 €	12 404,58 €
Dépenses d'ordre		0,00 €		304 202,30 €	0,00 €	304 202,30 €
TOTAL		31 257 042,63 €		1 993 822,25 €	27 299 390,30 €	29 293 212,55 €

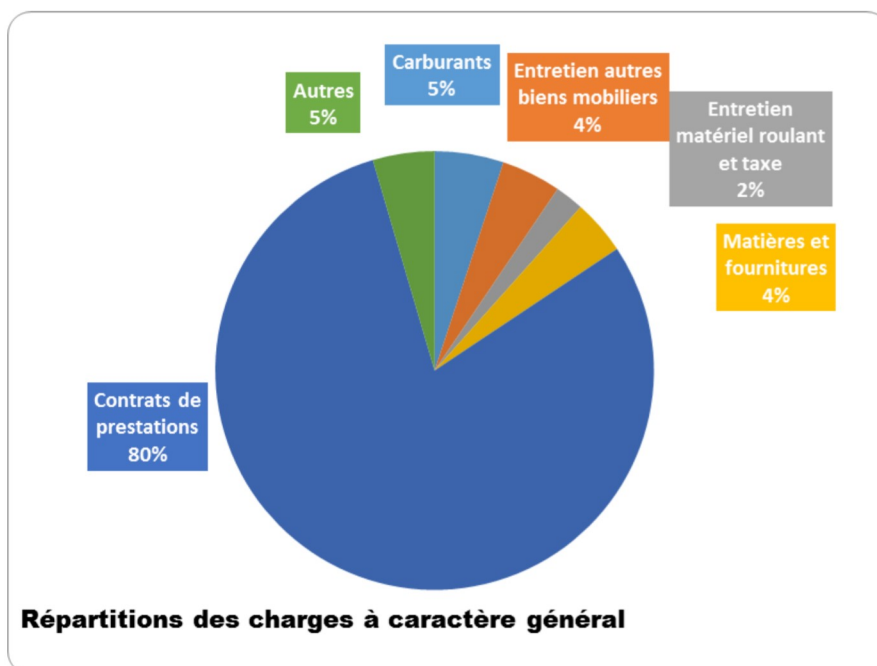


Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées des dépenses liées à l'exploitation des régies (masse salariale et charges annexes) et aux marchés de prestations de services (collecte, transport et traitement des déchets comprises dans les charges à caractère générale). On note que globalement le budget entre 2021 et 2022 subit une hausse notable (+6,7%).

Cette hausse s'explique en partie par une augmentation des dépenses de charges à caractères générales (chapitre 11). Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

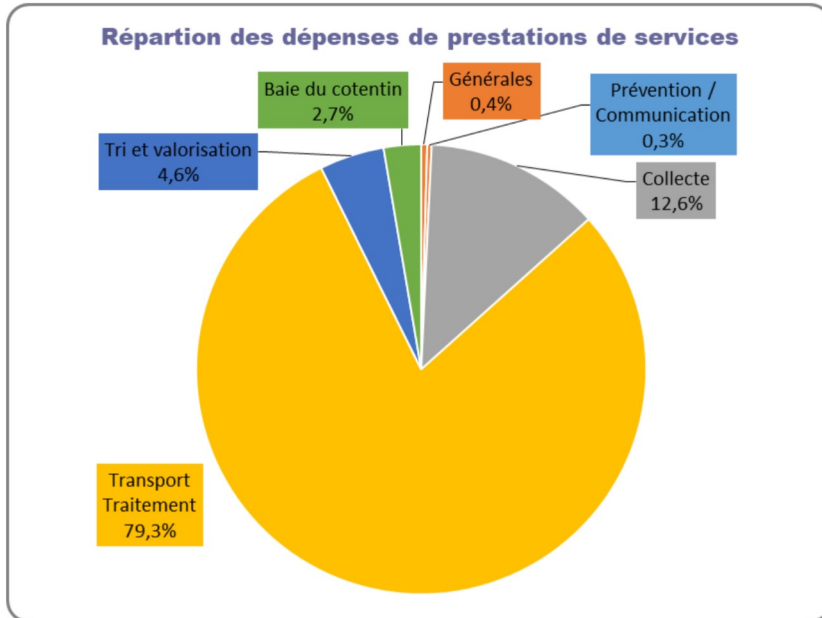
Année	2022			2021		
Détail chapitre 11	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé DMA
Carburants		993 852,46 €		77 664,89 €	628 600,03 €	706 264,92 €
Entretien autres biens mobiliers		858 963,45 €		5 675,34 €	830 989,27 €	836 664,61 €
Entretien matériel roulant et taxe		413 653,17 €		64 726,08 €	425 848,95 €	490 575,03 €
Matières et fournitures		788 568,89 €		32 753,26 €	749 442,89 €	782 196,15 €
Contrats de prestations		15 581 865,22 €		740 978,09 €	12 950 540,57 €	13 691 518,66 €
Autres		887 325,84 €		36 618,60 €	628 812,31 €	665 430,91 €
TOTAL		19 524 229,03 €		958 416,26 €	16 214 234,02 €	17 172 650,28 €

On note une augmentation générale liée à l'augmentation des dépenses de carburants, mais essentiellement aux coûts des contrats de prestations.



Les prestations de services, avec la hausse de la TGAP, la révision de prix ou les nouveaux marchés subissent une augmentation de 13,8%. Ce poste de dépenses représente 80% des dépenses des charges à caractère général et comprend essentiellement les prestations liées à la collecte, au tri, au transport ou au traitement des déchets. Ce poste risque d'exploser dans les années à venir avec la hausse de la TGAP, il est donc important de réduire au plus vite le tonnage d'OMr et d'encombrants.

Pour information, le transport et le traitement des déchets représentent 79% du montant des prestations. La collecte réalisée en majorité en régie représente 13% des dépenses de prestations. Les prestations générales comprennent des prestations communes tel que le nettoyage EPI, les versements Emmaüs. Les prestations Baie du Cotentin (3%) font l'objet d'un remboursement dans le cadre de la convention établie. Les prestations de prévention (broyage) et communication (boitage) de l'unité prévention et développement du recyclage représentent 0,3% de l'ensemble des prestations.

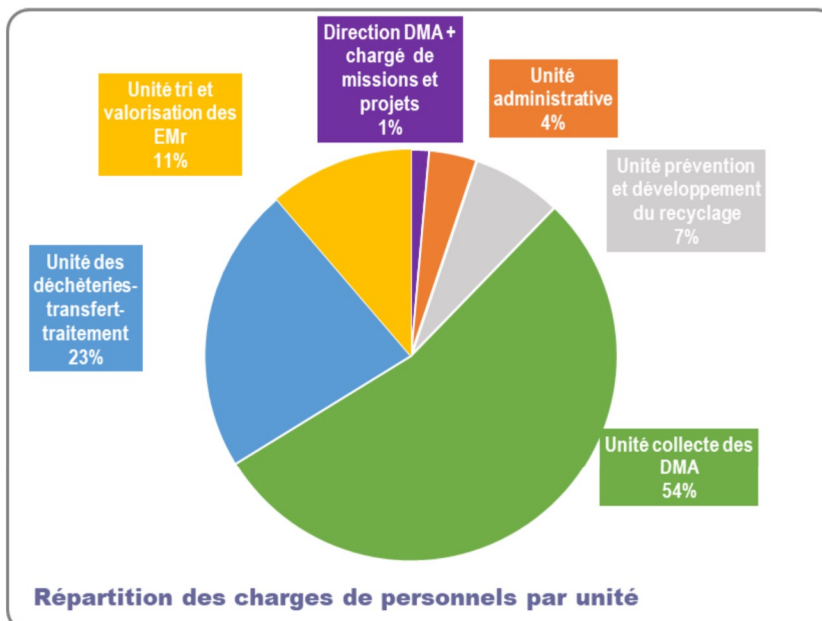


Chiffres clés :

Les prestations de services représentent **37 % des dépenses** (F+I)

79% des frais de prestations sont liés au transport et au traitement des DMA

La direction déchets ménagers et assimilés fait partie des directions présentant le plus grand nombre d'agents (cf. article 8) qui s'explique par le nombre de territoire collectés en régie, l'exploitation en régie des déchèteries, quai de transfert, centre de compostage, centre de tri,.... On note une légère baisse des coûts malgré des renforts ponctuels notamment à l'unité prévention. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des charges de personnels par unité.



Chiffres clés :

Les charges de personnel représentent **30 % des dépenses** (F+I)

54 % des frais de personnels sont liés à l'unité collecte des DMA qui représentent 115 agents.

2 LA NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

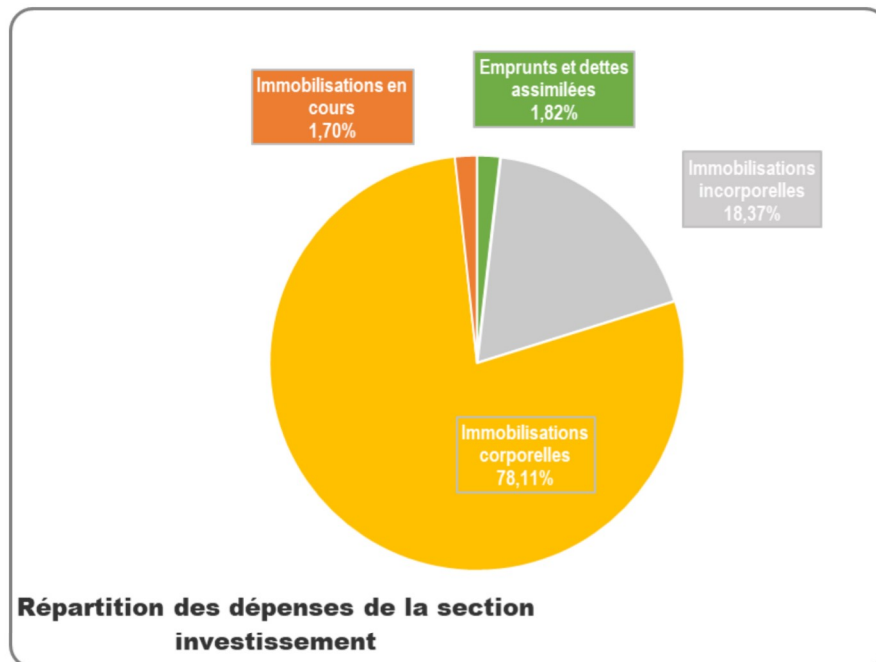
Chiffres clés :

5 953 538 € de dépenses d'investissement
(+94 % par rapport à 2021)

Année	2022			2021		
Budget	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé
Emprunts et dettes assimilées		108 141,59 €		0,00	107 639,40 €	107 639,40 €
Immobilisations incorporelles		1 093 548,00 €		13 315,67 €	5 184,00 €	18 499,67 €
Immobilisations corporelles		4 650 444,17 €		0,00 €	2 759 954,36 €	2 759 954,36 €
Immobilisations en cours		101 403,74 €		480,00 €	82 207,31 €	82 687,31 €
Opérations d'ordre		0,00 €		95 035,50 €	0,00 €	95 035,50 €
TOTAL		5 953 537,50 €		108 831,17 €	2 954 985,07 €	3 063 816,24 €

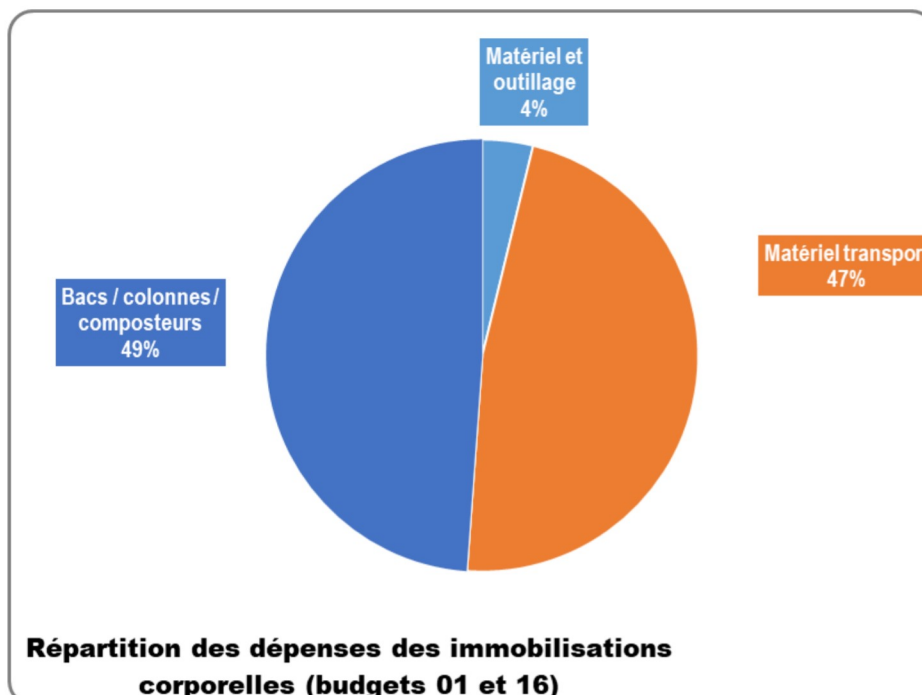
Les dépenses d'investissement du budget sont composées :

- à 78 % pour le renouvellement ou l'acquisition de matériels, d'outillages et de véhicules pour assurer le maintien et la modernisation des outils de travail (immobilisations corporelles),
- à 2 % pour les travaux d'investissements pour les déchèteries, sites de transferts (immobilisations en cours),
- à 2 % pour le reversement de la fiscalité pour les communes membres du Groupement à Fiscalité Propre (GFP),
- à 18 % pour les immobilisations incorporelles telles que l'enquête de conteneurisation menée par SULO



Les dépenses « immobilisations corporelles » se composent :

- à 47 % à l'acquisition ou au renouvellement des véhicules de la direction (Bennes, camions et VL)
- 49 % à l'acquisition de bacs, de colonnes de tri et de composteurs
- 4 % correspondent à l'achat ou au renouvellement de matériel divers



STRUCTURE DES RECETTES

Chiffres clés :

24 760 133 € de recettes de fonctionnement et d'exploitation (-7,1 % par rapport à 2021)

5 117 571 € de recettes d'investissement (+301% par rapport à 2021)

Les deux budgets de la direction présentent des recettes de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que des recettes d'investissement qui seront détaillées ci-après.

Recettes		2022	2021
Budget 16 REOM	Section d'exploitation		2 991 157,37 €
	Section d'investissement		1 273 647,67 €
Budget principal TEOM	Section de fonctionnement	24 760 133,12 €	23 669 144,94 €
	Section d'investissement	5 117 570,99€	0,00 €

1 LA NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

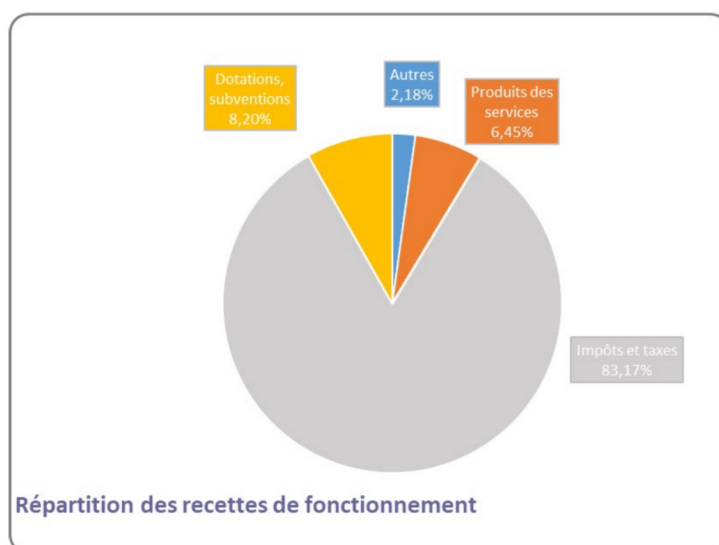
Ces recettes se composent de la façon suivante :

Année	2022			2021		
	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé	Budget 16 REOM	Budget principal TEOM	Cumulé
Atténuations de charges		7 952,28 €		0,00 €	4 549,21 €	4 549,21 €
Produits des services		1 595 973,01 €		1 843 802,54 €	1 549 140,25 €	3 392 942,79 €
Impôts et taxes		20 592 956,00 €		0,00 €	17 800 917,00 €	17 800 917,00 €
Dotations, subventions		2 030 481,06 €		323 722,29 €	3 787 546,58 €	4 111 268,87 €
Autres produits		459 951,18 €		44 031,91 €	502 999,42 €	547 031,33 €
Produits exceptionnels		72 819,59 €		1 734,80 €	23 992,48 €	25 727,28 €
Opérations d'ordre				92 616,00 €	0,00 €	92 616,00 €
Report excédent N-1				685 249,83 €	0,00 €	685 249,83 €
TOTAL		24 760 133,12 €		2 991 157,37 €	23 669 144,94 €	26 660 302,31 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des financements liés à l'imposition (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), à la redevance spéciale, et les recettes des éco-organismes.

Dans « produits des services », on retrouve les redevances campings, la redevance spéciale pro, les recettes de la déchèterie professionnel, la vente de compost, les recettes liées aux ventes de matériaux et les remboursements de frais par les communes membres de GFP.

Les recettes présentent sous l'appellation « Dotations et subventions » se composent de la participation au marché de Baie du Cotentin (en lien avec la convention), et aux recettes CITEO. La baisse est quant à elle due aux décalages des versements de CITEO sur l'année 2021 (contrats d'objectifs 2019 et 2020 sur 2021).



La TEOM représente 83.2 % des recettes, avec les redevances camping et la facturation des professionnels en déchèterie, ce pourcentage s'élève à 84,6 %.

Chiffres clés :

20 941 271 € de recettes de taxe et de redevance (TEOM + redevance pro + redevance spéciale)

TEOM = **83 % des recettes**

2 LA NATURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont principalement composées des recettes de l'emprunt réalisé pour financer les équipements de collecte des déchets ménagers et des recettes d'opérations d'ordre (amortissement et transfert entre sections).

Chiffres clés :

5 117 571 € de recettes d'investissement (+302% par rapport à 2021)

Représentent **17%** des recettes totales

ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

La Communauté d'agglomération du Cotentin présente pour sa cinquième année de fonctionnement un budget global de la direction déchets ménagers équilibré par une participation à hauteur de 7 332 876 €. La participation pour équilibrer le budget augmente de 66 % soit 2 909 797 € en plus par rapport à 2021.

Chiffres clés :

Les recettes couvrent **80,30 %** des dépenses (86,33% en 2021)

Participation de **19,70 %** pour assurer l'équilibre du budget (13,67 % en 2021, 16,34 % en 2020, 18,63% en 2019)

GLOSSAIRE

- **ADTP** : Ambassadeurs du tri et de la prévention
- **CeC** : Cherbourg-en-Cotentin
- **CCES** : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- **C1** : une collecte par semaine, **C2** : deux collectes par semaine, **Cx** : x collecte par semaine
- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement – *la population DGF = Population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)*
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés – *comprend les OMr, les EMr et les déchets de déchèterie*
- **DSI** : Direction Système Informatique
- **DSPMET** : Direction de la Santé, de la Prévention et du Mieux Etre au Travail
- **ECT** : Extension des consignes de tri
- **EMr** : Emballages Ménagers recyclables *correspond bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserves et canettes, papiers, journaux, magazines, cartons et briques alimentaires*
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **GFP** : Groupement à Fiscalité Propre
- **ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement
- **ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles - *désigne les déchets qui restent après les collectes sélectives.*
- **PCA** : Plan de Continuité d'Activités
- **PRA** : Plan de Reprise d'Activités
- **REP** : Les filières à responsabilité élargie des producteurs - les fabricants, distributeurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets (piles, pneus, DEA, DEEE, DDS,...)
- **SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- **SERP** : Semaine Européenne de Recyclage des Piles
- **TLC** : Tissus, Linges, Chaussures
- **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

ANNEXE 1 – Comparaison des tonnages

		2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OMr		64 345,86	57 076,28	49 163,91	48 045,65	46 747,00	47 808,64	47 832,00	43 498,13
Verre		6 789,27	6 961,14	6 959,80	7 114,66	7 348,94	7 782,85	8 029,54	7 964,08
Emr		10 843,78	10 414,68	10 650,94	9 310,05	9 760,25	8 829,99	9 301,93	11 179,87
Encombrants		13 846,20	15 308,22	15 892,80	16 015,27	14 163,93	12 923,67	13 498,00	12 539,03
Bois		3 317,99	3 875,08	4 779,00	4 949,02	5 472,69	5 690,74	6 300,00	5 863,32
Déchets verts	Gazon	8 810,05	10 682,70	10 084,74	6 540,18	7 802,00	4 986,08	7 772,00	5 795,75
	Branchages	11 482,58	14 883,87	17 236,30	16 171,71	14 638,00	14 258,74	17 344,00	14 626,51
Cartons		1 429,02	1 447,07	1 468,17	1 513,24	1 276,00	1 221,74	1 467,00	1 441,39
Gravats		11 009,32	12 318,32	15 355,90	15 126,61	17 366,00	15 850,22	20 205,00	20 579,82
Feraille		2 384,43	2 256,66	2 372,96	2 514,67	2 645,00	2 714,98	2 700,00	2 306,24
DEEE		528,48	1 846,77	1 726,11	1 665,67	1 692,00	1 706,77	1 835,00	1 679,16
Piles		3,46	20,15	26,56	22,54	25,60	25,57	26,00	24,64
DDS		207,57	289,44	278,33	395,54	506,53	537,16	589,00	579,53
Huiles de vidange		53,63	77,23	69,09	36,98	29,98	17,10	67,00	52,20
DEA		0,00	0,00	385,36	1 837,12	2 675,62	3 219,32	4 084,00	4 008,74
Amiante		51,80	125,04	112,54	148,16	208,00	151,38	307,00	241,14
Souches						117,00	147,58	360,00	223,98
Pneumatiques		53,66	67,12	51,96	67,24	210,47	228,67	290,00	349,08
TOTAL		135 157,10	137 649,76	136 614,47	131 474,32	132 685,01	128 101,20	142 007,47	132 952,60
Population	INSEE	183 889	183 835	181 636	181 321	179 758	184 783	184 477	183 572
	DGF	200 388	200 388	200 261	199 970	199 247	198 307	198 486	197 757

ANNEXE 2 – Tonnages 2022

2021	Pôle de proximité												
	La Saire	Montebourg	Cœur du Cotentin	CeC + la Saire	Douve et Divette	Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	Val de Saire	La-Hague	Vallée de l'Ouve	Les Pieux	CaC	
Population													
INSEE		7 032	26 198	84 386	8 953	8 361	8 711	8 745	11 509	5 893	13 784	183 572	
DGF		7 746	26 811	86 308	9 057	12 765	9 948	10 944	12 468	6 255	15 455	197 757	
OMR		1 775,18	4 858,50	21 731,00	1 024,88	2 484,40	1 682,78	3 125,17	2 831,56	1 161,54	2 843,12	43 498	
Verre		185,28	323,12	1 049,08	2 528,87	733,99	468,54	641,04	653,54	250,22	777,40	7 964	
Emr	Emballages recyclables journaux magazines												
			371,39	1 351,85	5 918,84	368,02	873,27	349,08	453,91	689,42	188,30	615,79	11 179,87
Encombrants		526,82	2 004,95	4 721,20	530,28	1 084,78	880,88	698,76	533,86	330,98	1 226,52	12 539,03	
Bois													
		240,72	878,06	1 810,04	273,88	563,96	393,18	393,34	331,78	176,66	801,90	5 863,32	
Déchets verts	Pétouse		302,98	1 275,97	1 077,45	239,16	589,94	633,82	257,44	225,40	397,99	5 795,75	
	Branchages		390,27	1 672,62	4 486,38	735,98	1 858,66	1 457,87	1 065,58	947,54	338,46	1 673,15	14 626,51
Souches													
			0,00	36,90	0,00	101,64	79,44	6,00	0,00	0,00	0,00	223,98	
Cartons		44,28	215,98	440,40	70,54	113,85	83,86	166,36	67,30	38,96	199,86	1 441,39	
Gravats		662,75	2 917,94	8 641,16	1 101,40	1 803,74	1 330,15	1 251,36	1 179,22	585,08	1 107,02	20 579,82	
Feraille		96,08	318,38	707,80	111,94	214,64	158,32	184,02	146,14	76,52	292,40	2 306,24	
DEEE		79,12	301,38	431,00	86,86	135,12	112,94	155,69	109,02	77,61	190,43	1 679,16	
Piles		1,79	4,15	6,32	1,26	2,43	1,73	2,03	1,64	1,25	2,03	24,64	
DDS + recylum		20,69	87,96	183,32	30,11	52,18	35,31	43,41	32,97	33,79	59,80	579,53	
Huiles noires		2	10	3,33	2,88	5,22	5,49	6,21	6,66	1,98	7,92	52,20	
DEA		154,93	641,17	1 764,63	172,98	350,32	188,99	346,52	245,24	143,96		4 008,74	
Arriante		0,00	58,12	116,70		18,58			10,54		37,20	241,14	
Pneumatiques			117,00	35,02	88,84		32,76		22,82		20,68	349,08	

ANNEXE 3 – Tonnages par déchèteries 2022

PP Déchèterie	Càc + La Saitte			Cœur du Cotentin		Côte des Isles		Douve et Divette Martinvast
	Touffleville	Cherbourg-Octeville	Querqueville	Valognes	Bricquebec	Portbail	Les Moitiers- d'Allionne	
Population municipale		84 386			26 198		8 361	8 953
Population DGF		86 308			26 811		12 765	9 057
Bois	1 013	504	293	523	355	370	194	274
Cartons	197	166	77	131	85	63	51	71
Pelouse	376	441	260	676	600	369	221	239
Branchages	1 253	1 973	1 260	898	775	1 382	477	736
Encombrants	2 527	1 646	548	1 220	784	723	362	530
Ferrailles	344	224	140	154	164	126	88	112
Gravats	5 376	2 026	1 239	1 679	1 239	1 143	661	1 101
Déchets électriques		431		171	130	73	62	87
Mobiliers	889	610	266	372	269	207	143	173
Amiante	117			58		19		
Pneus	52	31	6		35	33		
DDS (Eco + Hors Eco)	90	54	37	41	46	32	19	30
Souches	0	0	0	37	0	102	0	0
Huile noires	1,8	1,1	0,5	4,8	5,4	3,5	1,7	2,9
Piles	2,0	3,1	1,2	2,3	1,8	1,6	0,8	1,3
Recylum	1,4	0,5	0,3	0,7	0,3	0,5	0,3	0,1
Tonnage total	12 240	8 111	4 128	5 968	4 491	4 645	2 283	3 357
		24 479			10 459		6 928	3 357

PP	La Hague		Les Pleux		Montebourg Le Ham	Saint Pierre Eglise Varouville	Val de Saire Anneville-en-Saire	Vallée de l'Ouve Rauville-la-Place	Cac
	Déchetterie	Gréville-Hague	Héauville	Les Pleux					
Population municipale	11 509		13 784		7 032	8 711	8 745	5 893	183 572,00
Population DGF	12 468		15 455		7 746	9 948	10 944	6 255	197 757,00
Bois	332		253	549	241	393	393	177	5 863
Cartons	67		49	151	44	84	166	39	1 441
Pelouse	257		29	369	303	634	796	225	5 796
Branchages	948		663	1 010	390	1 458	1 066	338	14 627
Encombrants	534		407	820	527	881	699	331	12 539
Ferrailles	146		77	216	96	158	184	77	2 306
Gravats	1 179		267	840	663	1 330	1 251	585	20 580
Déchets électriques	109		45	146	79	113	156	78	1 679
Mobiliers	245				155	189	347	144	4 009
Amiante	11			37					241
Pneus	32		21		117	23			349
DDS (Eco + Hors Eco)	33		15	44	20	35	43	34	573
Souches	0		0	0	0	79	6	0	224
Huile noires	6,7		2,0	5,9	2,3	5,5	6,2	2,0	52
Piles	1,6		0,2	1,8	1,8	1,7	2,0	1,3	25
Recylum	0,3		0,0	0,7	0,4	0,3	0,4	0,2	6
Tonnage total	3 901		1 828	4 189	2 640	5 385	5 115	2 031	70 311
	3 901		6 017		2 640	5 385	5 115	2 031	70 311

ANNEXE 4 – Tonnages 2021

2021	La Saïre	Montebourg	Cœur du Cotentin	CeC + la Saïre	Douve et Diverette	Pôle de proximité														
						Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	Val de Saïre	La-Hague	Vallée de l'Ouve	Les Pieux	Cac								
Population																				
INSEE		7 036	26 250	84 384	8 858	8 356	8 725	8 803	11 723	5 925	13 817	184 477								
DGF		7 767	26 869	86 853	8 989	12 766	9 946	10 971	12 637	6 282	15 426	198 486								
OMI		1 029,00	6 799,00	23 606,00	1 482,00	2 557,00	1 758,00	3 266,00	2 908,00	1 200,00	3 227,00	47 832,00								
Verre		185,19	309,99	1 054,31	2 645,95	351,18	742,81	515,63	628,81	564,77	256,77	8 029,54								
Emballages recycables journaux magazines																				
Err		329,51	1 014,04	4 756,18	318,90	678,88	367,99	459,57	627,29	202,14	547,43	9 301,93								
Encourbrants																				
Bois		568,00	2 029,00	5 128,00	607,00	1 159,00	889,00	809,00	516,00	368,00	1 425,00	13 498,00								
Déchets verts																				
Gazon		256,00	888,00	1 974,00	318,00	633,00	359,00	472,00	304,00	183,00	913,00	6 300,00								
Branchages		418,00	1 889,00	1 369,00	271,00	862,00	690,00	899,00	334,00	258,00	782,00	7 772,00								
Souches		454,00	1 852,00	6 604,00	855,00	1 887,00	1 504,00	1 125,00	1 006,00	398,00	1 659,00	17 344,00								
Carbons		20,00	33,00	90,00	0,00	112,00	68,00	28,00	0,00	0,00	9,00	360,00								
Gravats		45,00	284,00	403,00	99,00	128,00	84,00	149,00	57,00	32,00	186,00	1 467,00								
Feraille		750,00	2 814,00	7 166,00	1 221,00	2 043,00	1 300,00	1 524,00	1 474,00	663,00	1 250,00	20 205,00								
DEEE		110,00	379,00	740,00	141,00	297,00	186,00	226,00	186,00	93,00	343,00	2 700,00								
Piles		95,00	301,00	481,00	96,00	154,00	120,00	173,00	126,00	84,00	205,00	1 835,00								
Batteries		2,00	4,00	6,00	2,00	2,00	1,00	2,00	2,00	1,00	4,00	26,00								
Tonnage	Acides																			
	Bases																			
	Solvants																			
	Peintures, vernis, colles																			
	Aérosols																			
	Neonsoluble fluo																			
	Produits non identifiés		20,66	98,00	166,00	40,32	46,00	35,00	53,00	32,00	34,00	66,00	590,98							
	Emballages souillés																			
	Physosantaires																			
	Huiles de filtrure																			
	Produits Particuliers																			
	Filtres à huile																			
	Huiles de vidange		4	12	1,00	5,00	6,00	6,00	8,00	8,00	4,00	13,00	67,00							
	Total		24,66	110,00	167,00	45,32	52,00	41,00	61,00	40,00	38,00	79,00	657,98							
	DEA		179,00	630,00	1 825,00	181,00	305,00	175,00	383,00	287,00	139,00	38,00	4 084,00							
Ambiant			47,00	163,00		31,00			28,00		38,00	307,00								
Pneumatiques		44,00	60,00	77,00		21,00	46,00		18,00		24,00	290,00								

ANNEXE 5 – Tonnages 2020

2020	Pôle de proximité												
	La Saire	Montebourg	Cœur du Cotentin	CeC + la Saire	Douve et Divette	Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	Val de Saire	La-Hague	Vallée de l'Ouve	Les Pieux	CaC	
Population													
INSEE		7 043	26 224	85 029	8 728	8 345	8 739	8 830	11 998	5 988	13 859	184 783	
DGF		7 777	26 846	86 662	8 839	12 563	9 979	10 974	12 904	6 332	15 431	198 307	
OMr		1 719,94	6 347,84	23 538,00	1 353,68	2 542,34	1 777,00	3 245,00	2 819,00	1 227,20	3 238,64	47 808,64	
Verre		159,10	296,82	1 022,49	381,21	734,26	496,57	647,08	542,85	252,74	732,58	7 782,85	
Emr	Emballages recyclables		254,59	891,08	4 586,75	339,46	594,05	424,32	636,49	169,73	551,62	8 829,99	
	Journaux magazines												
Encourbrants			493,67	2 118,83	4 607,79	560,17	1 262,06	711,51	598,09	358,54	1 313,40	12 923,67	
	Bois		230,55	904,37	1 776,34	325,37	456,08	359,75	332,89	168,42	777,78	5 690,74	
Déchets verts	Gazon		263,32	1 468,44	492,20	60,96	733,34	543,78	174,54	195,22	555,33	4 986,08	
	Branchages		361,64	1 827,51	5 008,02	944,04	1 490,87	796,34	870,64	297,38	1 305,56	14 258,74	
Soudres			0,00	6,76	43,44	0,00	15,30	10,28	0,00	0,00	20,44	147,58	
	Carbons		31,09	217,82	327,00	76,62	119,15	114,63	59,86	40,35	162,26	1 221,74	
Gravats		451,26	1 963,47	6 966,69	796,24	1 547,48	1 356,82	813,47	922,10	426,55	606,14	15 850,22	
Feraille		106,52	417,96	694,30	137,38	287,78	222,98	204,44	189,46	96,30	357,86	2 714,98	
DEEE		84,51	288,94	401,93	111,22	174,30	119,00	140,39	121,16	78,91	186,41	1 706,77	
Piles		2,06	4,34	5,68	1,13	1,84	1,94	1,78	2,17	1,44	3,19	25,57	
Tonnage	Batteries												
	Acides												
	Bases												
	Solvants												
	Peintures, vernis, colles												
	Aérosols												
	Néon/tube fluo												
	Produits non identifiés		20,66	88,56	146,50	40,32	38,13	36,89	41,34	29,80	35,65	59,31	537,16
	Emballages souilles												
	Phytosanitaires												
	Huiles de filtre												
	Produits Particuliers												
	Filtres à huile												
Huiles de vidange		0	0	17,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,10	
DEA		20,66	88,56	163,80	40,32	38,13	36,89	41,34	29,80	35,65	59,31	554,26	
Arrière		117,09	367,57	1 518,85	132,04	261,55	163,94	315,61	215,78	126,89	13,90	3 219,32	
Pneumatiques		24,96	31,75	56,22		35,38	35,86		24,58		19,92	151,38	

ANNEXE 6 – Tonnages 2019

2019	La Saire	Pôle de proximité											TOTAL
		Region de Montebour d	Cœur du Cotentin	Ce C + la Saire	Douve et Divette	Côte des Isles	St-Pierre- Eglise	Val de Saire	La-Hague	Vallée de l'Ouve	Les Pieux		
Population	INSEE	6 026	25 464	82 548	8 528	8 137	8 555	8 683	11 634	5 835	13 548	179 758	
	DGF	7 773	26 761	87 527	8 685	12 669	9 955	11 033	13 039	6 386	15 419	199 247	
	OMr	1 682,00	6 373,00	22 800,00	1 455,00	2 654,00	1 745,00	3 127,00	2 609,00	1 210,00	3 092,00	46 747,00	
	Verre	122,88	300,18	1 043,75	2 275,65	346,08	675,56	477,73	625,73	504,98	250,87	725,53	
	Emr recyclables Journaux magazines	252,13	949,02	5 467,00	343,44	591,10	375,79	423,33	585,52	214,81	557,98	9 760,12	
	Emcombrants	572,61	2 077,8	5 351,75	546,72	1 619,24	776,63	910,08	641,93	336,75	1 330,46	14 163,93	
	Bois	247,98	909	1 873,56	328,81	1 688,73	296,18	371,14	342,61	153,48	781,56	5 472,69	
	Déchets verts	365,00	1 685	1 280,00	397,00	1 033,00	658,00	726,00	462,00	242,00	954,00	7 802,00	
	Branchages	397,00	1 610	5 473,00	661,00	1 482,00	1 246,00	940,00	1 323,00	285,00	1 221,00	14 638,00	
	Souches	0,00	0	33,00	0,00	33,00	37,00	14,00	0,00	0,00	0,00	117,00	
	Cartons	46,00	208	375,00	79,00	137,00	65,00	119,00	59,00	32,00	156,00	1 276,00	
	Gravats	565,00	2 079	6 673,00	797,00	1 538,00	1 364,00	1 036,00	1 331,00	404,00	1 559,00	17 366,00	
	Feraille	133,00	373	738,00	134,00	273,00	173,00	195,00	174,00	85,00	367,00	2 645,00	
	DEEE	97,00	276	427,00	93,00	154,00	111,00	155,00	114,00	79,00	186,00	1 692,00	
	Piles	1,08	4,1	5,18	1,89	3,16	2,15	1,81	1,65	1,42	3,14	25,60	
	Batteries												
	Adhes												
	Bases												
	Solvants												
	Peintures, verniss, colles												
	Aérosols												
	Néons/tube fluo												
	Produits non identifiés	23,29	78	143,22	37,02	35,33	39,17	35,98	32,00	32,41	50,00	506,53	
	Emballages souillés												
	Phy/sanitaires												
	Huiles de filture												
	Produits Particuliers												
	Filters à huile												
	Huiles de vidange	1	0	23,41	1,08	0,18	0,90	0,90	0,00	1,26	1,26	29,98	
	Total	24,28	78,12	166,63	38,10	35,51	40,07	36,88	32,00	33,67	51,26	536,51	
	DEA	142,49	202,08	1 389,59		135,60	156,36	318,18	200,40	130,92		2 675,62	
	Amiante		19,00	118,00		29,00			15,00			208,00	
	Pneumatiques		43,04	14,96	79,85		10,65		38,51			210,47	

ANNEXE 7 – Comparaison financière

BUDGET 16 – SECTION EXPLOITATION - DEPENSES (JUSQU'EN 2021)

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
CHARGES A CARACTERE GENERAL				
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES	6 253,97 €	6 502,99 €	5 779,79 €	3 976,21 €
6063 - FOURNITURES D ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	29 250,22 €	12 512,13 €	13 998,72 €	11 395,91 €
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	125,78 €	474,91 €	424,37 €	493,82 €
6066 - CARBURANTS	77 664,89 €	62 985,62 €	76 613,16 €	76 054,59 €
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 377,26 €	6 146,87 €	2 243,20 €	3 549,50 €
611 - SOUS TRAITANCE GENERALES	740 978,09 €	434 120,93 €	763 297,85 €	1 025 962,55 €
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	143,00 €	0,00 €	0,00 €	1 023,17 €
61521 - BATIMENTS PUBLICS	6 145,32 €	4 723,08 €	0,00 €	4 343,00 €
61523 - ENTRETIEN REPARATION RESEAUX	4 464,04 €	44 756,89 €	64 485,96 €	73 127,31 €
61551 - MATERIEL ROULANT	63 550,08 €	44 756,89 €	64 485,96 €	73 127,31 €
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	5 675,34 €	4 301,48 €	806,37 €	4 323,32 €
6156 - MAINTENANCE	3 295,71 €	3 133,74 €	3 139,67 €	4 410,20 €
6161 - MULTIRISQUES	9 089,76 €	7 473,47 €	8 252,05 €	0,00 €
6226 - HONORAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	211,60 €
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	522,00 €	0,00 €	460,00 €	0,00 €
6237 - PUBLICATIONS	867,80 €	0,00 €	460,00 €	0,00 €
6241 - TRANSPORTS SUR ACHATS	0,00 €	0,00 €	546,35 €	0,00 €
6261 - FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	642,32 €	1 574,64 €	476,19 €	0,00 €
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 135,61 €	1 566,10 €	2 831,11 €	4 191,29 €
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 414,23 €	1 093,17 €	1 013,04 €	398,89 €
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	324,08 €	769,32 €	830,80 €	600,00 €
6287 - REMB. DE FRAIS	0,00 €	3 753,61 €	0,00 €	0,00 €
6354 - DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	320,76 €	0,00 €	320,76 €	0,00 €
637 - AUTRES IMPOTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 176,00 €	636,00 €	524,00 €	1 371,00 €
TOTAL	958 416,26 €	641 281,84 €	1 010 989,35 €	1 273 187,55 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
6211 - PERSONNEL INTERIMAIRE	0,00 €	0,00 €	3 906,65 €	5 274,09 €
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	706 728,88 €	636 921,50 €	636 690,00 €	588 512,72 €
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	69,60 €	0,00 €	0,00 €	188,00 €
TOTAL	706 798,48 €	636 921,50 €	640 596,65 €	593 974,81 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
6541 - CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	9 747,97 €	7 027,79 €	4 359,88 €	8 902,97 €
6542 - CREANCES ETEINTES	3 614,98 €	3 564,23 €	4 808,10 €	8 853,53 €
658 - AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	0,00 €	0,00 €	0,01 €	0,00 €
TOTAL	13 362,95 €	10 592,02 €	9 167,99 €	17 756,50 €
CHARGES FINANCIERES				
66112 - INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-252,63 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-252,63 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
6711 - CHAR EXCEP INT MORAT PEN MARCH	0,00 €	0,00 €	290,70 €	0,00 €
6718 -AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE	1,43 €	0,00 €	56,00 €	0,00 €
673 -TITRES ANNULES	11 040,83 €	12 089,59 €	10 372,79 €	8 231,93 €
TOTAL	11 042,26 €	12 089,59 €	10 719,49 €	8 231,93 €
OPERATIONS D ORDRE				
6811 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	304 202,30 €	323 430,14 €	337 342,75 €	345 535,31 €
TOTAL	304 202,30 €	323 430,14 €	337 342,75 €	345 535,31 €

BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Budget 01					
Nature	2022	2021	2020	2019	2018
CHARGES A CARACTERE GENERAL					
6042 - ACH PRESTA SCES AUTRES TER AME	63 915,68 €	87 190,57 €	99 872,80 €	79 309,08 €	
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	11 752,33 €	18 023,41 €	11 276,43 €	18 802,03 €	
60612 - ENERGIE ET ELECTRICITE	113 956,62 €	103 525,77 €	115 504,48 €	75 187,10 €	
60622 - CARBURANTS	993 852,46 €	628 600,03 €	514 787,35 €	620 233,45 €	
60623 - ALIMENTATION	571,96 €	19,01 €	151,48 €	313,66 €	
60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	0,00 €	1 992,00 €	0,00 €	0,00 €	
60631 - FOURNITURES D ENTRETIEN	7 132,52 €	6 877,89 €	2 781,21 €	188,42 €	
60632 - FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	198 585,81 €	166 316,50 €	93 798,85 €	69 316,42 €	
60636 - VETEMENTS DE TRAVAIL	77 761,92 €	37 197,32 €	76 827,08 €	63 803,88 €	
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 280,71 €	3 808,27 €	3 725,90 €	5 164,72 €	
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	499 807,93 €	533 250,91 €	564 943,93 €	433 757,67 €	
611 - CONTRATS PREST SERV ENTREPRISE	15 581 865,22 €	12 950 540,57 €	11 588 284,41 €	11 689 170,55 €	
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	74 408,27 €	47 007,20 €	49 679,64 €	55 670,50 €	
61521 - ENT ET REPARATION TERRAINS	57 837,42 €	42 314,30 €	42 231,35 €	3 860,03 €	
615221 - ENT. ET REP. BATIMENTS PUBLICS	16 252,34 €	20 033,87 €	5 724,41 €	14 373,16 €	
615228 - ENTR. ET REP. AUTRES BATIMENTS	0,00 €	0,00 €	946,20 €	969,00 €	
615231 - ENTR. ET REP. VOIRIES	2 271,58 €	5 419,94 €	0,00 €	970,37 €	
615232 - ENTR. ET REP. RESEAUX	8 319,17 €	32 264,34 €	2 017,64 €	0,00 €	
61551 - MATERIEL ROULANT	413 653,17 €	416 511,35 €	314 607,69 €	332 222,47 €	
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	858 963,45 €	830 989,27 €	752 338,90 €	842 212,38 €	
6156 - MAINTENANCE	37 970,59 €	14 503,48 €	5 154,01 €	15 137,27 €	
617 - ETUDES ET RECHERCHES	124 918,43 €	28 424,40 €	14 172,00 €	0,00 €	
6182 - DOC GENERALE ET TECHNIQUE	0,00 €	0,00 €	329,00 €	2 348,00 €	
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	358,80 €	269,40 €	518,40 €	2 073,60 €	
6225 - INDEMN AU COMPTABLE & REGISSEUR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18,32 €	
6226 - HONORAIRES	3 952,80 €	4 212,00 €	4 584,00 €	85,87 €	
6227 - FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	0,00 €	1 200,00 €	194 481,80 €	0,00 €	
6228 - DIVERS	2 988,00 €	36,00 €	514,00 €	1 698,59 €	
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	7 128,00 €	2 830,08 €	2 341,54 €	5 400,00 €	
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	144 013,50 €	24 828,08 €	6 630,74 €	12 085,80 €	
6237 - PUBLICATIONS	0,00 €	0,00 €	4 197,60 €	5 377,80 €	
6238 - DIVERS	11 482,65 €	11 448,36 €	2 797,68 €	11 406,00 €	
6241 - TRANSPORT DE BIENS	6 331,50 €	5 557,04 €	3 755,74 €	-738,00 €	
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	15,00 €	0,00 €	187,20 €	93,60 €	
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0,00 €	2 726,94 €	4 096,93 €	6 832,36 €	
6258 - MISSIONS	33 391,83 €	16 890,56 €	23 940,36 €	7 893,22 €	
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	10 015,18 €	373,04 €	0,00 €	0,00 €	
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 180,72 €	8 131,32 €	8 723,46 €	6 824,38 €	
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	177,94 €				
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE	59 238,75 €	53 970,56 €	51 837,03 €	51 746,72 €	
6283 - FRAIS NETTOYAGE LOCALX	7 063,16 €	6 455,40 €	8 923,20 €	0,00 €	
62872 - REMB. FRAIS AU BUDGET ANNEXE	5 684,00 €				
62875 - REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	60 673,55 €	80 949,37 €	80 949,37 €	101 121,43 €	
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 428,47 €	10 207,87 €	9 029,45 €	2 757,82 €	
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	6 027,60 €	9 337,60 €	5 212,52 €	9 055,61 €	
TOTAL	19 524 229,03 €	16 214 234,02 €	14 671 875,78 €	14 546 743,28 €	14 540 624,32 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
6318 - AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	157,16 €	
6331 - VERSEMENT DE TRANSPORT	100 572,00 €	72 060,00 €	46 091,00 €	43 916,00 €	
6332 - COTISATIONS VERSEES AU FNAL	33 622,00 €	31 825,00 €	31 172,00 €	30 795,00 €	
6336 - COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDGFPT	63 835,00 €	56 739,00 €	46 992,00 €	55 433,00 €	
6338 - AUT IMP & TAXES SUR REMUNER	20 172,00 €	19 128,00 €	18 705,00 €	18 478,00 €	
64111 - REMUN PRINCIPALE PERS TITUL	4 789 309,29 €	4 705 484,71 €	4 741 189,03 €	4 695 269,73 €	
64112 - NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL	91 396,46 €	132 867,42 €	77 365,71 €	81 155,46 €	
64114 - PERSONNEL TITULAIRE INDEMN INFLATION	16 600,00 €				
64118 - AUTRES INDEMN PERS TITULAIRE	1 401 216,77 €	1 394 514,77 €	1 503 620,28 €	1 405 653,26 €	
64131 - REMUNERATION	1 667 474,06 €	1 451 576,63 €	1 417 953,13 €	1 443 873,75 €	
64134 - PERSONNEL NON TIT. INDEMN INFLATION	6 600,00 €				
64138 - AUTRES INDEMNITES	376 429,14 €	209 074,37 €	115 669,50 €	76 296,50 €	
6451 - COTISATIONS A L'URSSAF	1 324 869,00 €	1 230 910,70 €	1 186 305,00 €	1 146 423,00 €	
6453 - COTIS CAISSES DE RETRAITE	1 604 094,32 €	1 596 246,57 €	1 578 494,28 €	1 572 769,47 €	
6454 - COTISATIONS AUX ASSEDEC	82 039,00 €	66 709,60 €	61 240,00 €	57 900,00 €	
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 340,64 €	5 026,88 €	6 728,60 €	5 452,70 €	
6478 - AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERS	92 085,56 €	99 504,08 €	101 665,69 €	81 124,67 €	
6488 - AUTRES CHARGES	270,00 €	298,20 €	596,40 €	1 945,76 €	
TOTAL	11 674 925,24 €	11 071 965,93 €	10 933 787,62 €	10 716 643,46 €	10 163 629,37 €

Budget 01					
Nature	2022	2021	2020	2019	2018
TOTAL	11 674 925,24 €	11 071 965,93 €	10 933 787,62 €	10 716 643,46 €	10 163 629,37 €
OPERATION D ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION					
675 - VALEURS COMPTABLES IMMO. CEDEE	0,00 €	0,00 €	328 675,55 €	0,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €	328 675,55 €	0,00 €	0,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
6512- DROITS D UTILISATION INFORMATIQUE NUAGE	26 600,37 €				
6532 - FRAIS DE MISSIONS CONSEILLERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	833,84 €	
6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSO ET AUTRES ORGANISMES	10 495,90 €	8 127,22 €	13 349,00 €	3 147,66 €	
65888 - AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	
TOTAL	10 495,90 €	8 127,22 €	13 349,00 €	4 011,50 €	13 400,00 €
CHARGES FINANCIERES					
661131 - REMBOURSEMENT INTERETS EMPRUNTS TRANSFERES COMMUNES MEMBRES DU GFP	3 486,29 €	3 700,81 €	5 106,17 €	5 717,07 €	
TOTAL	3 486,29 €	3 700,81 €	5 106,17 €	5 717,07 €	13 236,88 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
6711 - CHAR EXCEP INT MORAT PEN MARCH	0,00 €	484,32 €	508,43 €	2 064,86 €	
6718 -AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	25,26 €	530,00 €	220,42 €	751,09 €	
673 - TITRES ANNULES	168,48 €	160,00 €	864,23 €	0,00 €	
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 112,06 €	188,00 €	279,00 €	0,00 €	
TOTAL	17 305,80 €	1 362,32 €	1 872,08 €	2 815,95 €	349 230,80 €

BUDGET 16 – SECTION EXPLOITATION - RECETTES (JUSQU'EN 2021)

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
VENTE DE PDT FABRIQUES, PRESTATION DE SERVICES, MARCHANDISES				
703 - VENTES DE PDT RESIDUELS	5 355,00 €	1 410,00 €	4 945,00 €	0,00 €
706 - PRESTATION DE SERVICES	1 778 954,03 €	1 770 098,01 €	1 715 630,89 €	1 677 331,54 €
707 -VENTE DE MARCHANDISES	59 493,51 €	40 900,45 €	2 089,75 €	0,00 €
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	0,00 €	0,00 €	1 081,81 €	740,91 €
TOTAL	1 843 802,54 €	1 812 408,46 €	1 723 747,45 €	1 678 072,45 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
74 - SUBVENTIONS D EXPLOITATION	323 722,29 €	137 451,51 €	168 253,83 €	0,00 €
TOTAL	323 722,29 €	137 451,51 €	168 253,83 €	0,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	44 031,91 €	22 394,19 €	16 501,00 €	48 493,00 €
TOTAL	44 031,91 €	22 394,19 €	16 501,00 €	48 493,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
7714 - RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	309,68 €	249,23 €	530,07 €	0,00 €
7718 - AUTRES PDT EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	1 425,12 €	0,00 €	443,11 €	485,15 €
773 - MANDATS ANNULES	0,00 €	695,28 €	2 001,84 €	0,00 €
778 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00 €	2 312,47 €	2 441,45 €	322 495,40 €
TOTAL	1 734,80 €	3 256,98 €	5 416,47 €	322 980,55 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
777 - QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFERERS AU RESULTAT DE L EXERCICE	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
TOTAL	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
EXCEDENT D EXPLOITATION POSITIF REPORTE N-1				
R002	685 249,83 €	196 680,89 €	134 016,41 €	172 532,69 €
TOTAL	685 249,83 €	196 680,89 €	134 016,41 €	172 532,69 €

BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

Budget 01					
Nature	2022	2021	2020	2019	2018
ATTENUATION DE CHARGES					
6419 - REMBOURSEMENT SUR RENUMERATIO DU PERSONNEL	7 952,28 €	4 549,21 €	15 273,33 €	27 570,63 €	
TOTAL	7 952,28 €	4 549,21 €	15 273,33 €	27 570,63 €	19 652,92 €
PDT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	3 030,00 €	44 755,00 €	15 877,05 €	23 490,00 €	
704 - TRAVAUX	0,00 €	0,00 €	21 417,65 €	0,00 €	
70612 - REDEVANCE SPECIALE D ENLEVEMENT DES ORDURES	62 510,25 €	71 647,85 €	89 087,31 €	77 289,56 €	
70613 - REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	285 804,78 €	83 585,40 €	77 406,42 €	40 042,26 €	
70688 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	150,00 €				
7078 - AUTRES MARCHANDISES	1 230 048,33 €	613 205,31 €	422 509,10 €	1 001 224,51 €	
70841 - M A DISPO PERSONNELS AUS BUDGETS ANNEXES	0,00 €	706 728,88 €	636 921,50 €	636 690,00 €	
70848 - M A DISPO DE PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	6 034,48 €	4 938,22 €	6 417,47 €	11 685,21 €	
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	8 395,17 €	24 279,59 €	23 010,45 €	29 704,38 €	
TOTAL	1 595 973,01 €	1 549 140,25 €	1 292 646,95 €	1 820 125,92 €	1 470 029,59 €
IMPOTS ET TAXES					
7331 - TAXE D ENLEVEMENT DES OM	20 592 956,00 €	17 800 917,00 €	17 565 692,00 €	17 260 088,00 €	
TOTAL	20 592 956,00 €	17 800 917,00 €	17 565 692,00 €	17 260 088,00 €	16 841 987,00 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	444 305,89 €	502 704,40 €	428 575,50 €	589 723,39 €	
7478 - AUTRES ORGANISMES	1 586 175,17 €	3 284 842,18 €	1 389 787,46 €	1 701 233,21 €	
TOTAL	2 030 481,06 €	3 787 546,58 €	1 818 362,96 €	2 290 956,60 €	1 280 270,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	459 951,18 €	502 999,42 €	271 715,87 €	132 663,13 €	
TOTAL	459 951,18 €	502 999,42 €	271 715,87 €	132 663,13 €	229 707,16 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
7711 - DEDITS ET PENALITES RECUES	15 600,00 €	3 725,00 €	1 100,00 €	0,00 €	
773 - MANDATS ANNULES	2 819,84 €	661,11 €	4 641,58 €	15,24 €	
775 - PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS	25 617,51 €				
7788 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	28 782,24 €	19 606,37 €	17 031,51 €	35 781,11 €	
TOTAL	72 819,59 €	23 992,48 €	22 773,09 €	35 796,35 €	21 958,14 €

BUDGET 16 – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES (JUSQU'EN 2021)

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031 - FRAIS D ETUDE	0,00 €	12 227,50 €	13 117,50 €	18 075,50 €
TOTAL	0,00 €	12 227,50 €	13 117,50 €	18 075,50 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2154 - MATERIELS INDUSTRIELS	5 515,50 €	10 842,00 €	9 948,00 €	
2155 - OUTILLAGES INDUSTRIELS	7 800,17 €	18 611,67 €	23 312,85 €	4 418,97 €
2157 - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	0,00 €	66 352,24 €	85 571,00 €	59 873,00 €
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	0,00 €	8 703,97 €	190 002,34 €
2183 - AUTRES	0,00 €	8 638,00 €	8 638,00 €	8 638,00 €
TOTAL	13 315,67 €	104 443,91 €	136 173,82 €	262 932,31 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2315 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	480,00 €	5 100,84 €	2 084,16 €	2 572,91 €
TOTAL	480,00 €	5 100,84 €	2 084,16 €	2 572,91 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	36 065,00 €	36 065,00 €	36 065,00 €	36 065,00 €
13912 - REGIONS	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €
13913 - DEPARTEMENTS	9 685,00 €	9 685,00 €	9 685,00 €	9 685,00 €
13915 - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 546,00 €	5 546,00 €	5 546,00 €	5 546,00 €
13918 - AUTRES	36 120,00 €	36 120,00 €	36 120,00 €	36 120,00 €
TOTAL	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €	92 616,00 €
OPERATIONS PATRIMONIALES				
2135 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMETS	2 419,50 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	2 419,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Budget 01					
Nature	2022	2021	2020	2019	2018
OPERATION D ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION					
192 - PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSION IMMO	0,00 €	0,00 €	10 918,23 €	0,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €	10 918,23 €	0,00 €	0,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00 €	0,00 €	40,00 €	140,00 €	
168741 - AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP	108 141,59 €	107 639,40 €	106 716,38 €	106 126,37 €	
TOTAL	108 141,59 €	107 639,40 €	106 756,38 €	106 266,37 €	223 984,96 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
2031 - FRAIS D ETUDE	1 091 172,00 €	0,00 €	30 329,03 €	13 218,50 €	
2033 - FRAIS D INSERTION	2 376,00 €	5 184,00 €	2 700,00 €	2 808,00 €	
2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	
TOTAL	1 093 548,00 €	5 184,00 €	33 029,03 €	16 326,50 €	540,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2111 - TERRAINS NUS	0,00 €	819,28 €	22 230,84 €	0,00 €	
2158 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES AUTRES	0,00 €	6 358,80 €	25 425,60 €	13 192,80 €	
2182 - AUTRES IMMO CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	2 053 296,98 €	1 587 335,90 €	373 218,56 €	1 209 429,70 €	
2184 - AUTRES IMMO CORPORELLES MOBILIER	466,62 €	7 689,08 €	5 166,17 €	2 028,94 €	
2188 - AUTRES IMMO CORPORELLES AUTRES	2 596 680,57 €	1 157 751,30 €	573 849,76 €	450 183,31 €	
TOTAL	4 650 444,17 €	2 759 954,36 €	999 890,93 €	1 674 834,75 €	964 990,46 €
IMMOBILISATIONS EN COURS					
2313 - IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	18 504,89 €	79 314,32 €	46 115,39 €	60 671,56 €	
2315 - IMMO EN COURS INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	82 146,45 €	2 892,99 €	5 054,49 €	88 340,85 €	
2317 - AVANCES VERSEES - COMMANDES IMMO CORPO	752,40 €				
TOTAL	100 651,34 €	82 207,31 €	51 169,88 €	149 012,41 €	117 807,47 €
SUBVENTION EQUIPEMENTS VERSEES					
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	154 740,00 €
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
261 - TITRE DE PARTICIPATION	0,00 €	0,00 €	215 372,50 €	215 372,50 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	215 372,50 €	215 372,50 €	0,00 €

BUDGET 16 – SECTION INVESTISSEMENT - (JUSQU'EN 2021)

Budget 16				
Nature	2021	2020	2019	2018
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
28131 - BATIMENTS	15 099,00 €	15 099,00 €	15 099,00 €	15 099,00 €
28135 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	555,00 €	555,00 €	555,00 €	555,00 €
28151 - INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	133 275,00 €	133 275,00 €	133 275,00 €	133 275,00 €
28153 - INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	1 553,00 €	1 553,00 €	1 553,00 €	1 553,00 €
28154 - MATERIEL INDUSTRIEL	18 773,00 €	17 353,00 €	17 353,00 €	17 353,00 €
28155 - OUTILLAGE INDUSTRIEL	23 126,52 €	21 052,99 €	21 412,67 €	21 196,00 €
28157 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGES INDUSTRIELS	36 792,93 €	41 392,24 €	55 857,88 €	71 795,21 €
28181 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	2 438,00 €	2 438,00 €	2 438,00 €	2 438,00 €
28182 -MATERIEL DE TRANSPORT	71 942,10 €	89 266,91 €	87 816,00 €	77 327,00 €
28183 -MATERIEL INFORMATIQUE	0,00 €	798,00 €	1 336,20 €	4 297,10 €
28184 - MOBILIER	647,75 €	647,00 €	647,00 €	647,00 €
TOTAL	304 202,30 €	323 430,14 €	337 342,75 €	345 535,31 €
OPERATIONS PATRIMONIALES				
2031 - FRAIS D'ETUDES	1 574,10 €	0,00 €	0,00 €	
2033 - FRAIS D'INSERTION	845,40 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	2 419,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE N-1				
R001	967 025,87 €	826 593,32 €	653 666,03 €	584 308,51 €
TOTAL	967 025,87 €	826 593,32 €	653 666,03 €	584 308,51 €

BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Budget 01					
Nature	2022	2021	2020	2019	2018
SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES					
1328 - AUTRES SUB D EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	95,00 €	
TOTAL		0,00 €	0,00 €	95,00 €	800,00 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION					
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	27 570,99 €				
TOTAL	27 570,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES					
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	5 090 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 220,00 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT					
		0,00 €	0,00 €	95,00 €	
TOTAL		0,00 €	0,00 €	95,00 €	627 933,88 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 050-200067205-20231003-DEL2023_123-DE



Communauté d'agglomération du Cotentin



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR

